

Août 2013

Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France

Rapport final de l'enquête de 2011



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



Victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France

Rapport final de l'enquête de 2011

août 2013

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : 01 77 49 75 60 - Fax : 01 77 49 76 15
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : François Dugeny
Département : Mission Études sécurité
Directrice : Sylvie Scherer
Étude réalisée par Hélène Heurtel & Marie Carrere
Cartographie réalisée par Hélène Heurtel

Crédit photo de couverture : F. Dugeny/ IAU îdF

Sommaire

Méthodologie.....	5
1 - L'échantillon.....	5
1.1 - Le terrain de l'enquête.....	5
1.2 - Le redressement des données.....	6
2 - Les thèmes abordés.....	7
2.1 - Les caractéristiques individuelles.....	7
2.2 - L'insécurité.....	8
2.2.1 - Le sentiment d'insécurité.....	8
2.2.2 - Les victimations.....	8
3 - Les indicateurs.....	9
Les indicateurs sur l'insécurité.....	11
1 - Le sentiment d'insécurité.....	11
1.1 - La préoccupation "sécuritaire".....	12
1.2 - La peur personnelle.....	14
1.2.1 - Dans l'environnement proche.....	14
1.2.2 - Dans les transports en commun.....	15
2 - Les victimations.....	21
2.1 - Les victimations personnelles.....	21
2.1.1 - Les agressions sexuelles.....	21
2.1.2 - Les agressions par des proches.....	25
2.1.3 - Les agressions tout venant.....	28
2.1.4 - Les vols sans violence.....	31
2.2 - Les victimations ménages.....	34
2.2.1 - Les cambriolages.....	34
2.2.2 - Les vols de voitures.....	40
2.2.3 - Les vols à la roulotte.....	43
2.2.4 - Les vols de deux-roues.....	46
2.2.5 - Les dégradations et les destructions de voitures.....	50
Zoom par thème.....	53
1 - L'insécurité des femmes dans l'espace public.....	53
1.1 - Définitions.....	54
1.1.1 - L'insécurité.....	54
1.1.2 - L'espace public.....	55
1.2 - Le sentiment d'insécurité.....	56
1.3 - Les victimations.....	57
1.3.1 - Les indicateurs.....	57
1.3.2 - La localisation des faits.....	58
1.3.3 - Les recours mobilisés.....	59
1.3.4 - Les réactions des victimes.....	59
1.4 - Les causes du sentiment d'insécurité.....	60
1.4.1 - La vulnérabilité comme facteur de peur.....	60
1.4.2 - Les caractéristiques personnelles.....	61
1.4.3 - Le poids de l'environnement.....	63
1.5 - Aménagement et urbanisme.....	63
1.5.1 - L'impact de la peur sur les déplacements.....	63
1.5.2 - La relation entre aménagement et sécurité.....	64
1.5.3 - Le modèle canadien.....	66
2 - Les disparités territoriales : Paris, banlieue et périurbain.....	68
2.1 - Définition.....	68
2.2 - Les indicateurs.....	70
2.2.1 - Le sentiment d'insécurité.....	70

2.2.2 - Les peurs	71
2.2.3 - Le cadre de vie.....	72
2.3 - Les victimations	75
2.3.1 - Les vols sans violence	75
2.3.2 - Les agressions	75
2.3.3 - Les cambriolages	76
2.3.4 - Les atteintes envers les véhicules	76
Annexe : Indicateurs départementaux.....	79
Bibliographie.....	85

Méthodologie

1 - L'échantillon

Début 2011, les Franciliens s'expriment pour la sixième fois sur l'insécurité, réelle ou ressentie, à laquelle ils sont confrontés. Cette enquête, reconduite tous les deux ans depuis 2001 et financée par le Conseil Régional d'Île-de-France, vise à mesurer le sentiment d'insécurité et les atteintes dont la population francilienne est victime et à en suivre les évolutions au fil du temps. Elle complète ainsi les statistiques officielles de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales.

Instruments reconnus et utilisés depuis longtemps à l'étranger, aussi bien à des échelles nationales (États-Unis, Angleterre, Pays-Bas...) que locales, les enquêtes de victimation sont encore peu développées en France. Elles sont pourtant indispensables à la connaissance des phénomènes d'insécurité.

Pionnière en la matière, l'enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » est la seule en France réalisée à l'échelle d'un territoire régional. Elle s'appuie sur un échantillon important de la population francilienne, ce qui lui permet de disposer d'indicateurs précis jusqu'à l'échelle départementale. Par son ancienneté, sa constance (même questionnaire et même mode de recueil au fil des enquêtes), la taille et la représentativité de son échantillon, cette enquête fait référence. Elle constitue une aide précieuse pour la conduite des politiques régionales de sécurité en apportant des éclairages inédits sur les victimes d'agressions ou de vols, sur les peurs, sur l'insécurité dans les transports en commun et dans les quartiers.

1.1 - Le terrain de l'enquête

Le terrain s'est déroulé entre début janvier et fin février 2011. Les interviews ont été réalisées par l'Institut de sondage GFK ISL, par téléphone au moyen de CATI¹ (l'enquêteur saisit directement les réponses sur ordinateur).

Les numéros composés sont tirés aléatoirement ; ils correspondent à des résidences principales et incluent notamment des numéros sur liste rouge, en 06 et en 09. Une lettre informant de l'enquête est envoyée au préalable aux ménages dont l'adresse est identifiée.

10 500 Franciliens âgés de 15 ans et plus représentatifs de la population régionale par département sont interrogés². Une seule personne par ménage contacté est interviewée ; elle est choisie au hasard, selon la méthode de kish³, parmi l'ensemble des individus de 15 ans et plus qui le composent.

Les critères suivants sont contrôlés : le sexe, l'âge, l'activité de la personne interviewée, la profession du chef de famille, le nombre de personnes du foyer, la structure des ménages de jeunes (15 à 29 ans) et celle des ménages de personnes âgées (60 ans et plus), ainsi que le poids des communes (population) ou de la catégorie d'agglomération.

¹ Computer Assisted Telephone Interviewing.

² 10 500 Franciliens ont été interrogés à chaque enquête sauf en 2007 où près de 15 000 personnes ont été interrogées, car deux départements, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, ont financé des « sur-échantillons » sur leur territoire afin de pouvoir disposer de données plus précises à des échelles infra-départementales (voir HEURTEL Hélène, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France – Résultats de la quatrième enquête 2007*, Paris, IAU Île-de-France, avril 2009).

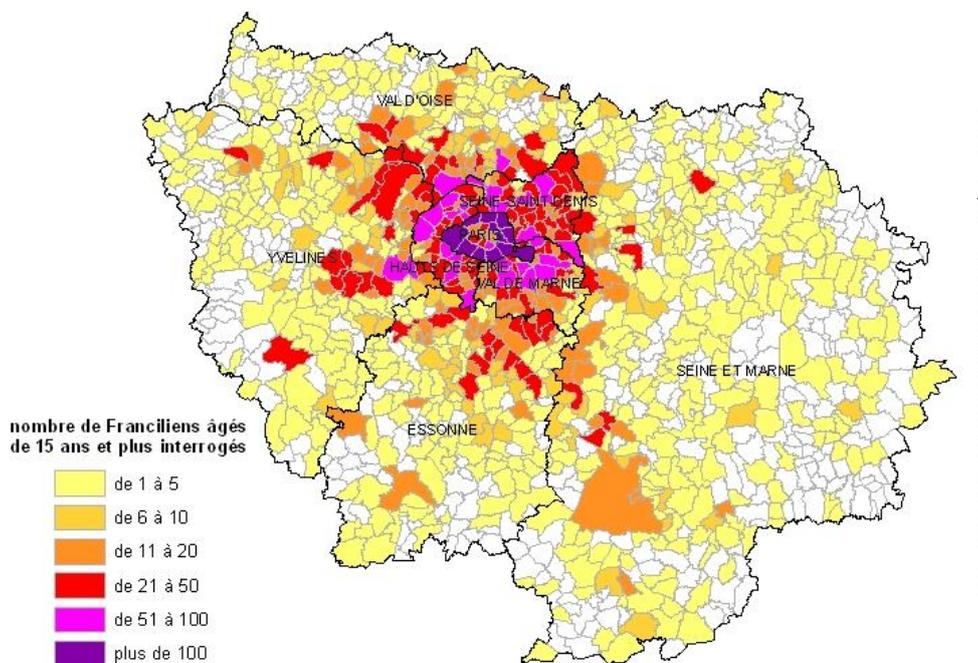
³ Procédure de sélection au hasard par l'ordinateur d'un individu parmi les individus éligibles d'un ménage.

Au total, l'enquête prévoit une répartition du nombre de personnes interrogées par département de la sorte :

	Nombre de Franciliens à interroger
Paris	2 100
Hauts-de-Seine	1 400
Seine-St-Denis	1 300
Val-de-Marne	1 200
Petite couronne	3 900
Seine-et-Marne	1 150
Yvelines	1 250
Essonne	1 050
Val-d'Oise	1 050
Grande couronne	4 500
Île-de-France	10 500

L'enquête de 2011 touche 870 communes franciliennes.

Les communes touchées par l'enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011



1.2 - Le redressement des données

À partir de l'enquête de 2007, les résultats publiés correspondent aux données redressées. Ce choix a pour objectif de palier les biais naturels induits par la méthodologie d'enquête, des biais qui évoluent en même temps que les mutations du paysage francilien notamment en termes d'équipement des ménages en téléphonie. Car si l'intérêt d'une démarche aléatoire pour sélectionner les membres d'un échantillon que l'on veut représentatif d'une population mère est avéré – cette méthode est ainsi appliquée à chaque enquête – il n'en demeure pas moins qu'elle possède ses limites. Parce que les ménages franciliens ne sont

pas tous équipés en téléphone⁴, ou encore à défaut de disposer d'une échelle temporelle illimitée qui permettrait de ne pas « borner » les taux d'insistance⁵, certaines populations sont en effet plus ou moins représentées dans l'échantillon final. Par exemple, les jeunes qui vivent seuls, les enfants qui sont encore chez leurs parents ou encore les ouvriers, font partie des catégories de Franciliens plus difficiles à joindre, contrairement aux personnes âgées qui vivent seules.

La comparaison des principaux indicateurs sur l'insécurité issus de l'enquête de 2011, selon qu'ils soient calculés sur les données brutes ou sur les données redressées montre que la correction apportée aux données les modifie assez peu, avec un impact toutefois plus marqué pour les atteintes envers les biens du ménage (victimations ménages).

Le sentiment d'insécurité : indicateurs redressés ou non

	données brutes (non redressées)	données redressées
Préoccupation "sécuritaire"	28,0%	28,0%
Peur dans le quartier	24,4%	23,9%
Peur chez soi	8,7%	8,7%
Peur dans le bus	20,8%	20,8%
Peur dans le train	28,8%	28,7%
Peur dans le métro	32,2%	31,9%
Peur dans le RER	37,5%	37,1%

Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » 2011.

Les victimations (prévalences) : indicateurs redressés ou non

	données brutes (non redressées)	données redressées
Victimations personnelles		
Agressions sexuelles	0,6%	0,6%
Agressions par un proche	1,0%	1,1%
Agressions tout venant	5,7%	5,7%
Vols sans violence	5,6%	5,8%
Victimations ménages		
Cambriolages	8,1%	8,6%
Vols de voitures	9,8%	10,0%
Vols à la roulotte	14,9%	15,3%
Dégr./destr. de véhicules	19,6%	19,9%

Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2 - Les thèmes abordés

Les questions posées dans le cadre de cette sixième enquête de victimation sont, globalement, les mêmes que celles utilisées dans les précédentes. Ceci permet notamment une comparaison des réponses dans le temps.

2.1 - Les caractéristiques individuelles

Le questionnaire comporte une série de questions relatives aux caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des enquêtés et des foyers dans lesquels ils

⁴ D'ailleurs, si tel était le cas, il faudrait pouvoir disposer d'une base de numéros de téléphone « universelle » qui ne reprendrait pas seulement ceux inscrits auprès de France Télécom mais aussi ceux qui ont souscrit des abonnements auprès d'opérateurs de téléphonie mobile ou qui sont en dégroupage total.

⁵ Nombre de rappels par numéro de téléphone composé par l'enquêteur, avant que quelqu'un décroche.

vivent. La personne est également interrogée sur son mode de vie (moyens de transports utilisés, fréquence des sorties, participation à des activités associatives....).

Des questions concernent les opinions des enquêtés, notamment sur :

- les caractéristiques de leur cadre de vie (présence policière dans leur quartier, nuisances, qualité de la gestion urbaine...);
- des jugements de valeur (causes de la délinquance, remèdes pour lutter contre...).

2.2 - L'insécurité

L'insécurité s'exprime tant au travers des craintes qu'elle inspire qu'au travers de faits réels. Ce sont ces deux aspects qui sont abordés dans l'enquête, sous les termes de « sentiment d'insécurité » et de « victimations ».

2.2.1 - Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire comporte des questions relatives au sentiment d'insécurité posées à l'ensemble des enquêtés. Celui-ci se décompose en deux parties, distinguant la peur personnelle de la préoccupation "sécuritaire", une opinion en lien avec la société :

- la peur de l'agression ou du vol dans différents types de transports en commun, dans son quartier le soir et chez soi ;
- le problème social dont devrait s'occuper en priorité le gouvernement, à choisir parmi une liste de propositions (chômage, délinquance, pauvreté, pollution et SIDA).

2.2.2 - Les victimations

Les victimations font référence aux faits subis au cours des trois années précédant l'enquête, c'est-à-dire pour celle de 2011 aux atteintes qui se sont produites en 2008, 2009 ou 2010.

Les catégories de victimation font chacune l'objet d'un module dans le questionnaire, au cours duquel seul le dernier fait subi est détaillé (nature exacte de l'acte, circonstances, conséquences, recours mobilisés, ...). Les victimations antérieures sont néanmoins comptabilisées. Une série de neuf questions (une par type de victimation) permet au préalable d'orienter les enquêtés vers les modules qui les concernent :

- les vols et tentatives de vols de véhicules (voitures, camionnettes, camions utilisés à titre privé) ;
- les vols et tentatives de vols de 2 roues (vélos, motos, scooters, vélomoteurs) ;
- les vols et tentatives de vols d'objet(s) dans ou sur des véhicules ;
- les actes de vandalisme (dégradations ou destructions) sur des véhicules ;
- les cambriolages et tentatives de cambriolages de résidences principales, secondaires, d'annexes, ... ;
- les agressions et tentatives d'agressions sexuelles, l'agresseur pouvant être un proche de la victime ;

- les agressions et tentatives d'agressions réalisées par des proches, sans caractère sexuel ;
- les agressions tout venant et tentatives qui regroupent les autres types d'agressions, y compris les vols avec violence ;
- les vols réalisés sans violence et les tentatives.

3 - Les indicateurs

La victimation est mesurée dans les enquêtes au travers d'une série d'indicateurs qui se rapportent aux victimes et aux faits. Ces indicateurs, calculés sur l'ensemble des enquêtés (10 500 interviewés), constituent des estimations relativement précises des caractéristiques de la population francilienne âgée de 15 ans et plus. Ils ont été définis par l'équipe du CESDIP chargée de réaliser la première enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » en 2001⁶. Ils sont calculés à chaque enquête afin d'évaluer le niveau et suivre la tendance. Ils se définissent par :

- la prévalence (proportion de personnes ou de ménages qui ont été victimes au moins une fois d'un acte de délinquance au cours d'une période donnée) ;
- la multivictimation (nombre moyen de fois où un type de victimation a touché une même personne ou un même ménage au cours d'une période donnée) ;
- l'incidence (nombre de faits réalisés rapporté à 100 personnes ou 100 ménages, obtenue en faisant le produit de la multivictimation par la prévalence) ;
- et le risque (proportion de ménages victimes au moins une fois d'un acte de délinquance parmi l'ensemble des ménages susceptibles de l'être – par exemple les seuls ménages possédant une voiture pour ce qui est des vols de voitures).

Concernant la multivictimation, l'essentiel des victimes déclare en général n'avoir subi qu'un seul fait, voire pour certaines quelques-uns, au cours des trois dernières années. Mais un petit nombre va tout de même en déclarer beaucoup plus. Décompte de ce qui s'est réellement passé ou façon pour ces victimes de déclarer qu'elles en ont subi plus d'un, sans pouvoir en évaluer précisément le volume ? Toujours est-il que, face aux incertitudes qui planent autour de ces "valeurs extrêmes" et afin d'éviter de leur donner trop de poids dans l'évaluation des moyennes, une règle de calcul est appliquée afin de limiter le nombre de faits déclarés par la victime sur la période donnée. Ces troncatures avaient été définies lors de la première enquête en 2001 et ont été reprises pour l'exploitation des enquêtes suivantes par l'IAU îdF. Mais une réflexion sur ce sujet a conduit l'équipe du CESDIP⁷ à modifier leur méthode de calcul. Cela consiste à « uniformiser » les troncatures quel que soit le type de victimation, en affectant le nombre 4 à toute multivictimation supérieure ou égale à 3. Les données des enquêtes précédentes figurant dans ce rapport ont été recalculées pour tenir compte de cet ajustement.

⁶ POTTIER Marie-Lys., ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête – 2001. Rapport final*, Paris, IAURIF, CESDIP-CNRS, 2002.

⁷ ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée, NÉVANEN Sophie, DIDIER Emmanuel, « L'évolution de la délinquance d'après enquêtes de victimation. France, 1984-2005 », *Déviante et Société*, 2008, Vol. 32, No 4, p. 436-471.

Les indicateurs sur l'insécurité

1 - Le sentiment d'insécurité

Questions posées :

- « La société française est confrontée à de nombreux problèmes. Selon vous, parmi les problèmes suivants, quel est celui dont le gouvernement doit s'occuper en priorité à l'heure actuelle ? La délinquance, le chômage, la pauvreté, le SIDA ou la pollution » (items apparaissant dans un ordre aléatoire).

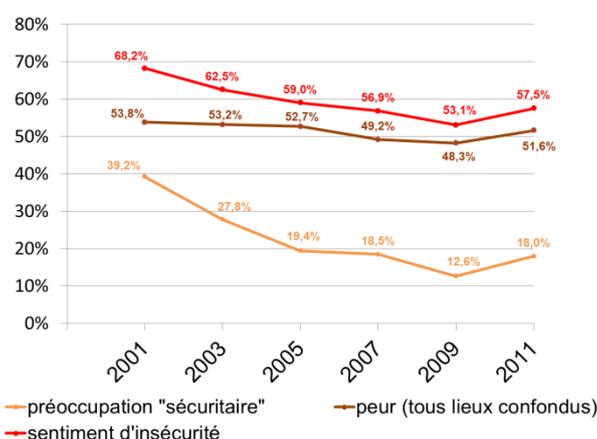
- « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? Diriez-vous (jamais, rarement, quelquefois, fréquemment). »

- « Dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur d'être seul(e) le soir dehors ? (j'ai trop peur pour sortir seul(e) le soir/j'ai souvent peur/j'ai quelques fois peur/j'ai rarement peur/je n'ai jamais peur) ».

- « Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans un bus ? Un train ? Un RER ? Le métro ? Le tramway ? (Oui, j'ai trop peur pour le prendre/Oui, j'ai souvent peur/Oui, j'ai quelquefois peur/Non, j'ai rarement peur/Non, je n'ai jamais peur/Ne prends jamais ce moyen de transport) ».

L'un des éléments marquants de cette sixième enquête concerne le changement de tendance du sentiment d'insécurité des Franciliens : la préoccupation "sécuritaire" remonte en effet à 18,0 % en 2011 (contre 12,6 % en 2009) et les peurs personnelles à 51,6 % (contre 48,3 %). Le sentiment d'insécurité touche ainsi, au total, 57,5 % des Franciliens interrogés, contre 53,1 % en 2009. Ce taux est néanmoins inférieur à celui observé en 2001, alors que les peurs étaient à leur plus haut niveau (53,8 %) et la délinquance figurait en tête des problèmes sociaux dont devait s'occuper en priorité le gouvernement (citée par 39,2 % des enquêtés).

Évolution du sentiment d'insécurité entre 2001 et 2011



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

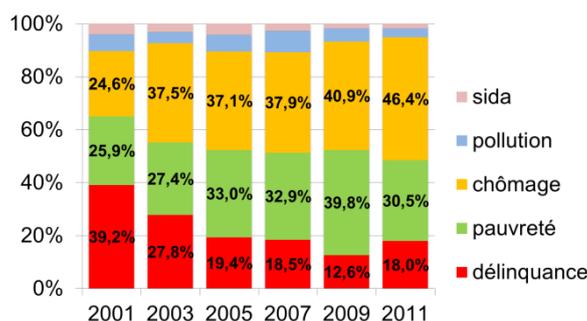
Faut-il y voir une réelle recrudescence de la délinquance ? Parmi les causes du sentiment d'insécurité, se pose aussi la question de l'influence de l'actualité médiatique et politique⁸.

⁸ Une actualité largement dominée fin 2010-début 2011 par l'insécurité dans les transports en commun alimentée par plusieurs faits divers et alertant notamment sur une hausse des vols violents (d'après les chiffres officiels), ainsi que sur l'ampleur des vols de portables.

1.1 - La préoccupation "sécuritaire"

Concernant la préoccupation "sécuritaire", il apparaît que, après avoir été divisée par trois entre 2001 et 2009 (39,2 % en 2001 contre 12,6% en 2009), elle est repartie à la hausse : la proportion de Franciliens interrogés qui placent les problèmes de délinquance en tête des priorités gouvernementales remonte à 18,0 %. Le taux reste toutefois bien inférieur à celui de la première enquête et se rapproche plutôt du niveau observé en 2007.

Répartition des enquêtés selon la priorité d'action assignée au gouvernement



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

L'enquête apporte par ailleurs un éclairage sur la question du chômage, et vient ainsi alimenter le débat sur la relation qu'il peut y avoir entre les problèmes d'emploi et de délinquance⁹.

En termes de préoccupation, les Franciliens s'avèrent toujours bien plus inquiets de l'insécurité sociale¹⁰ (76,9 % des enquêtés citent l'une ou l'autre), et plus particulièrement du chômage : début 2011, les Franciliens sont en effet 46,4 % à le mettre au premier rang des problèmes dont doit s'occuper l'État, contre 30,5 % pour la pauvreté. Cette volonté s'inscrit dans un contexte économique tendu, avec un taux de chômage en hausse (+1 point entre les périodes de réalisation des enquêtes de 2009 et de 2011). À ce sujet, il paraît intéressant de souligner que les résultats de l'enquête CVS¹¹ de 2011¹², réalisée à l'échelle nationale, font état d'un classement comparable : le problème du chômage est cité comme problème le plus préoccupant, devant la pauvreté puis la délinquance. Comparer les scores nationaux et régionaux n'est en revanche pas pertinent, la question posée étant différente d'une enquête à l'autre.

Si la relation entre l'évolution du chômage et celle de la délinquance interroge, il s'avère en tout cas que dans l'enquête, près d'un Francilien sur deux interrogés adhère à cette hypothèse : en 2011, le chômage est cité comme étant la principale cause de la délinquance par 46,4 % des enquêtés, devant « le manque de moralité » (32,5 %). En 2001, le classement était inversé, 42,8 % des personnes interrogées évoquant « le manque de moralité » contre 31,8 % les problèmes d'emploi.

Une réduction du chômage entrainerait-elle vraiment une baisse de la délinquance ? Les chiffres ne le disent pas mais ils témoignent de l'importance qu'accordent les Franciliens à la lutte contre ce fléau, notamment au regard des conséquences qu'ils lui attribuent.

⁹ Voir FOGÈRE Denis, KRAMARZ Francis et POUGET Julien, « Youth Unemployment and crime in France », *Journal of The European Economic Association*, September 2009, p.909-938.

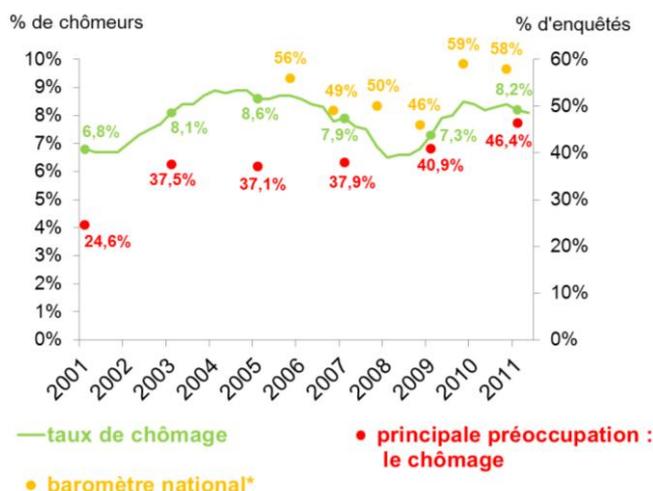
Voir BOURGOIN Nicolas, « Mouvement économiques et criminalité : quelques pistes de réflexion », *Champ pénal*, Vol.V, 2009

¹⁰ Chômage et pauvreté dans l'enquête.

¹¹ Enquête « Cadre de Vie et Sécurité », INSEE.

¹² Voir : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, sous la direction de BAUER Alain, *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales 2011*, Novembre 2011, CNRS Editions, p.61-217.

Évolution du chômage en Île-de-France et de la préoccupation des Franciliens envers ce problème



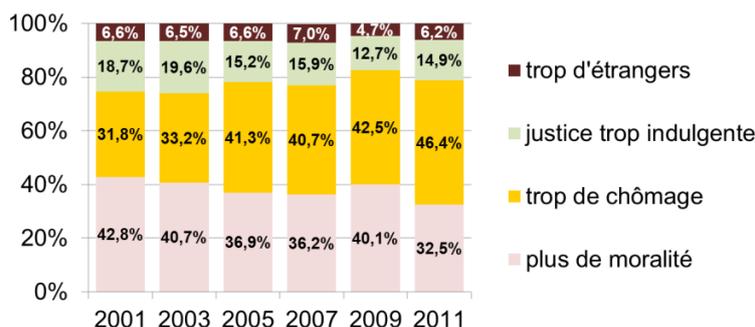
Sources :

Le baromètre des services publics – « Les services publics vus par les usagers » - réalisé par BVA

Insee, Taux de chômage localisés pour l'Île-de-France (en moyenne trimestrielle - données CVS)

IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

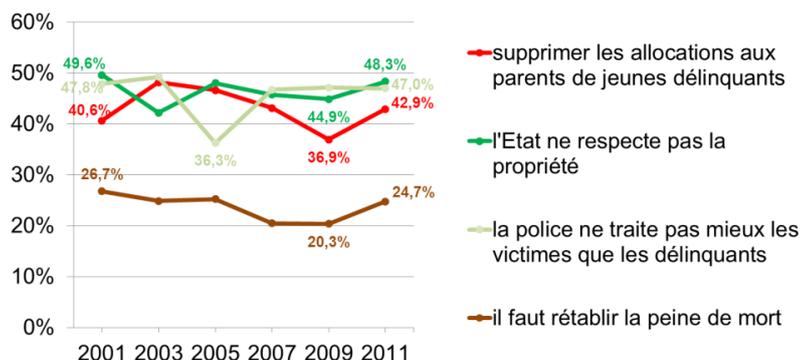
Principale cause de la délinquance d'après les enquêtés



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Ce changement de tendance s'accompagne d'une remontée des opinions punitives ou répressives : les partisans du rétablissement de la peine de mort et de la suppression des allocations aux parents de jeunes délinquants voient leur part augmenter par rapport à 2009 (respectivement +6 points et +4 points).

Proportion d'enquêtés partageant des opinions punitives ou répressives sur la société



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

1.2 - La peur personnelle

1.2.1 - Dans l'environnement proche

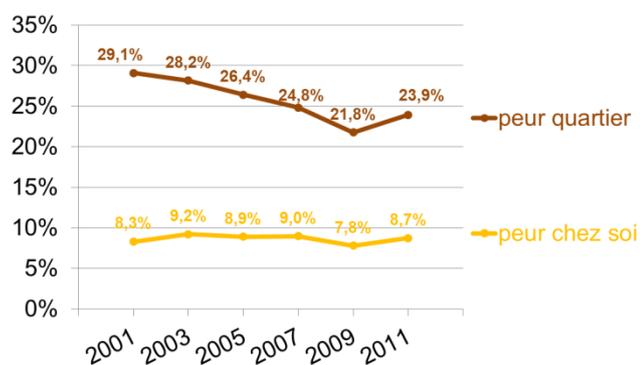
L'évolution de la peur personnelle suit la même tendance que la préoccupation "sécuritaire". Les Franciliens sont un peu plus sujets à avoir peur que lors de l'enquête précédente (51,6 % en 2011 contre 48,3 % en 2009), alors que leur part n'avait cessé de diminuer entre 2001 et 2009. Le taux reste toutefois inférieur à celui observé lors de la première enquête (53,8 %).

Au vu des chiffres, cette remontée de la peur concerne aussi bien les transports en commun que l'environnement proche.

- La peur dans le quartier le soir touche 23,9 % des Franciliens interrogés. Ce taux est en légère hausse par rapport à 2009 (21,8 %), année où il avait atteint son plus bas niveau depuis le lancement de la première enquête. Ce changement de tendance fait suite à une baisse continue depuis 2001 (29,1 %).

- Aucune modification significative n'apparaît, en revanche, pour la peur au domicile. La proportion de Franciliens qui y sont sujets oscille entre 7,8 % (plus bas niveau en 2009) et 9,2 % (en 2003). Elle atteint 8,7 % en 2011.

Proportion d'enquêtés sujets à avoir peur dans leur environnement proche



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

a - Le cadre de vie

Les Franciliens restent globalement satisfaits de leur quartier. Deux des trois indicateurs de l'enquête témoignent néanmoins d'une légère dégradation : 91,1 % le considèrent « agréable à vivre » (-1,2 point par rapport à 2009) et 89,6 % « sûr » (-1,7 point). Par ailleurs, ils sont 85,0 % à déclarer que leur quartier est « pas loin de tout ».

Certaines nuisances sont notamment en hausse : les Franciliens interrogés évoquent plus un voisinage bruyant (28,3 %, soit 2 points de plus qu'en 2009), ainsi que des problèmes de drogue (23,5 %, soit + 2,4 points), de vandalisme (25,5 %, soit + 1,8 point) et de bandes de jeunes gênantes (24,9 %, soit + 3,3 points). Toutefois, ces nuisances restent toujours moins répandues qu'en 2001 (sauf pour les nuisances sonores).

Point de vue des enquêtés sur leur quartier

	2001	2003	2005	2007	2009	2011
nuisances dans le quartier	63,8%	60,6%	59,8%	57,8%	56,9%	58,4%
- dont voisinage bruyant	28,1%	27,7%	29,5%	26,4%	26,3%	28,3%
- dont quartier pas propre	28,5%	27,7%	25,7%	25,0%	26,1%	26,6%
- dont problèmes de drogue	25,1%	23,3%	25,5%	22,9%	21,1%	23,5%
- dont vandalisme	32,0%	28,1%	26,7%	25,2%	23,7%	25,5%
- dont bandes de jeunes gênantes	28,5%	24,7%	23,8%	22,6%	21,6%	24,9%
police pas assez présente, voire inexistante	47,7%	41,8%	40,4%	37,8%	37,1%	40,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Point de vue des enquêtés sur leur quartier (suite)

	2005	2007	2009	2011
quartier pas loin de tout	84,6%	84,9%	84,9%	85,0%
quartier agréable à vivre	91,1%	91,8%	92,3%	91,1%
quartier sûr	89,2%	90,5%	91,3%	89,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2005, 2007, 2009 et 2011.

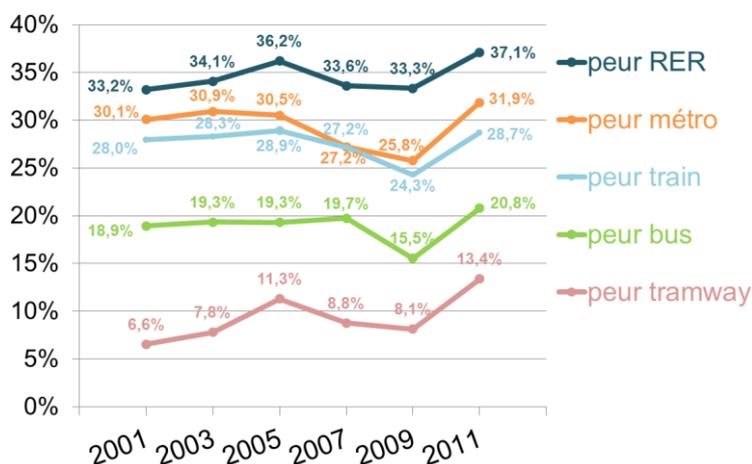
1.2.2 - Dans les transports en commun

Quant aux transports en commun, il ressort qu'en 2011 :

- le RER reste le transport où la peur est la plus forte (37,1 % des enquêtés déclarent redouter d'y être agressés ou volés) ;
- le métro arrive à la deuxième place (31,9 %) ;
- suivi par le train (28,7 %) ;
- vient ensuite le bus (20,8 %) ;
- puis le tram (13,4 %).

En tendance, le constat est le même quel que soit le mode de transports : la proportion de Franciliens sujets à avoir peur a augmenté entre 2009 et 2011, pour atteindre son plus fort niveau depuis 2001. Cette hausse enraye la baisse observée jusqu'en 2009, année où la peur dans les transports en commun était la plus faible sauf dans le tram. La baisse avait débuté à partir de 2005 pour le tram, le RER et le train, dès 2003 pour le métro, mais plus récemment pour le bus (2007).

Proportion d'enquêtés sujets à avoir peur dans les transports en commun



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

a - Caractéristiques personnelles liées à la peur

La hausse de la peur dans les transports en commun entre 2009 et 2011 est plus ou moins marquée selon les caractéristiques personnelles. Et en une décennie, les profils des personnes les plus sujettes à avoir peur dans les transports ont évolué.

- Le **genre**. La peur a bien plus augmenté chez les femmes que chez les hommes entre 2009 et 2011 (+6 à +9 points contre +1 à +3 points selon le mode de transport). Les Franciliennes paraissent ainsi être plus sujettes à avoir peur dans les transports en commun (tous types confondus) qu'il y a dix ans.
- L'**âge**. La hausse est d'autant plus marquée avec l'avancée dans l'âge : entre 0 et 4 points de plus chez les enquêtés de moins de 25 ans et 6 à 8 points de plus chez ceux âgés de 50 à 64 ans, selon le mode de transports. En 2011, les jeunes n'ont ainsi pas plus peur que leurs aînés. Dorénavant, la classe d'âge des 50-64 ans est la plus touchée, en particulier dans le RER (38 % des enquêtés) et le métro (36 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus sont en revanche les moins confrontées à la peur dans le train, le RER et dans une moindre mesure le métro ; ce constat est à mettre sans doute sur le compte d'une moindre fréquentation de ces espaces.
- Le **bagage éducatif**. C'est chez les enquêtés qui ont peu ou pas fait d'études que la peur a le plus augmenté (+6 à +9 points chez ceux s'étant arrêtés au primaire ou au collège contre +3 à +5 points chez ceux qui ont atteint les études supérieures, selon le mode de transports). En 2011, les Franciliens qui ont fréquenté l'enseignement supérieur sont dorénavant les moins sujets à avoir peur.
- La **fréquentation** des transports en commun. Les usagers réguliers des transports en commun (ceux qui les prennent pour se rendre à leur travail ou sur leur lieu d'études) n'ont, quant à eux, pas spécialement plus peur que les autres.
- Le **département de résidence**. Les habitants de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne constituent ceux dont les craintes dans les transports ont le plus augmenté depuis 10 ans. La géographie des départements dont la population est la plus sujette à avoir peur se trouve ainsi en partie modifiée par rapport à 2001.

En 2001, les Essonnais et le Val-d'Oisiens sont les plus sujets à avoir peur dans le **RER** (respectivement 38% et 36% des enquêtés). En 2011, les Séquanodionysiens arrivent en tête (41 % contre 31 % en 2001).

En 2001, la peur dans le **métro** paraît être répartie de façon assez homogène d'un département à l'autre (28 % des Parisiens – le plus bas taux – et 31 % des Séquanodionysiens, des Yvelinois, des Essonnais et des Val-d'Oisiens – les plus forts taux). En 2011, les écarts se sont creusés, la peur dans le métro touchant 26 % des Parisiens contre 37 % des Séquanodionysiens.

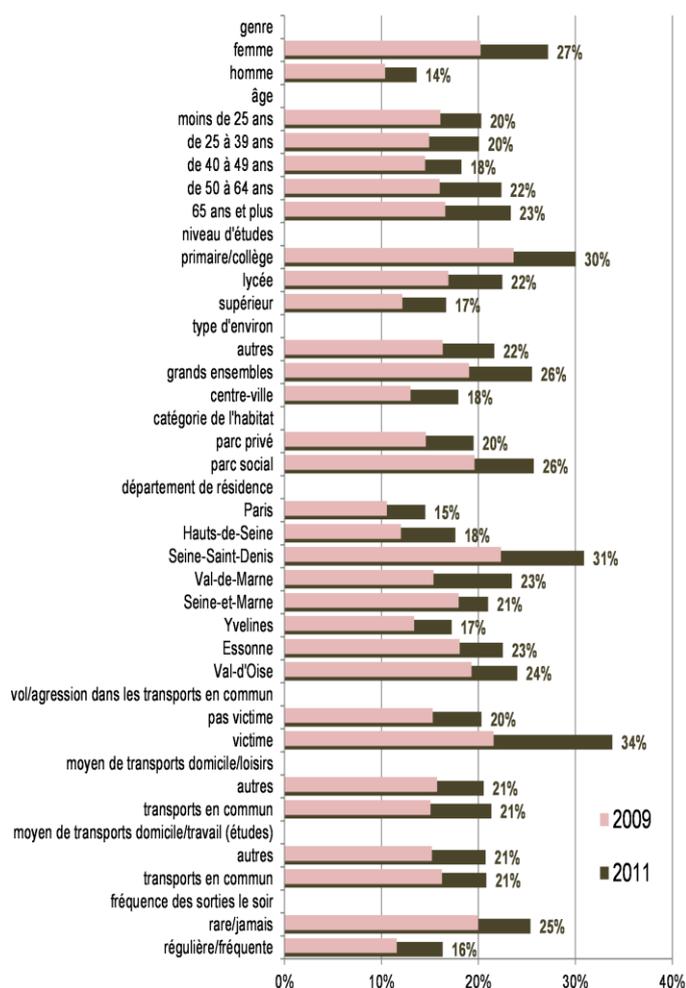
En 2001, c'est auprès des habitants des départements de grande couronne que la peur dans le **train** est la plus répandue, notamment ceux qui résident dans le Val-d'Oise (37 %). En 2011, les Séquanodionysiens arrivent juste derrière les Val-d'Oisiens (35 % contre 39 %).

En 2001, la peur dans le **bus** est la plus répandue auprès des Séquanodionysiens et des Val-d'Oisiens (26 % de la population). En 2011, les Séquanodionysiens restent les plus sujets à avoir peur, avec un taux en hausse (31 %) ; la proportion de Val-d'Oisiens concernés (24 %) paraît quant à elle dorénavant assez proche de celle observée auprès des Essonnais ou des Val-de-Marnais (23 %).

En 2001, les Séquanodionysiens sont les Franciliens qui ont le plus peur dans le **tram** (11 %), les Parisiens les moins (3 %). En 2011, ce classement n'a pas changé, la peur touchant 7 % des Parisiens contre 24 % des Séquanodionysiens.

Paradoxalement, les départements où se trouve l'essentiel du réseau¹³ ne sont donc pas forcément ceux où la peur est la plus forte, les Hauts-de-Seine étant quant à eux 10 % à déclarer avoir peur dans le tram.

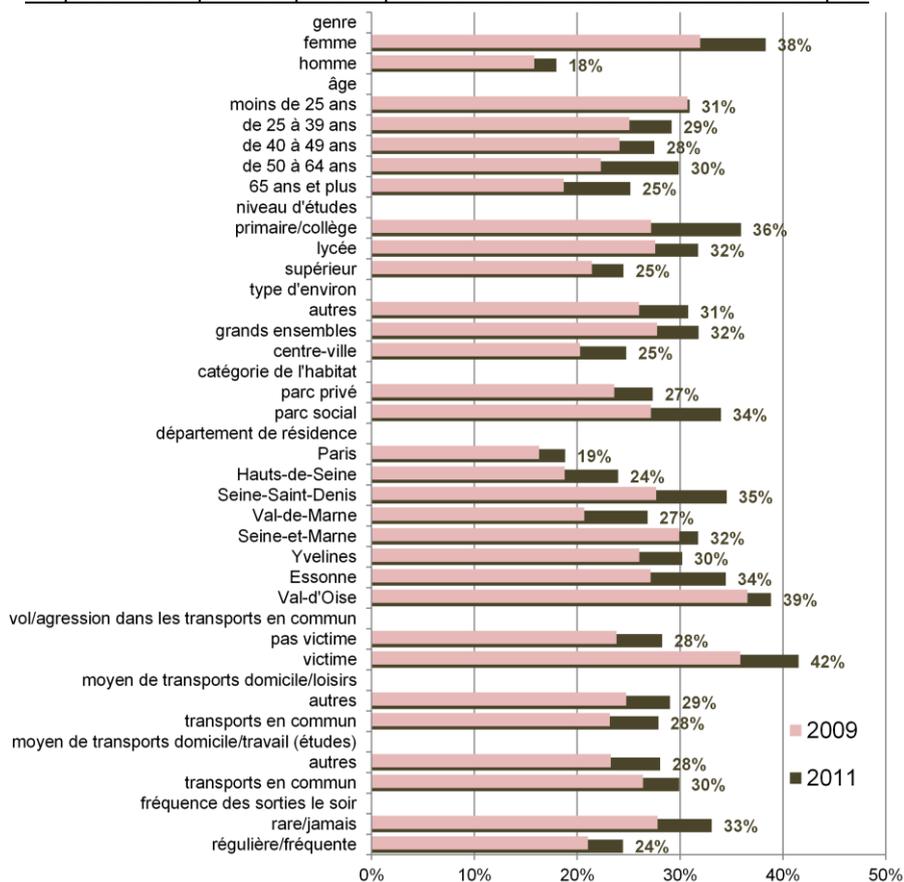
Proportion d'enquêtés sujets à la peur dans le bus selon leurs caractéristiques



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2009 et de 2011.

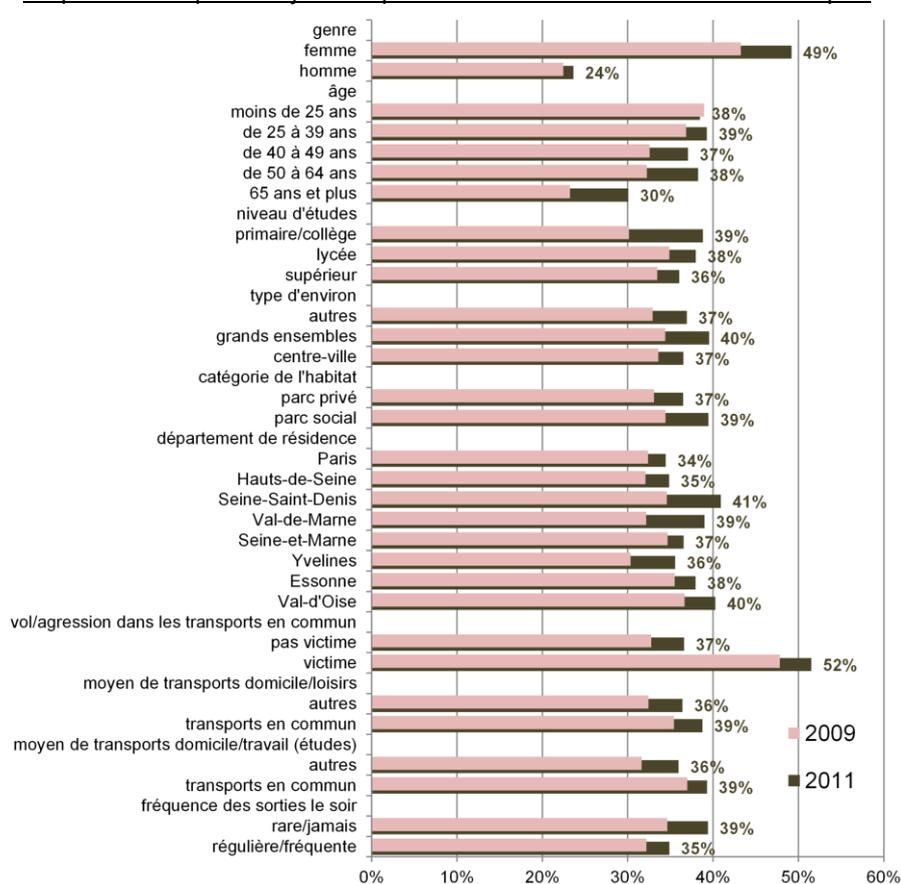
¹³ Paris, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis

Proportion d'enquêtés sujets à la peur dans le train selon leurs caractéristiques



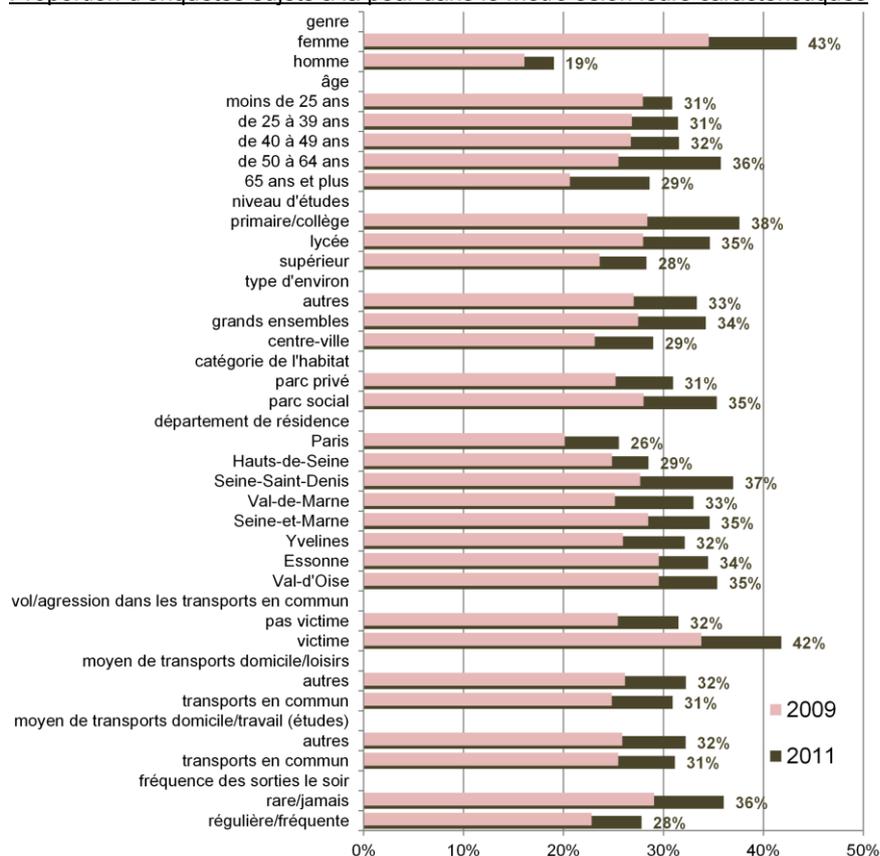
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2009 et de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets à la peur dans le RER selon leurs caractéristiques



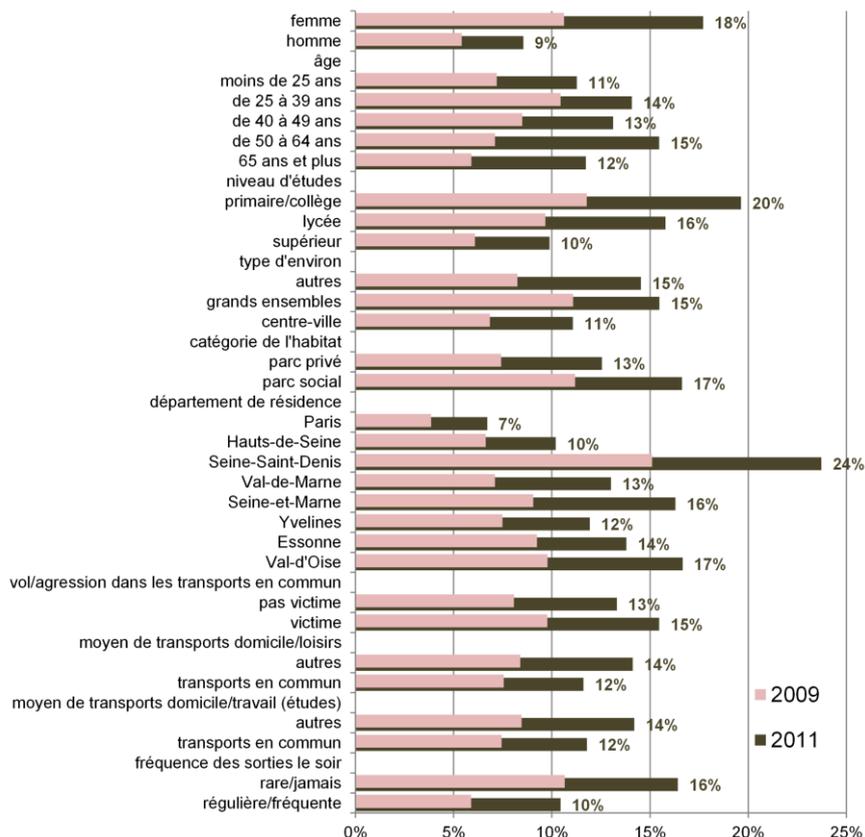
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2009 et de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets à la peur dans le métro selon leurs caractéristiques



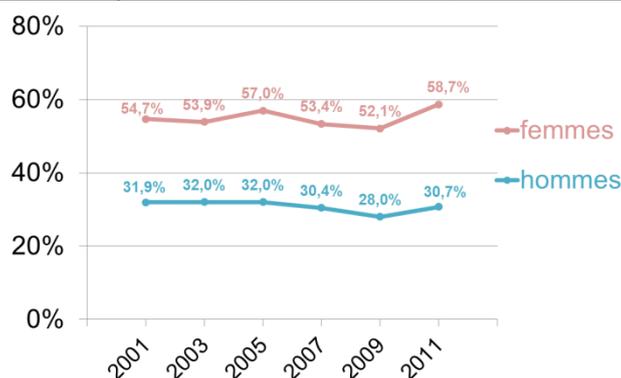
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2009 et de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets à la peur dans le tram selon leurs caractéristiques



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2009 et de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets à avoir peur dans les transports en commun, par genre



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

b - Peur et fréquentation des lieux

Les Franciliens qui disent prendre les transports en commun dans le cadre de leurs déplacements domicile/travail ne semblent pas être plus sujets que les autres à s'y sentir en insécurité : en 2011, 47 % déclarent avoir peur contre 45 % de ceux qui ne les utilisent pas pour ce type de déplacement.

L'expérience directe de victimation n'impacte pas ce constat : les Franciliens victimes personnellement de vols ou d'agressions dans les transports en commun (y compris les gares) sont certes plus sujets à avoir peur que les non victimes, mais dans des proportions comparables qu'ils utilisent ou non les transports en commun pour se rendre à leur travail (61 %).

Ces éléments montrent bien que la peur ne dépend pas seulement de l'expérience directe de victimation, mais aussi d'autres critères comme la vulnérabilité ou la fragilité sociale¹⁴. Paradoxalement, la peur n'est pas vraiment plus forte chez les personnes qui prennent quotidiennement les transports pour se rendre à leur travail. Est-ce justement la peur qui pousse les autres à ne pas les prendre ? Faut-il y voir le fruit d'un décalage entre la réalité quotidienne, ce que côtoient les usagers réguliers, et l'image véhiculée par les discours médiatiques et politiques ? Autant de questions qui renvoient à la complexité des facteurs qui influencent le sentiment d'insécurité.

Proportion d'enquêtés qui ont peur dans les transports en commun, selon qu'ils y aient été victimes ou non et qui les prennent ou non pour aller à leur travail ou sur leur lieu d'études

	transports en commun	Pas de transports en commun	ensemble des Franciliens
victime (agression ou vol)	61%	61%	61%
pas victime	46%	44%	45%
ensemble des Franciliens	47%	45%	46%

Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

¹⁴ ROCHÉ Sébastien, « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°2, année 1998, n°2, p.274-305.

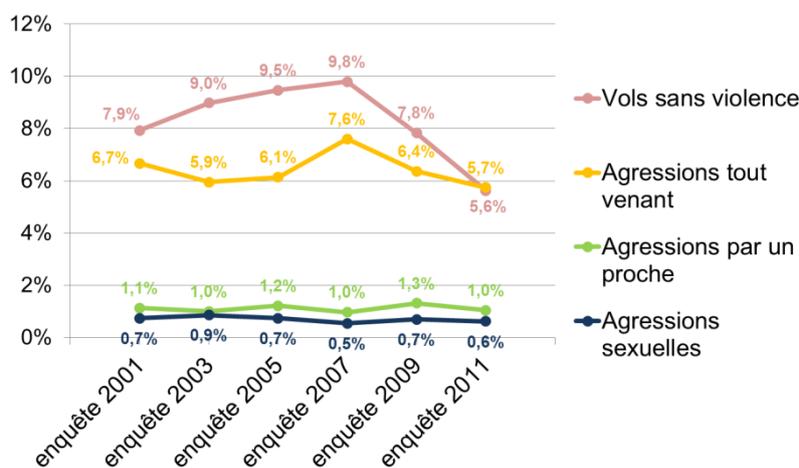
2 - Les victimations

L'enquête de 2011 confirme la baisse des victimations. La proportion de Franciliens interrogés déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'une atteinte les concernant (vol ou agression) ou visant le ménage dans lequel ils vivent (vol, dégradation ou destruction concernant un véhicule ou cambriolage) est descendue à 43,0 %, contre 48,4 % en 2009. Cette baisse est fortement marquée, notamment au regard des plus hauts taux observés depuis la première enquête : 53,4 % d'enquêtés victimes personnellement ou au niveau du ménage dans l'enquête de 2001 et 52,7 % dans celle de 2007, soit près de dix points de plus qu'en 2011.

2.1 - Les victimations personnelles

Les chiffres de 2011 confirment la tendance à la baisse amorcée lors de l'enquête précédente. Après une série de hausses entre 2001 et 2007 (passant de 15,3 % à 17,2 %), la proportion de Franciliens victimes d'atteintes personnelles¹⁵ est depuis en baisse, descendant ainsi à 12,0 %. Elle était de 14,8 % en 2009. Cette diminution concerne les vols sans violence (5,6 % de victimes en 2011 contre 9,8 % en 2007) et les agressions tout venant (5,7 % contre 7,6 %). Il paraît en revanche difficile de conclure à des évolutions significatives pour les agressions sexuelles et les agressions par des proches, compte tenu du faible nombre d'enquêtés victimes.

Proportion d'enquêtés victimes au moins une fois en trois ans d'atteintes personnelles



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.1.1 - Les agressions sexuelles

Question posée : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé de faire l'objet d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par l'un de vos proches ? »

¹⁵ Vols personnels ou agressions.

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des franciliens</i>						
prévalence	0,7%	0,9%	0,7%	0,5%	0,7%	0,6%
multivictimation	1,4	1,5	1,5	1,6	1,4	1,7
incidence	1,1%	1,3%	1,1%	0,8%	1,0%	1,0%
<i>victimation des Franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
prévalence	0,7%	0,8%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%
multivictimation	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6
incidence	1,0%	1,2%	1,1%	0,8%	0,9%	0,9%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

0,6 %¹⁶ des personnes interrogées déclarent avoir été victimes au moins une fois d'une agression sexuelle ou d'une tentative (y compris par des proches) en 2008, 2009 ou 2010. Ce taux est proche de celui de 2009 (0,7 %), et rien ne permet de conclure à des écarts significatifs par rapport à la situation observée dix ans auparavant (0,7 %). Certaines victimes ont été confrontées à plusieurs reprises à ce genre de violences au cours des trois années précédant l'enquête. Elles ont ainsi subi en moyenne 1,7 agression en trois ans. Ce chiffre, rapporté à la population francilienne âgée de 15 ans et plus, donne un nombre de faits pour 100 Franciliens de 1,0.

Se restreindre aux seuls faits qui ont été commis dans la région modifie peu les taux observés : la prévalence reste de 0,6 %, la multivictimation de 1,6 et l'incidence de 0,9 fait pour 100 habitants (près de 90 000 atteintes, si rapporté à l'ensemble de la population francilienne).

b - Les caractéristiques

Les femmes sont les principales victimes d'agressions sexuelles : 1,1 % des enquêtées déclare en avoir subi au moins une fois au cours des trois dernières années contre 0,1 % des hommes. L'exposition à ces atteintes diminue avec l'avancée dans l'âge : 1,3 % des moins de 20 ans interrogés déclare en avoir été victime ; ils sont 0,7 % parmi les 30-39 ans et 0,4 % des 50-59 ans.

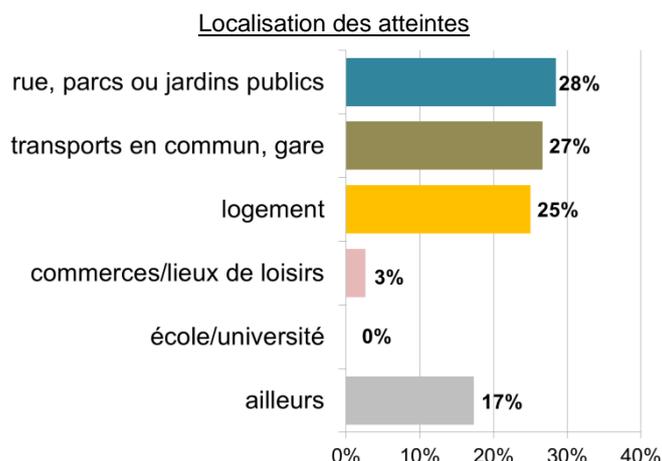
Les faits se déroulent le plus souvent en soirée ou la nuit (62 %). Les trajets domicile-travail ou lieu d'études sont assez propices à ce genre d'atteintes : 44 % des agressions se sont produites alors que la victime allait à son travail ou sur son lieu d'études ou en revenait. L'espace public¹⁷ ainsi que les transports en commun sont les principaux lieux de commission des faits (respectivement 27 % et 28 % dans l'enquête). Toutefois, l'espace privé ressort aussi, avec 25 % des agressions sexuelles déclarées qui ont été commises dans un logement.

Concernant les caractéristiques de l'agresseur, les points suivants ressortent.

- Le plus souvent, il opère seul (79 % des affaires).
- Il n'est pas armé (79 %).
- Il s'agit généralement d'une personne inconnue de la victime (67 % des affaires). Néanmoins, cela veut aussi dire que pour un tiers des agressions sexuelles, la victime connaît son agresseur, de manière plus ou moins intime.

¹⁶ Environ 60 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus par extrapolation à la population régionale.

¹⁷ Regroupant la rue, les parcs et les jardins publics dans le questionnaire.

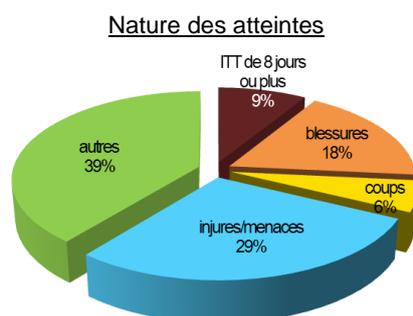


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Concernant la nature des agressions, il apparaît que :

- dans près d'un cas sur trois, il y a eu violence physique¹⁸ ;
- 29 % des affaires consistent autrement en des injures ou des menaces ;
- les victimes restantes (39 %) ayant subi des faits d'autre nature (attouchements, exhibition...).

Et d'après les dires des victimes, 39 % des atteintes peuvent être qualifiées de viols ou de tentatives de viols.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

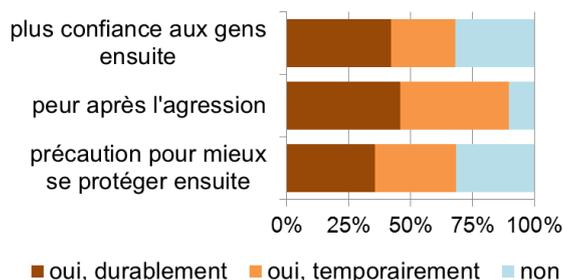
c - Les conséquences

Être victime d'une agression sexuelle n'est pas anodin, comme en témoignent les chiffres de l'enquête. Plus d'une victime sur trois (36 %) évoque des conséquences durables sur sa santé. Les conséquences en sont la perte de confiance en autrui (68 %) et une modification au moins temporaire du comportement pour mieux se protéger (69 %).

Bon nombre de victimes déclarent avoir eu peur ensuite, au moins pendant quelques temps (90 %, dont 46 % durablement). Ainsi, chez les victimes d'agressions sexuelles, la peur est plus répandue (1,7 à 3 fois plus) que pour la moyenne des Franciliens. La préoccupation « sécuritaire » varie en revanche assez peu. Mais il est vrai, aussi pour rappel, que les victimes sont essentiellement des femmes et qu'elles sont bien plus sujettes à la peur que les hommes.

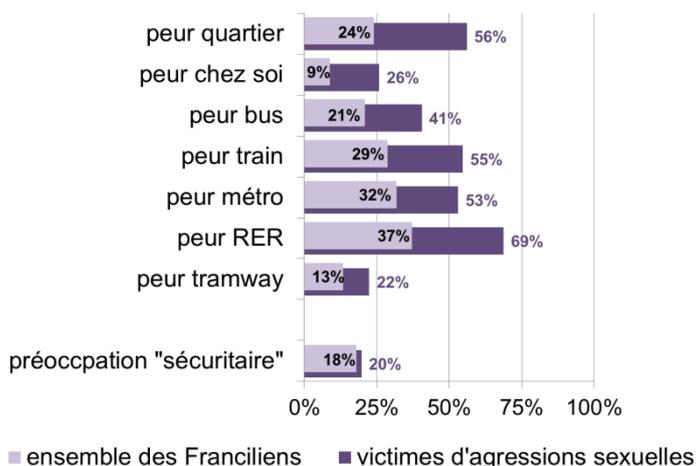
¹⁸ Victime signalant avoir eu une incapacité de travail d'au moins huit jours à la suite de l'affaire, avoir été blessée ou avoir reçu des coups.

Réactions des victimes



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets au sentiment d'insécurité

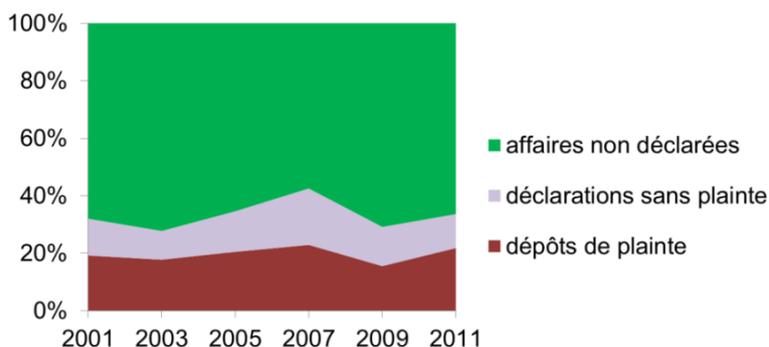


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

d - Les recours

Les victimes d'agressions sexuelles portent peu plainte (22 %). Et au regard des données des enquêtes antérieures, il ne semble pas y avoir de tendance qui se détache au fil du temps. Mais il est vrai que compte tenu du nombre d'enquêtés victimes relativement faible, les évolutions ne sont pas très précises.

Recours des victimes d'agressions sexuelles

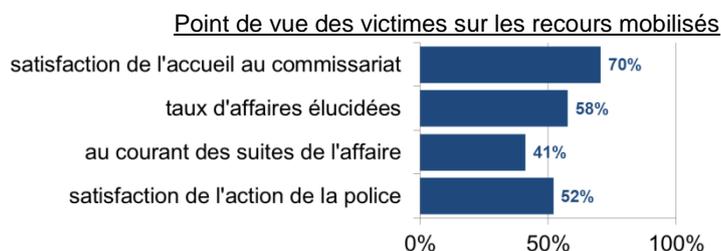


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Pour justifier leur non-recours aux services policiers, parmi les raisons proposées dans le questionnaire, les plus citées sont : « ça n'en valait pas la peine » (34 % des non-signalements) et « ça n'aurait servi à rien » (26 %).

Dans le cas de recours à la police ou à la gendarmerie, les points suivants ressortent :

- 70 % des victimes déclarent avoir été bien reçues ;
- 58 % disent que leur affaire a été élucidée, contre 28 % seulement dans l'enquête 2001. Est-ce le résultat d'une plus grande implication de la police dans la lutte contre les violences sexuelles et/ou encore d'une plus grande facilité pour les victimes à dénoncer leur agresseur ?
- Et une sur deux (52 %) se déclare satisfaite de l'action menée par la police.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2.1.2 - Les agressions par des proches

Question posée : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé de faire l'objet de violences ou de tentatives de violences par un proche vivant avec vous ? »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
victimation des franciliens						
prévalence	1,1%	1,0%	1,2%	1,0%	1,3%	1,0%
multivictimation	2,0	2,0	2,5	2,5	2,3	2,4
incidence	2,2%	2,0%	3,1%	2,4%	3,0%	2,5%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

1,0 %¹⁹ des enquêtés disent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'une agression par des proches (hors violences à caractère sexuel). Ce taux, au regard de ceux des enquêtes précédentes, ne permet pas de conclure à une tendance significative à la hausse ou à la baisse (1,1 % de Franciliens victimes pour l'enquête de 2001, 1,0 % pour celles de 2003 et 2007, 1,2 % pour celle de 2005 et 1,3 % pour celle de 2009). En moyenne, les victimes déclarent 2,4 agressions au cours des trois dernières années, ce qui conduit à 2,5 agressions pour 100 personnes (soit près de 240 000 faits subis par les Franciliens de 15 ans et plus).

b - Les caractéristiques

Les femmes sont plus exposées aux violences par des proches : 1,4 % des enquêtées déclare en avoir été victime au cours des trois années précédant l'enquête contre 0,7 % des hommes. Cet écart (la proportion de victimes allant du simple au double selon le genre²⁰) témoigne certes de l'importance d'agir pour lutter contre les violences subies par les femmes dans la sphère privée, mais pas seulement, les hommes n'en étant pas exempt.

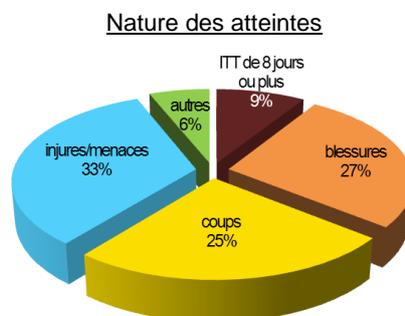
¹⁹ Environ 100 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus par extrapolation à la population régionale.

²⁰ Le rapport de l'ONDRP de 2011 fait état d'un rapport assez comparable, et ce malgré des proportions qui diffèrent d'une enquête à l'autre (pouvant s'expliquer par le fait que ces deux enquêtes ne mesurent pas les mêmes faits et de la même façon).

Pour ce qui est de l'âge des victimes, les plus exposés à ce type de violences sont les personnes âgées de 25 à 40 ans (1,6 % contre 0,7 % des moins de 25 ans).

Concernant la nature des atteintes, les points suivants ressortent :

- dans la plupart des cas (61 %), les faits s'accompagnent de violences physiques²¹ ;
- et généralement, l'agresseur n'est pas armé (90 % des atteintes).



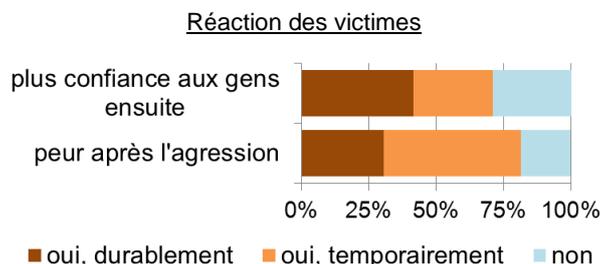
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

c - Les conséquences

Les résultats de l'enquête soulignent l'importance de l'impact sur les victimes des violences subies dans la sphère privée. Et il s'avère que d'après une victime sur dix (9,4 %), l'agression a causé aussi des dommages physiques à une autre personne.

Près d'une victime sur quatre (24 %) évoque notamment le fait que l'agression a eu des conséquences durables sur sa santé.

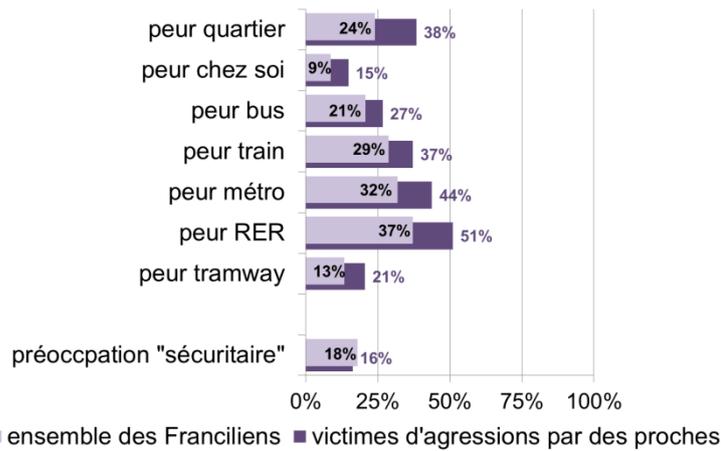
Perte de confiance et peur sont des réactions courantes après ce genre d'affaire : 71 % des victimes disent n'avoir plus fait confiance aux gens par la suite (dont 41 % durablement) et 81 % avoir eu peur ensuite (dont 30 % de manière ancrée dans le temps). D'ailleurs, les victimes d'agressions par des proches sont plus sujettes à déclarer avoir peur dans les transports en commun (entre 1,3 et 1,5 fois plus, selon le mode de transports), dans leur quartier le soir et à leur domicile (respectivement 1,6 et 1,7 fois plus).



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

²¹ Victime signalant avoir eu une incapacité de travail d'au moins huit jours à la suite de l'affaire, avoir été blessée ou avoir reçu des coups.

Proportion d'enquêtés sujets au sentiment d'insécurité

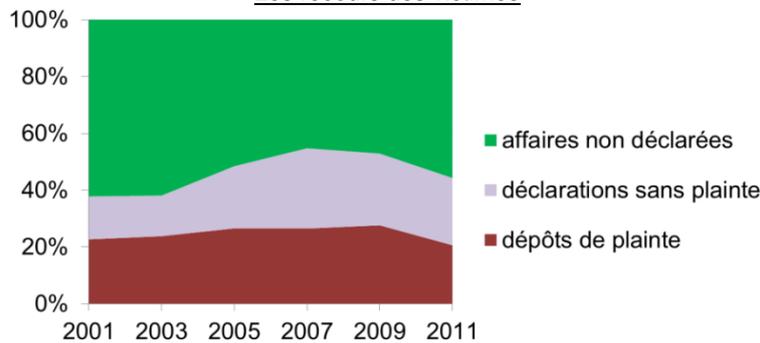


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

d - Les recours

Comme pour les agressions sexuelles, les victimes de violences familiales portent peu plainte (21 %). Et si la tendance depuis 2001 semblait aller un peu dans le sens d'une augmentation de ces signalements (55 % des affaires signalées en 2007 contre 38 % en 2001), la hausse paraît s'être interrompue. Toutefois, là encore, les estimations sont faites à partir d'un nombre d'enquêtés relativement peu élevé.

Les recours des victimes

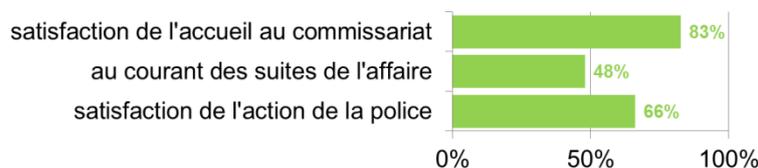


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Si les victimes ne portent pas plainte, c'est avant tout, selon leurs dires, parce que « ça n'en valait pas la peine » (22 % des non-signalements), que « ça n'aurait servi à rien » (25 %) ou pour certaines (17 %) car « ça ne regardait pas la police ou la gendarmerie ».

Comment se passe la prise en charge des victimes au commissariat ? Celles qui ont eu recours à la police sont 83 % à juger l'accueil au commissariat ou à la gendarmerie satisfaisant et 66 % à se déclarer satisfaites de l'action menée par la police.

Point de vue des victimes sur les recours mobilisés



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2.1.3 - Les agressions tout venant

Question posée : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé d'être personnellement victime d'une autre sorte d'agression – y compris un vol avec violence – ou d'une tentative ? »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des franciliens</i>						
prévalence	6,7%	6,0%	6,1%	7,6%	6,4%	5,7%
multivictimation	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6
incidence	10,0%	9,2%	9,6%	11,9%	10,3%	9,0%
<i>victimation des Franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
prévalence	6,3%	5,7%	5,8%	7,3%	6,0%	5,5%
multivictimation	1,52	1,57	1,59	1,58	1,6	1,57
incidence	9,6%	8,9%	9,2%	11,5%	9,8%	8,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

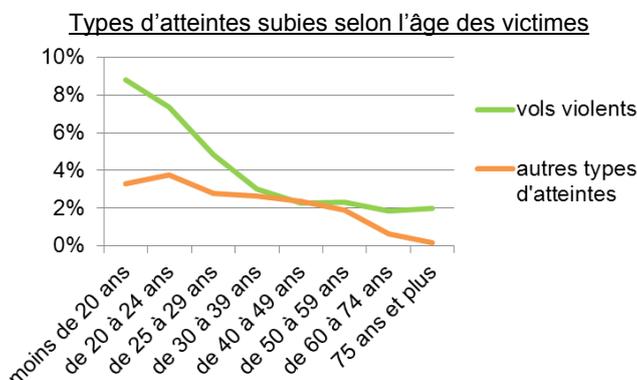
5,7 %²² des personnes interrogées déclarent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'une agression, sans caractère sexuel et dont l'auteur n'est pas un proche. Ainsi, la tendance à la baisse de la proportion de Franciliens victimes depuis l'enquête de 2007 se confirme (-1,9 point), faisant suite à une hausse entre les enquêtes de 2003 et 2007 (+1,7 point). Le taux retrouve donc un niveau proche de celui de la première enquête (6,7 %). Avec une multivictimation de 1,6, le nombre de faits déclarés en moyenne pour 100 Franciliens atteint 9,0.

Concernant les seuls faits qui se sont produits dans la région, la prévalence est de 5,5 % et l'incidence de 8,6 % (près de 820 000 faits).

b - Les caractéristiques

Les hommes sont un peu plus victimes (6,6 % contre 5,0 % des femmes).

Les jeunes sont les plus exposés à ce genre de violences, la proportion de victimes diminuant ensuite avec l'avancée dans l'âge : 12,1 % chez les moins de 20 ans, 11,1 % chez les 20-24 ans, pour atteindre 2,5 % chez les personnes âgées de 60 à 74 ans et 2,1 % chez les 75 ans et plus. Distinguer les vols violents des agressions « simples » montre que les jeunes sont plus particulièrement victimes de violences prédatrices.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

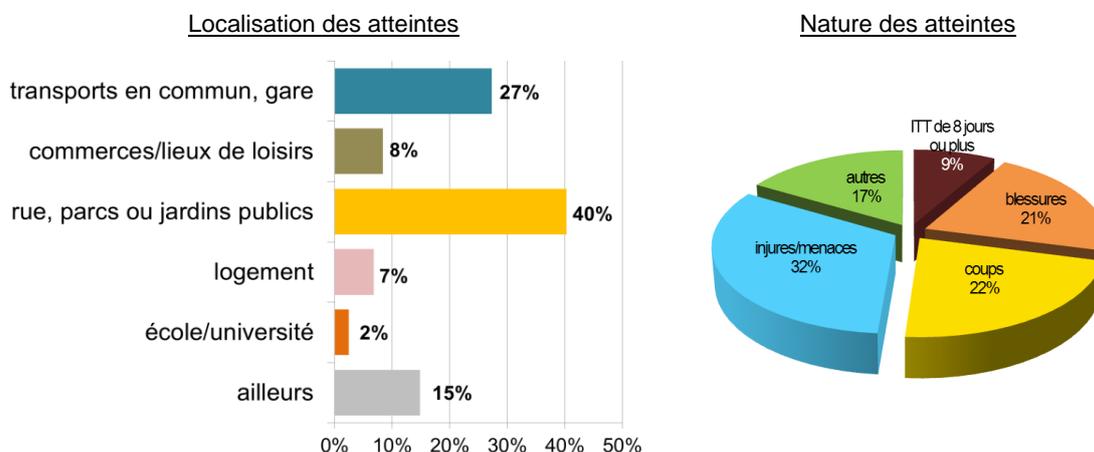
²² Environ 550 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus par extrapolation à la population régionale.

Les agressions se produisent, pour près de moitié (54 %), en journée. 39 % des victimes disent avoir été agressées tandis qu'elles se rendaient à leur travail (ou lieu d'études) ou en revenaient. C'est avant tout dans l'espace public qu'elles sont victimes : 40 % des faits déclarés dans l'enquête ont eu lieu dans la rue, un parc ou des jardins publics ; les transports en commun (gares y compris) concentrent à eux seuls 27 % des affaires.

Comment se déroulent les agressions ? Les descriptions données par les victimes mettent en évidence certaines caractéristiques.

- Le plus souvent, l'agresseur n'est pas armé (72 % des faits).
- Il est inconnu de la victime dans 87 % des cas.
- Moins d'une fois sur deux (46 %), il est seul.
- Que cherche-t-il ? 62 % des agressions tout venant²³ déclarées dans l'enquête sont des vols ou des tentatives de vols violents. Concernant les vols qui ont abouti, il s'avère qu'une grande majorité d'entre eux (57 %) visaient un téléphone portable.

Un peu plus d'une agression sur deux s'accompagne de violences physiques.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

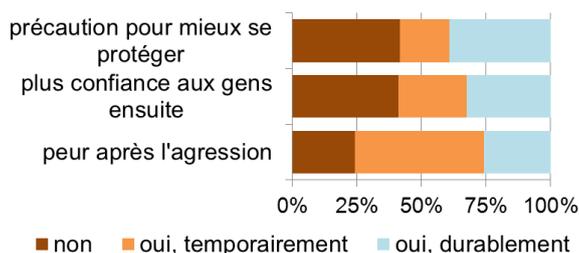
c - Les conséquences

Avoir été victime d'une agression tout venant entraîne souvent un changement de comportement. 58 % des victimes disent avoir pris des précautions pour mieux se protéger ensuite et 59 % évoquent ne plus avoir fait confiance au gens après. Par ailleurs, ce genre d'événement déclenche assez souvent (74 %) de la peur chez les victimes, une peur qui va se manifester de manière durable chez 26 % d'entre elles. Les peurs, telles qu'elles sont mesurées dans l'enquête, sont ainsi plus fortes chez les victimes d'agressions tout venant que la moyenne : entre 1,3 et 1,6 fois plus, selon le lieu où elle s'exprime.

Un autre élément peut être souligné concernant les conséquences de ce genre d'atteintes : 17 % des victimes d'agressions tout venant déclarent que l'atteinte a eu des conséquences durables sur leur santé.

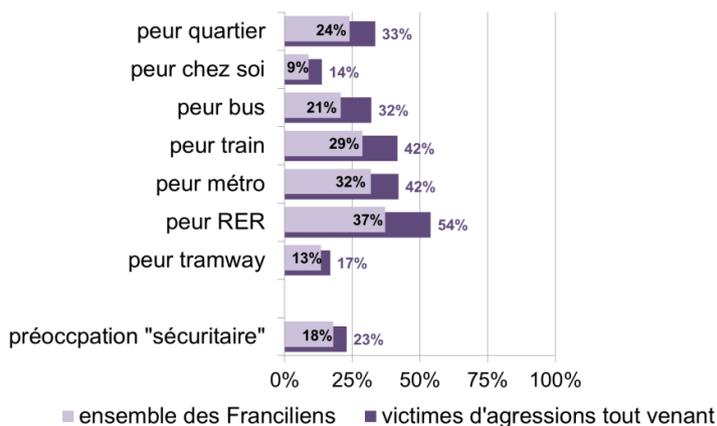
²³ Pour rappel, hors violences à caractère sexuel ou par des proches.

Réactions des victimes



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Proportion d'enquêtés sujets au sentiment d'insécurité



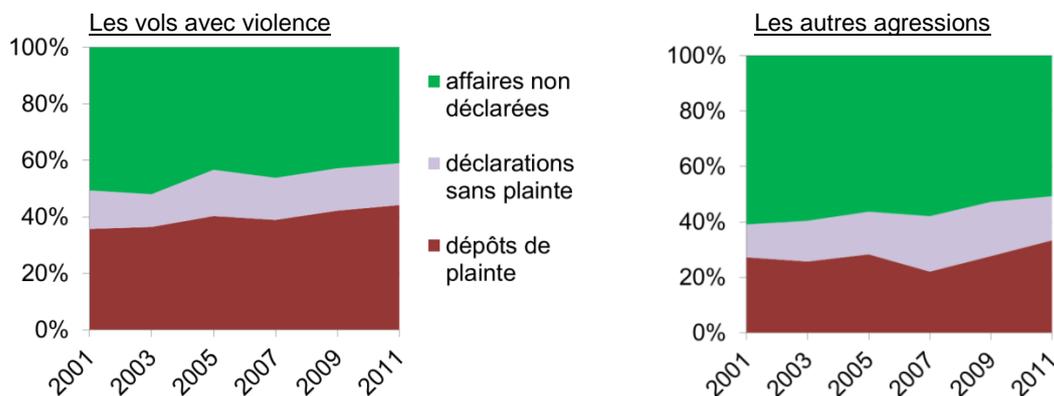
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

d - Les recours

Depuis 2001, les recours semblent être en hausse, tant pour les vols avec violence (59 % contre 49 % en 2001) que pour les autres types d'agressions tout venant (49 % contre 39 %). Cette augmentation se traduit par des plaintes plus répandues qu'avant.

Porter plainte reste toutefois loin d'être systématique chez les victimes d'agressions tout venant (40 %). Distinguer les vols des autres types de violences montre toutefois que les dépôts de plainte sont un peu plus courants pour ces premiers. Le taux atteint même 72 % lorsque seuls les vols réalisés sont pris en compte.

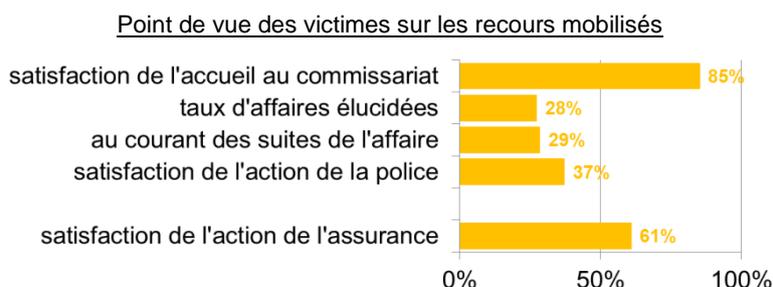
Les recours des victimes



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Les victimes qui n'ont rien signalé à la police disent que, selon elles, « ça n'en valait pas la peine » (39 % des non-signalements) ou que « ça n'aurait servi à rien » (42 %).
Celles qui y ont eu recours sont 85 % à déclarer avoir été bien reçues par la police ou la gendarmerie ; seules 37 % sont en revanche satisfaites de l'action menée par la police.

Le recours aux assurances grimpe à 44 % lorsque seuls les vols réalisés sont pris en compte. Parmi les personnes qui ont recours à leur assurance, 61 % s'en déclarent satisfaites.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2.1.4 - Les vols sans violence

Question posée : « Vous est-il arrivé, au cours des trois dernières années, d'être personnellement victime d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main, ...), cette fois sans violence, ou d'une tentative ? »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des franciliens</i>						
prévalence	7,9%	9,0%	9,5%	9,8%	7,8%	5,6%
multivictimation	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3
incidence	9,8%	11,3%	12,0%	12,5%	9,8%	7,5%
<i>victimation des Franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
prévalence	7,0%	8,2%	8,6%	8,7%	6,8%	5,1%
multivictimation	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
incidence	8,9%	10,5%	11,2%	11,4%	8,7%	6,8%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

5,6 %²⁴ des personnes interrogées (près de 540 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus) déclarent avoir été victimes de vols sans violence, y compris de tentatives, en 2008, 2009 ou 2010. La tendance à la baisse amorcée depuis l'enquête de 2007 se confirme donc, le taux de victimation ayant perdu plus de quatre points depuis (9,8 % dans l'enquête de 2007). En 2011, il s'agit ainsi du plus faible taux relevé parmi toutes les enquêtes ; il était de 7,9 % dans celle de 2001. En moyenne, les victimes ont subi 1,3 fait au cours des trois dernières années. L'incidence est de 7,5 faits pour cent personnes.

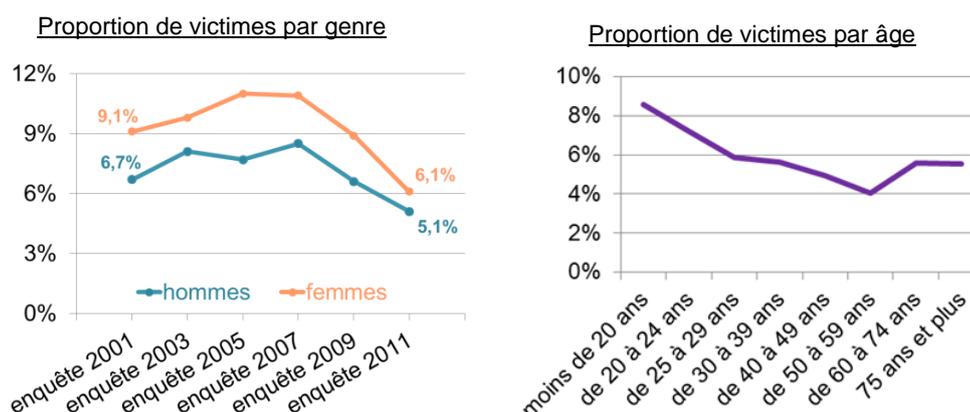
²⁴ Environ 540 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus par extrapolation à la population régionale.

Quelques Franciliens déclarent avoir été victimes de vols sans violence ailleurs qu'en Île-de-France. Ne pas les prendre en compte réduit la prévalence à 5,1 % et l'incidence à 6,8 vols pour cent personnes (près de 650 000 faits), la multivictimation restant à 1,3.

b - Les caractéristiques

Les femmes restent un peu plus exposées aux vols sans violence, même si l'écart est faible : 6,1 % des femmes victimes en trois ans contre 5,1 % des hommes.

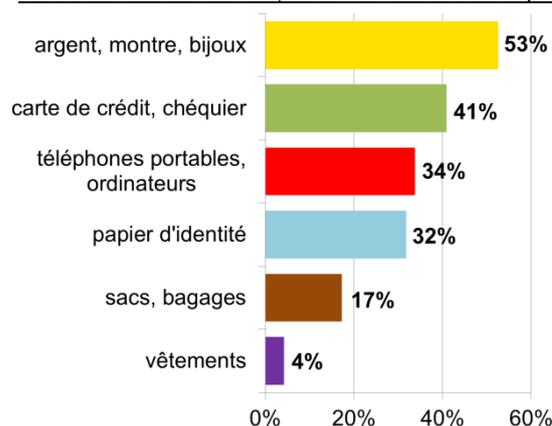
Les jeunes sont les plus victimes (8,6 % des 15-19 ans). Le risque diminue ensuite (7,2 % des jeunes de 20 à 24 ans) pour osciller entre 4 et 6 % selon la tranche d'âge considérée.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Concernant les faits, il ressort qu'un peu plus d'un vol sur quatre (27 %) est une simple tentative de vol. Parmi les biens dérobés, la catégorie « argent, bijoux ou montres » arrive toujours en tête (53 % des vols réalisés). Les cartes de crédit et chèquiers restent au deuxième rang (41 %). Les téléphones et ordinateurs portables (de type iPhone, Smartphone) et les papiers d'identité suivent, occupant les troisième et quatrième rangs (respectivement 34 % et 32 % des vols).

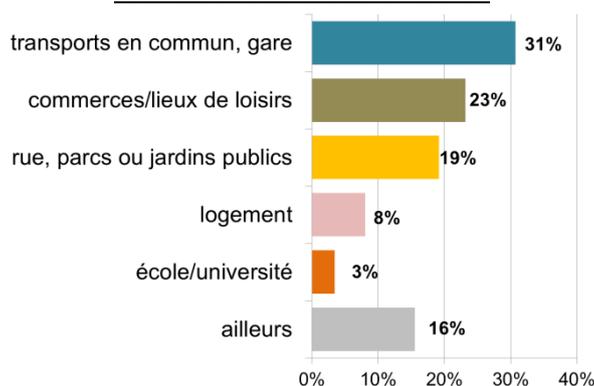
Part des vols concernés, selon la nature des objets dérobés



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Où se déroulent les faits ? Les transports en commun (gares y compris) restent des lieux particulièrement propices à ces atteintes : près d'un vol sur trois (31 %) s'y est produit. L'espace public (rue, parcs et jardins publics dans le questionnaire) en comptabilise 19 %.

Localisation des vols sans violence

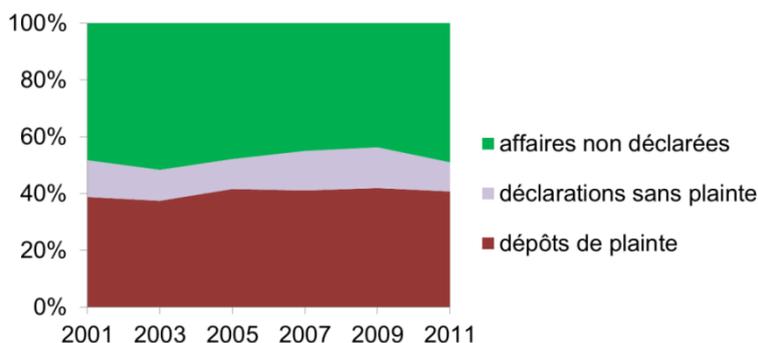


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

c - Les recours

Les signalements à la police sont loin d'être systématiques chez les victimes de vols sans violence : 41 % des faits ont donné lieu à un dépôt de plainte et 10 % à un simple signalement auprès des autorités. Au regard des données de l'enquête, les affaires inconnues par la police ne correspondent pas seulement à des tentatives de vols qui ont échoué : 35 % des vols effectifs ne sont pas signalés.

Les recours des victimes

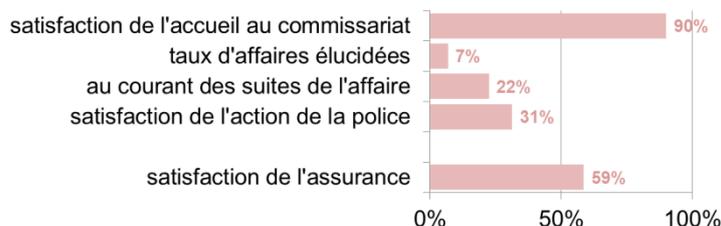


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Généralement, les victimes qui ont eu affaire à la police ou la gendarmerie considèrent qu'elles ont été bien accueillies (90 %). Elles sont en revanche bien moins satisfaites du déroulement de leur affaire : 22 % disent avoir été tenues au courant des suites et au final, seules 31 % portent un jugement positif sur l'action menée par les forces de l'ordre.

Quant au recours aux assurances, 24 % des victimes déclarent leur avoir fait une déclaration ; plus de la moitié d'entre elles (59 %) s'en disent satisfaites.

Point de vue des victimes sur les recours mobilisés

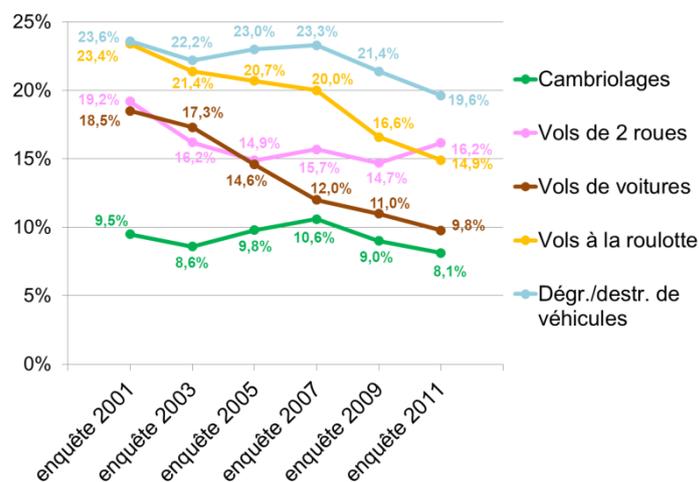


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2.2 - Les victimations ménages

La baisse des atteintes envers les biens des ménages continue en 2011 : 34,9 %²⁵ des ménages en sont victimes, contre 47,0 % dans l'enquête de 2001. Ils étaient 38,3 % dans celle de 2009. C'est pour les vols de voitures et les vols à la roulotte que la diminution est la plus marquée. Seuls les vols de deux-roues n'accusent pas de baisse significative entre les deux dernières enquêtes.

Proportion de ménages victimes au moins une fois en trois ans d'une atteinte envers un bien leur appartenant



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.2.1 - Les cambriolages²⁶

Question posée : « Au cours des trois dernières années, quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire ou encore dans un local professionnel qui vous appartient ? ».

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des ménages franciliens</i>						
prévalence	9,5%	8,6%	9,8%	10,6%	8,9%	8,1%
multivictimation	1,3	1,2	1,3	1,3	1,2	1,3
incidence	11,9%	10,6%	12,4%	13,2%	10,8%	10,3%
<i>victimation des ménages franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
prévalence	8,9%	8,2%	8,9%	9,9%	8,3%	7,5%
multivictimation	1,3	1,2	1,3	1,3	1,2	1,6
incidence	11,3%	10,1%	11,6%	12,5%	10,1%	9,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

²⁵ Environ 1,8 million de ménages franciliens par extrapolation.

²⁶ Le terme « cambriolage » utilisé dans cette enquête s'entend au sens large, à savoir qu'il ne regroupe pas seulement les entrées par effraction, escalade ou usage de fausses clés ; il inclut aussi les entrées sans effraction, par ruse....

8,1 %²⁷ des ménages franciliens déclarent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'un cambriolage ou d'une tentative (près de 410 000 ménages). Cette proportion est en baisse pour la deuxième enquête consécutive, affichant une diminution de 2,5 points par rapport à la situation de 2007 (10,6 % de ménages victimes). Elle se situe ainsi à un niveau inférieur à celui de la première enquête de 2001 (9,5 %). Avec 1,3 cambriolage par victime en moyenne sur trois ans, le nombre de faits estimés rapporté à l'ensemble des ménages franciliens s'élève à 10,3 pour cent ménages.

Se restreindre aux cambriolages (et tentatives) qui ont eu lieu sur le territoire régional conduit à une prévalence de 7,5 % sur trois ans, une multivictimation de 1,3 et une incidence de 9,6 pour cent ménages (près de 480 000 faits).

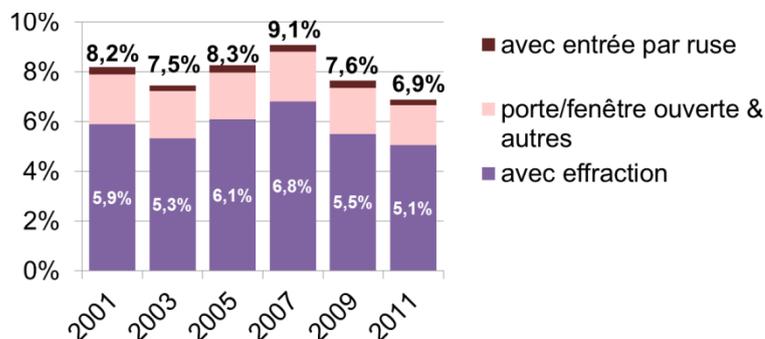
b - Les caractéristiques

Près des trois quarts (84,6 %) des cambriolages déclarés dans l'enquête visent le domicile principal ou ses annexes. Les caractéristiques des cambriolages de résidences principales sont les suivantes.

Il s'agit dans la plupart des cas déclarés dans l'enquête de 2011 de cambriolages avec effraction (73 %). Une petite partie (14 %) concerne néanmoins des entrées par des fenêtres ou des portes laissées ouvertes. Les entrées par ruse sont relativement peu fréquentes (3 %).

L'évolution au fil du temps des ménages franciliens déclarant comme dernier fait avoir été victime d'un cambriolage visant leur résidence principale a diminué entre 2007 et 2011, passant de 9,1% des ménages interrogés à 6,9 %. Pour les seuls cambriolages avec effraction, le taux passe de 6,8 % à 5,1 %.

Proportion de ménages victimes de cambriolages de résidences principales

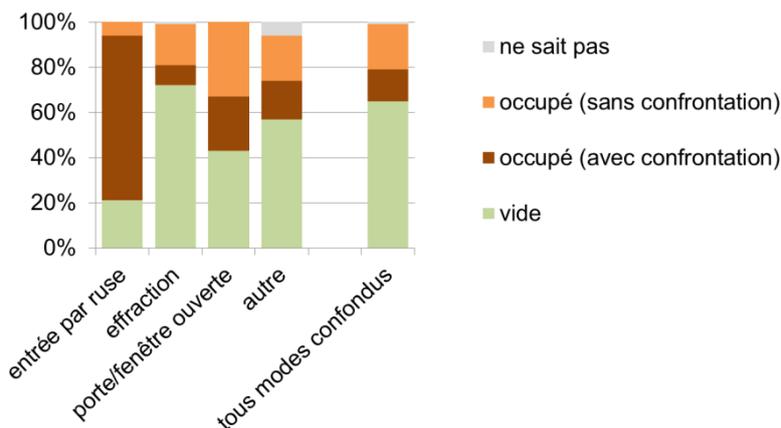


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Près des deux tiers (65 %) des cambriolages se produisent dans des logements vides. Pour les autres, il s'agit de logements occupés au moment des faits, mais le plus souvent, il n'y a pas de confrontation avec les auteurs : dans 20 % des cas, les habitants n'ont rien vu ; il y a toutefois 14 % des cambriolages au cours desquels il y a eu confrontation. A noter que les cambriolages avec effraction concernent surtout des logements vides (72 %) tandis que les entrées par des accès laissés ouverts et les entrées par ruse se déroulent souvent en présence d'occupants (respectivement 57 % et 79 %).

²⁷ Environ 410 000 ménages franciliens par extrapolation.

Répartition des cambriolages par mode opératoire et occupation du logement au moment des faits



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Un peu plus d'un cambriolage sur deux déclaré dans l'enquête (52,8 %) a abouti, les autres correspondant à des tentatives.

Que se passe-t-il pour les victimes de cambriolages ? Il est rare qu'elles récupèrent les biens dérobés (9,1 %). Elles évoquent très souvent (91,7 %) avoir subi des dommages matériels, dont 58,1 % qualifiés d'importants. Près des deux tiers des victimes (65,2 %) attribuent une valeur sentimentale aux objets volés. Mais même lorsqu'il n'y a pas eu de vol, les victimes sont relativement nombreuses à évoquer des dommages matériels (58,2 %), dont 25,5 % décrits comme importants.

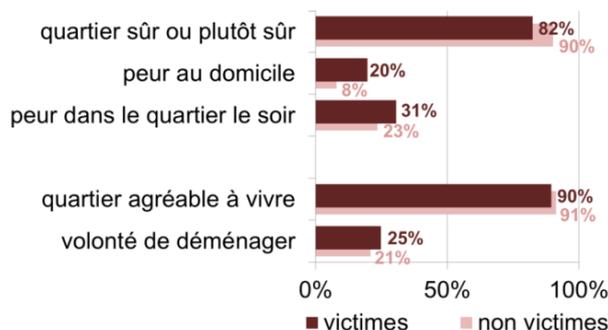
c - Les conséquences

Avoir été victime d'un cambriolage peut entraîner des modifications de comportement.

Cela influe-t-il sur le sentiment de sécurité au domicile et, plus généralement, dans l'environnement proche ? Si l'enquête ne permet pas de certifier que la cause de ces symptômes est le fait d'en avoir été victime, les constats sont là : la peur au domicile est bien plus forte chez les personnes dont la résidence principale a été cambriolée (20 % contre 8 %) ; la peur dans le quartier le soir est aussi plus répandue chez elles (31 % contre 23 %) et globalement, ces victimes jugent moins souvent que les autres Franciliens interrogés leur quartier sûr ou plutôt sûr (82 % contre 90 %). Toutefois, elles restent plutôt enclines à trouver leur quartier agréable à vivre (90 % contre 91 %).

Un autre élément ressort : la volonté de déménager est un peu plus forte chez les victimes de cambriolage (25 % contre 21 %) et ces personnes invoquent plus que les autres comme raison principale vouloir vivre dans un quartier plus sûr (28 % contre 20 %).

Sentiment de sécurité et bien-être dans l'environnement proche

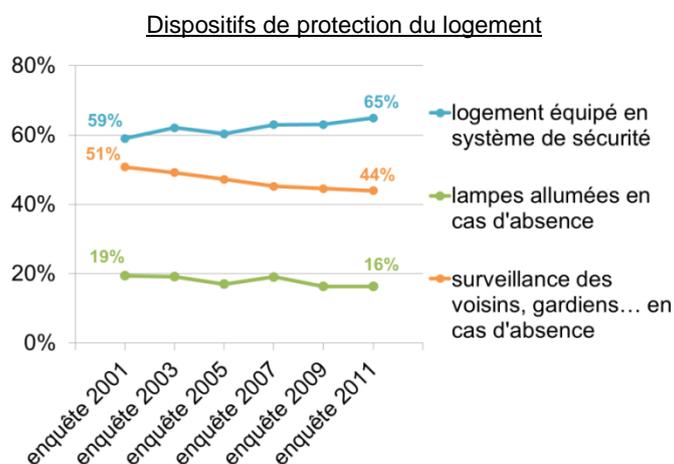


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Pour réduire les risques de se faire cambrioler à nouveau, les ménages victimes prennent des mesures visant à mieux protéger leur logement : plus d'un ménage victime sur deux (53 %) opte pour l'installation de systèmes de protection tels que blindages, barreaux, alarmes, serrure, etc. Pour les autres ménages, la plupart (61 %) déclarent disposer, déjà, de tels dispositifs.

L'enquête apporte plus globalement un éclairage sur la protection des résidences principales en Île-de-France.

- Près des deux tiers (65,0 %) des Franciliens interrogés déclarent que leur logement dispose d'équipements de protection tels que barreaux, portes blindées, sirènes d'alarme, système de télédétection, serrures multipoints, etc. Une tendance à la hausse semble d'ailleurs se dessiner au fil des enquêtes : 59 % des ménages avaient déclaré en être dotés en 2001.
- 44 % des Franciliens disent solliciter leur voisinage ou leur gardien pour surveiller leur logement. Une veille assurée par les riverains d'un même quartier renvoie à la notion de « voisins vigilants »²⁸. En France, cette forme de surveillance a été reprise à un stade expérimental en 2007 pour être ensuite généralisée en 2011. Elle s'appuie notamment sur « l'engagement des habitants d'une même aire géographique (quartier, lotissement, résidence, village,...) dans une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité du secteur »²⁹. Mais, paradoxalement, cette pratique paraît être de moins en moins utilisée au fil des années : ils étaient 51 % en 2001.
- Enfin, 16 % des personnes interrogées évoquent le fait de laisser les lampes allumées à leur domicile en cas d'absence le soir. Ce procédé, dont la vocation est dissuasive en simulant l'occupation du logement (utilisation d'un minuteur, mission confiée à un voisin...), est moins souvent utilisée que les autres. Il fait toutefois partie des préconisations du ministère de l'Intérieur en matière de réflexes à avoir pour réduire les risques de cambriolage³⁰.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Le cambriolage s'avère être un événement marquant pour les victimes : 89,5 % des victimes interrogées évoquent ainsi avoir été perturbées par cette intrusion à leur domicile, dont 29,3 % de manière durable. La peur au domicile est d'ailleurs plus répandue chez les victimes de cambriolages : 19,7 % contre 8,4 % pour l'ensemble des Franciliens, le taux atteignant même 38 % chez celles qui disent avoir été perturbées de manière durable.

²⁸ Inspiré du concept anglo-saxon « neighbourhood watch ».

²⁹ Circulaire du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 22 juin 2011 relative au dispositif de participation citoyenne, NOR : IOCJ1117146J.

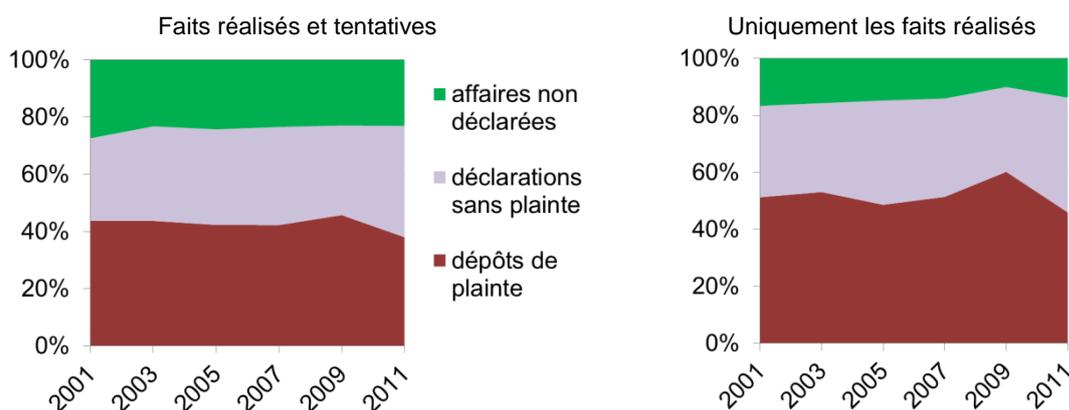
³⁰ http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/votre_securite/votre_domicile/contre_cambriolage_bons_reflexes.

d - Les recours

Les cambriolages ne sont pas systématiquement signalés aux autorités : c'est le cas de 23 % des faits, d'après les déclarations des victimes. Parmi ceux qui le sont, seule près de la moitié des affaires (soient 38 % dans leur ensemble, signalées ou non) est enregistrée comme plainte.

Différencier les simples tentatives des cambriolages effectifs ne suffit pas à expliquer pourquoi certaines victimes ne se font pas connaître. Même lorsque seuls les cambriolages réalisés sont retenus, les affaires ne sont pas toutes déclarées à la police.

Les recours des ménages victimes



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Quels sont les facteurs qui incitent les victimes de cambriolage à aller voir les autorités ? La raison principale est généralement le recours en parallèle à l'assurance : 38 % déclarent vouloir faire une déclaration à l'assurance. Viennent ensuite les notions de devoir (« parce qu'il fallait le faire ») et de prévention (« empêcher que ça se reproduise »), citées respectivement par 23 % et 22 % des victimes qui sont allées voir la police. À souligner que la volonté de récupérer les biens volés est plutôt rarement mentionnée : 5 %, 9 % si seuls les cambriolages où il y a eu vol sont pris en compte. Toutefois, il est relativement peu fréquent de récupérer les biens dérobés : 10 % des cambriolages avec vols réalisés signalés à la police, d'après les déclarations des victimes.

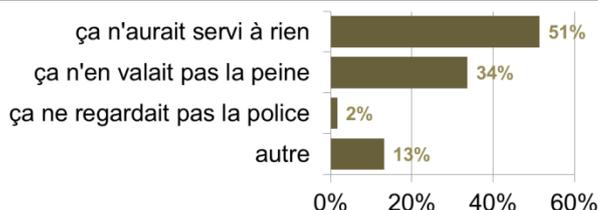
Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

À l'inverse, l'absence de déclaration aux services de police se justifie près d'une fois sur deux (51 %) par le sentiment que « ça n'aurait servi à rien ». Dans près d'une affaire sur trois (34 %), la victime pense, autrement, que ça n'en valait pas la peine.

Motivation principale pour ne pas signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Les résultats d'une analyse statistique, prenant en compte différentes caractéristiques du cambriolage, montrent l'influence plus ou moins forte qu'elles ont sur le fait que la victime signale ou non le cambriolage à la police.

- Avant tout, la probabilité d'avoir recours à la police est régie par l'importance des dégâts subis. Elle est près de quatre fois plus élevée (3,9) chez les victimes qui estiment que l'affaire leur a causé un dommage matériel important que chez les autres, toutes choses égales par ailleurs.
- L'impact psychologique, le mode d'intrusion ainsi que la présence ou non d'objets dérobés sont de nature à influencer aussi le comportement de la victime. La probabilité d'avoir recours à la police est en effet multipliée par 2,1 si le cambriolage est qualifié de désagrément, par 2,3 s'il s'agit d'une entrée par effraction et par 2,4 en cas de cambriolage avec vol effectif, *ceteris paribus*, par rapport à la situation inverse.
- La nature du logement (maison individuelle ou appartement) n'a en revanche pas d'effet.

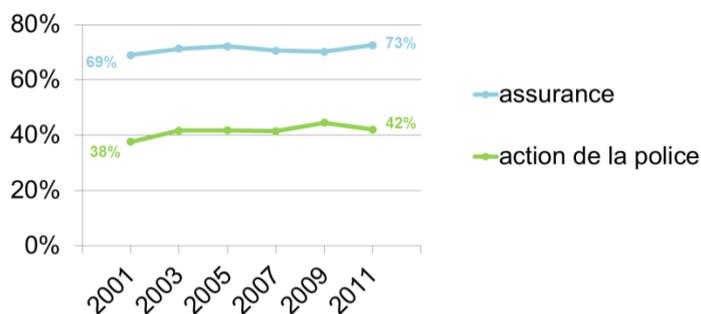
Pour en revenir aux dommages matériels, ils sont d'ailleurs fortement corrélés avec la propension des victimes à faire une déclaration ou non à l'assurance : 83 % des enquêtés y ont eu recours en cas de dommages importants contre 38 % pour les autres. Ce résultat fait écho à la principale raison citée qui pousse les victimes à aller voir la police, à savoir de pouvoir faire la déclaration à l'assurance. Globalement, la proportion de victimes ayant signalé les faits à leur assurance s'élève à 57 %. Elle grimpe à 73 % lorsque les tentatives de cambriolages ne sont pas prises en compte.

En termes de satisfaction, il ressort que :

- concernant l'action de la police ou de la gendarmerie, 42 % des victimes s'en disent satisfaites (très ou assez satisfaites) ;
- la satisfaction est en revanche plus marquée pour ce qui est du recours à l'assurance : 73 %.

En remarque, il paraît intéressant de souligner que les taux de satisfaction baissent lorsque seuls les faits réalisés sont pris en compte (respectivement 37 % et 67 %).

Évolution du taux de satisfaction des victimes de cambriolages concernant leur assurance et l'action menée par la police dans le cadre de leur affaire (faits réalisés et tentatives)



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.2.2 - Les vols de voitures

Question : « Au cours de ces trois dernières années, a-t-on volé ou tenté de voler une voiture appartenant à votre ménage, ou encore une camionnette ou un camion utilisé à titre privé ? »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des ménages franciliens</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	14,9%	13,7%	11,6%	9,5%	8,6%	7,3%
multivictimation	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,6
incidence	22,8%	21,0%	17,2%	14,3%	12,1%	11,8%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	18,5%	17,3%	14,6%	12,0%	11,0%	9,8%
<i>victimation des ménages franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	14,1%	13,0%	10,9%	8,9%	8,1%	7,0%
multivictimation	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,6
incidence	22,0%	20,3%	16,6%	13,8%	11,6%	11,4%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	17,6%	16,4%	13,8%	11,3%	10,5%	9,3%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

7,3 % des ménages franciliens déclarent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'un vol de voiture ou d'une tentative (près de 370 000 ménages). La baisse des vols envers les véhicules se poursuit donc, la proportion de victimes ayant perdu 8,7 points depuis la première enquête : ils étaient 14,9 % dans l'enquête de 2001 (près de 670 000 ménages). Avec 1,6 vol ou tentative par victime en moyenne sur trois ans, le nombre de faits estimés pour cent ménages franciliens s'élève à 11,8.

Les Franciliens ne sont pas tous équipés de voitures. Si seuls ceux qui en possèdent une sont pris en compte, la proportion de victimes dans cette tranche de la population (le risque), passe à 9,8 % et l'incidence à 15,8 %.

Ne retenir que les vols (et tentatives) qui ont eu lieu en Île-de-France conduit à une prévalence de 7,0 % sur trois ans, une multivictimation toujours de 1,6 et une incidence de 11,4 pour cent ménages (près de 570 000 faits).

b - Les caractéristiques

Les vols de voitures constituent une victimation de proximité : 74 % des vols déclarés dans l'enquête ont lieu au domicile ou aux alentours. Cette proportion varie peu selon le type de logement. Mais des écarts ressortent selon la nature de l'espace où se produisent les faits :

- les victimes habitant en maison sont plus touchées par des vols commis dans la rue (61 %) que dans un parking³¹ (30 %) ;
- le classement est inversé pour les victimes résidant en appartement (avec 43 % des vols réalisés dans la rue et 49 % dans un parking).

La part des vols réalisés dans un garage privé reste en revanche assez comparable, avoisinant les 5 %.

³¹ Ouverts ou fermés.

Globalement, la rue est le lieu de réalisation de 50 % des vols, les garages privés 5 % et les parkings 41 %.

Les vols de voitures se déroulent surtout en soirée ou la nuit (79 %).



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Voler une voiture est une action généralement vouée à l'échec : dans près de deux affaires sur trois (66 %), le vol reste au stade de tentative. Faut-il y voir les conséquences d'une protection relativement efficace des véhicules contre le vol ? Mais dans l'hypothèse d'une meilleure protection au fil du temps (dispositifs de plus en plus performants), comment expliquer que le taux de tentatives soit à peu près identique à celui de 2001 (65 %) ? En même temps, la proportion de ménages franciliens victimes a chuté de près de moitié en une décennie, passant de 18,5 % des ménages équipés victimes dans la première enquête à 9,8 % dans la dernière. L'hypothèse d'une amélioration des systèmes de protection des véhicules paraît dans ce cas cohérente.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Les dégâts causés par l'affaire peuvent s'avérer conséquents, même lorsque la voiture n'a pas été volée. Globalement 51 % des ménages victimes estiment avoir subi des dommages matériels importants. Le taux grimpe certes à 70 % chez celles dont le véhicule a été volé, mais atteint tout de même 40 % en cas de simples tentatives.

c - Les conséquences

Comment les victimes protègent mieux leur voiture ensuite ?

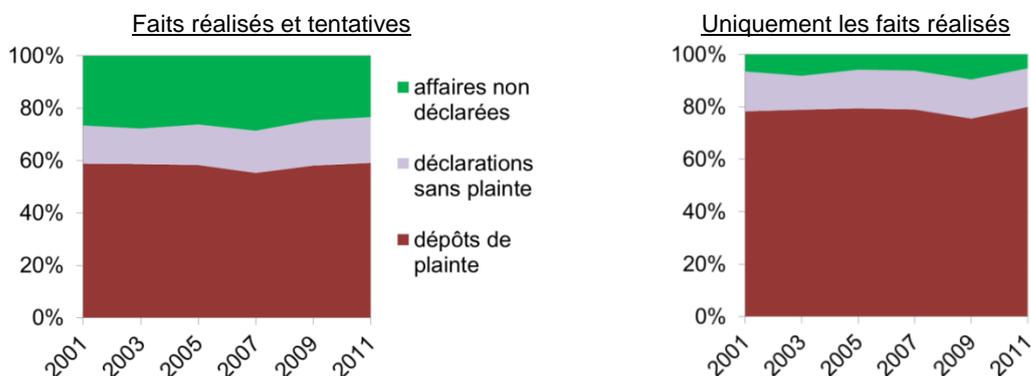
- Le plus souvent, elles déclarent éviter de stationner à certains endroits (pour 54 % d'entre elles).
- Vient ensuite la mise en sûreté du véhicule, dans un garage fermé par exemple (38 %).
- L'installation d'un système de protection est un peu moins courant (22 %).

d - Les recours

Le recours à la police ou à la gendarmerie n'est pas systématique : 76 % des victimes déclarent que les faits ont été signalés aux autorités et 59 % qu'il y a eu une plainte de déposée.

Différencier les tentatives des vols effectifs ne suffit pas à expliquer les non-recours. Même lorsque seuls les vols de voitures réalisés sont retenus, les affaires ne sont pas toutes déclarées à la police : 94 % des vols sont signalés et 80 % font l'objet de dépôts de plainte.

Les recours des ménages victimes



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Quelle est la motivation première qui pousse les victimes à signaler le vol de voiture aux autorités ? Le plus souvent, c'est pour pouvoir faire une déclaration à l'assurance : 49 %. Les notions de prévention (« empêcher que ça se reproduise »), de devoir (« parce qu'il fallait le faire ») et de répression (« faire punir le voleur ») sont évoquées respectivement par 14 %, 14 % et 10 % des ménages victimes. Quant à l'espoir de récupérer la voiture, il est cité comme principale raison par seulement 9 % d'entre eux ; le taux grimpe toutefois à 19 % si seuls les vols réalisés sont pris en compte. Une espérance qui est d'ailleurs en partie fondée, car il s'avère que dans 41 % des cas, les ménages ont récupéré leur véhicule.

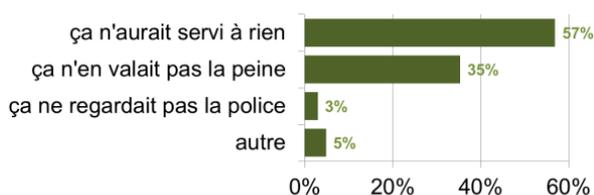
Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

À l'inverse, le non recours est généralement justifié soit par l'impression que ça n'aurait servi à rien (57 %) ou que ça n'en valait pas la peine (35 %).

Motivation principale pour ne pas signaler les faits à la police ou à la gendarmerie

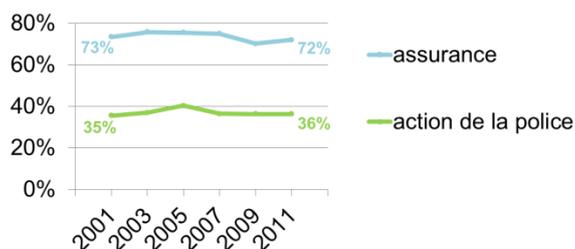


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Globalement, la proportion de victimes ayant eu recours à une assurance s'élève à 73 %. Elle grimpe à 91 % lorsque les tentatives de vols de voitures ne sont pas prises en compte.

Quelle appréciation portent les ménages victimes sur les recours mobilisés ? Le jugement est sévère concernant l'action de la police : seuls 36 % s'en estiment satisfaits (assez ou très satisfaits), contre deux fois plus (72 %) concernant l'assurance.

Évolution du taux de satisfaction des victimes concernant l'assurance et l'action de la police ou de la gendarmerie (faits réalisés et tentatives)



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.2.3 - Les vols à la roulotte

Question : « Sans tenir compte des vols mentionnés ci-dessus, Au cours de ces trois dernières années, a-t-on volé ou tenté de voler un objet dans un véhicule, ou une pièce de ce véhicule, telle qu'autoradio, rétroviseur ou roue ... ».

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des ménages franciliens</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	18,8%	17,0%	16,4%	15,8%	12,9%	11,1%
multivictimation	149%	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5
incidence	28,1%	25,3%	23,8%	22,3%	18,2%	16,8%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	23,9%	21,4%	20,7%	20,0%	16,6%	14,9%
<i>victimation des ménages franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	17,8%	16,0%	15,4%	14,9%	12,2%	10,5%
multivictimation	152%	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5
incidence	36,3%	24,3%	22,8%	21,4%	17,3%	16,0%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	22,2%	20,1%	19,5%	18,9%	15,6%	14,1%

11,1 % des ménages franciliens interrogés (près de 550 000 ménages) déclarent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'un vol à la roulotte ou d'une tentative (vol visant un objet dans un véhicule ou une pièce d'un véhicule tel qu'un autoradio, un rétroviseur ou une roue). Tout comme pour les vols de voitures, ce taux ne cesse de baisser au fil des enquêtes : il était de 18,8 % dans celle de 2001 (près de 850 000 ménages). Avec 1,5 vol ou tentative par ménage victime en moyenne sur trois ans, l'incidence atteint 16,8%.

Ne prendre en compte que les ménages franciliens équipés de voitures conduit à un risque de 14,9 % et à une incidence de 22,5 faits pour cent ménages.

Pour ce qui est des seuls vols et tentatives qui se sont produits en Île-de-France, la prévalence est de 10,5 % sur trois ans, la multivictimation de 1,5 et l'incidence de 16,0 faits pour cent ménages (près de 810 000 faits).

b - Les caractéristiques

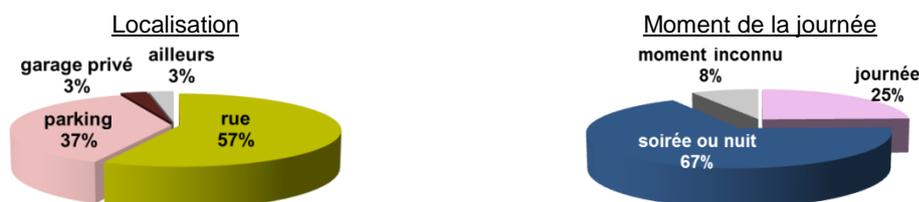
Les vols à la roulotte se produisent surtout à proximité du lieu de résidence (66 % des vols déclarés dans l'enquête ont lieu au domicile ou alentours). La proportion varie peu selon le type de logement. Mais comme pour les vols de voitures, des différences ressortent selon la nature de l'habitation.

- Pour les victimes vivant en maison, la rue concentre l'essentiel des vols (67 %), loin devant les parkings³² (28 %).
- Si la rue ressort également comme étant propice aux vols à la roulotte pour les ménages vivant en appartement (51 %), les parkings se démarquent également regroupant 42 % des atteintes.

Les vols commis dans un garage privé sont marginaux (entre 2 % et 4 %).

Globalement, 57 % des vols de voitures ont été réalisés dans la rue, 37 % dans des parkings et 3 % dans des garages privés.

Les vols à la roulotte se déroulent surtout en soirée ou la nuit : 67 %.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Un peu moins de trois fois sur quatre (72 %), le vol à la roulotte aboutit.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Dans neuf cas sur dix, la victime estime avoir subi des dommages matériels. Il s'agit plutôt de dégâts mineurs : 52 % des ménages victimes de vols à la roulotte évoquent des dommages peu importants contre 38 % pour qui ils sont conséquents.

c - Les conséquences

Comment réagissent les victimes pour mieux protéger leur voiture ensuite ?

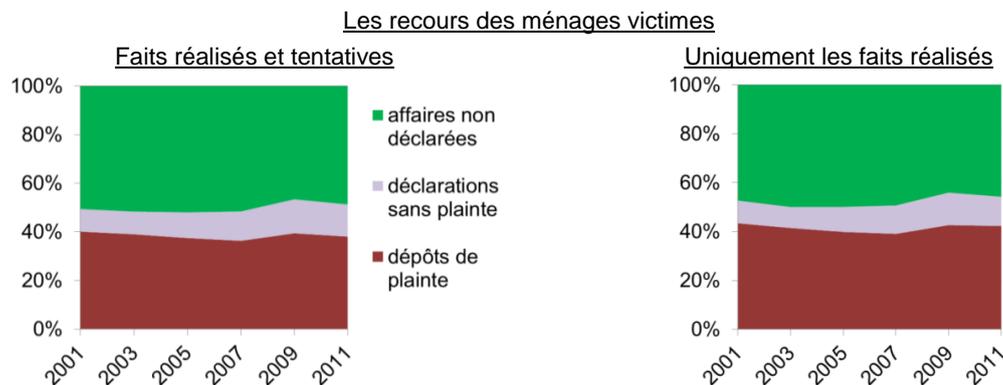
- La réaction la plus fréquente est d'éviter de stationner à certains endroits (citée par 50 % des ménages victimes).
- 32 % déclarent mettre leur véhicule en lieu sûr, dans un garage fermé par exemple.
- L'installation d'un système de protection est un peu moins courant (15 %).

³² Ouverts ou fermés.

d - Les recours

Un vol à la roulotte sur deux est porté à la connaissance de la police ou de la gendarmerie (50 %). Seule une partie fait l'objet d'un dépôt de plainte (38 % des vols à la roulotte signalés dans l'enquête, les 12 % restant étant de simples signalements).

Qu'il y ait eu vol d'objet ou simple tentative, les non-recours à la police ou à la gendarmerie restent relativement fréquents : respectivement 47 % et 59 %.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Quel est la motivation première pour signaler le vol à la roulotte aux autorités ? Le plus souvent, c'est de faire une déclaration à l'assurance : 51 % des cas. Les notions de prévention (« empêcher que ça se reproduise ») et de devoir (« parce qu'il fallait le faire ») sont évoquées respectivement par 17 % et 14 % des victimes. Seules 7 % évoquent comme principale raison la volonté de faire punir le voleur et 8 % l'espoir de pouvoir récupérer le bien volé (10 % des ménages lorsque les tentatives de vols ne sont pas prises en compte). Ces deux motivations, peu citées par les victimes, sont à l'image des résultats des actions menées par les forces de l'ordre car d'après les victimes seules 5 % des affaires ont été élucidées ; et les biens volés n'ont été récupérés que dans 5 % des cas.

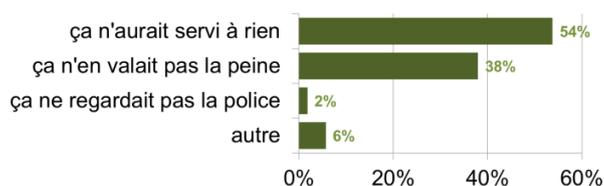
Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

L'absence de recours à la police se justifie d'après les victimes, surtout parce que ça n'aurait servi à rien (54 %) ou bien parce que ça n'en valait pas la peine (38 %).

Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie

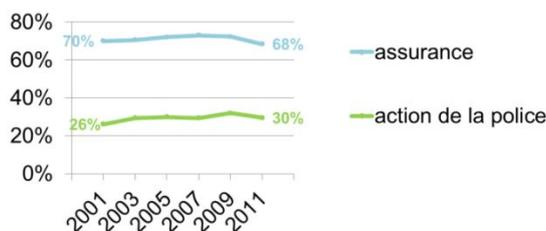


Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Globalement, la proportion de victimes ayant signalé les faits à leur assurance s'élève à 50 %. Elle évolue peu selon qu'il y a eu ou non un vol réalisé.

Quelles appréciations portent les victimes sur les recours mobilisés ? Le jugement est plus sévère concernant l'action de la police ou de la gendarmerie : 30 % des ménages s'estiment satisfaits (assez ou très satisfaits), 68 % lorsqu'il s'agit de l'assurance.

Évolution du taux de satisfaction des victimes concernant l'assurance et l'action menée par la police dans le cadre de leur affaire (faits réalisés et tentatives)



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.2.4 - Les vols de deux-roues

Question : « Au cours de ces trois dernières années, a-t-on volé ou tenté de voler une moto, un scooter, un vélomoteur ou un vélo ? »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des ménages franciliens</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	8,9%	7,0%	7,0%	7,6%	6,6%	6,7%
multivictimation	129%	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
incidence	11,5%	9,0%	9,2%	9,7%	8,5%	9,3%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	19,2%	16,2%	14,9%	15,7%	14,7%	16,2%
<i>victimation des ménages franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	8,6%	6,7%	6,7%	7,3%	6,3%	6,5%
multivictimation	130%	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
incidence	11,2%	8,6%	8,9%	9,5%	8,3%	9,0%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	18,7%	15,6%	14,4%	15,2%	14,1%	15,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

6,7 % des ménages franciliens interrogés (près de 340 000 ménages) déclarent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'un vol de deux-roues (moto, scooter, vélomoteur ou vélo). Ce sont les seules atteintes envers des véhicules pour lesquelles la proportion de ménages équipés victimes n'a pas baissé entre les deux dernières enquêtes. Le taux de victimes reste toutefois inférieur à la situation observée en 2001 (19,2 %). En moyenne, les victimes ont subi 1,4 vol en trois ans, ce qui porte l'incidence à 9,3 faits pour cent ménages.

Le risque pour les ménages équipés de deux-roues est de 16,2 %, l'incidence de 22,2 %.

La seule prise en compte des faits commis dans les limites de l'Île-de-France conduit à une prévalence de 6,5 %, soit 9,0 faits en moyenne pour cent ménages franciliens (près de 450 000 faits), la multivictimation restant à 1,4.

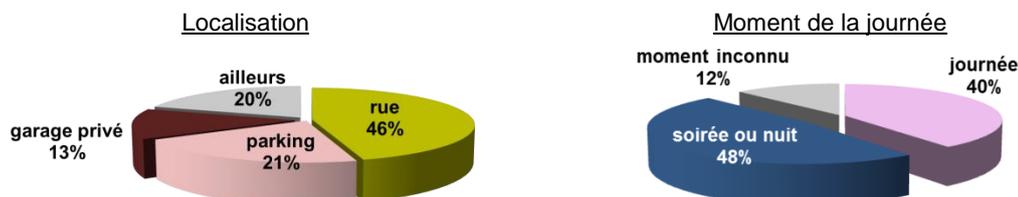
b - Les caractéristiques

63 % des vols sont commis à proximité du domicile. Cette proportion varie selon le type de logement. Elle est de 51 % chez les victimes résidant en maison, contre 68 % chez celles habitant un appartement.

Quel que soit le genre d'habitat, c'est dans la rue que se déroule l'essentiel des atteintes : 40 % pour les maisons, 48 % pour les appartements. Viennent ensuite les parkings (ouverts ou fermés) avec respectivement 22 % et 21 % des faits. Les vols réalisés dans des garages privés représentent respectivement, quant à eux, 11 % et 14 % des faits.

Globalement, la rue comptabilise 45 % des vols de deux roues, les parkings 21 % et les garages privés 13 %.

Les vols de deux roues se déroulent tant en journée (40 %) qu'en soirée ou la nuit (48 %).



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Trois atteintes sur quatre (75 %) correspondent à un vol réalisé, le quart restant constituant des tentatives. Le taux de succès dépend toutefois fortement de la nature du deux-roues. Il est bien plus élevé pour les vélos que pour les deux-roues motorisés : 85 % contre 54 %.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Qu'il s'agisse de vols de vélos ou de deux-roues à moteur, près de quatre victimes sur cinq estiment avoir subi des dommages matériels (respectivement 79 % et 80 %). Les dégâts sont toutefois plus souvent qualifiés d'importants en cas de vols de deux-roues motorisés (55 % contre 38 % des faits de vols de vélos).

c - Les conséquences

De même que pour les vols de voitures et les vols à la roulotte, éviter de stationner à certains endroits est une réponse assez couramment évoquée chez les victimes de vols de deux-roues (52 % des victimes de vols de vélos et 52 % des victimes de vols de deux-roues motorisés). Toutefois, les similitudes en termes de comportements s'arrêtent là. Les recours à des systèmes de protection et les mises en lieu sûr (garage fermé, etc.) sont en

effet plus répandues chez les victimes de vols de deux-roues, tant en cas de vols de vélos (respectivement 40 % et 59 %) que de deux-roues motorisés (respectivement 42 % et 50 %).

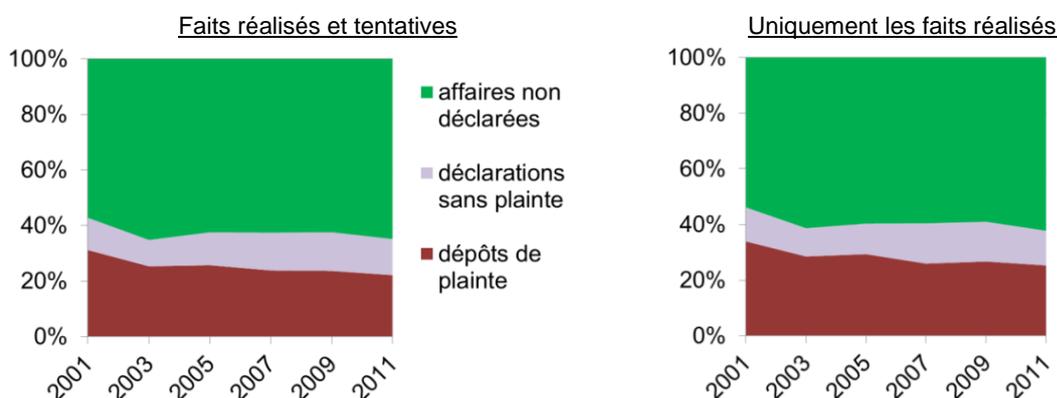
d - Les recours

Seule une partie des vols de deux-roues est signalée à la police : 67 % des vols de deux-roues à moteur et 35 % des vols de vélos.

Distinguer les vols réalisés des simples tentatives ne suffit pas à expliquer totalement les non-recours, même si les déclarations aux autorités sont effectivement plus répandues lorsque seuls les faits réalisés sont pris en compte : 87 % des vols d'engins motorisés et 37 % des vols de vélos³³.

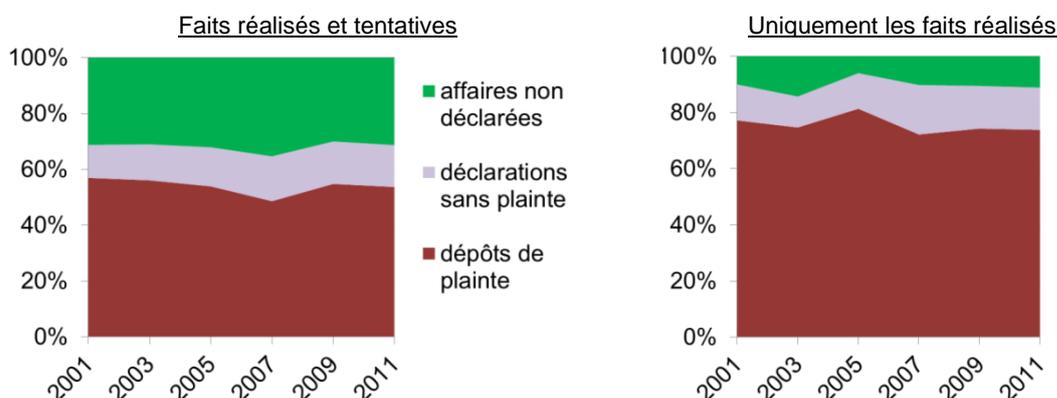
Les recours des ménages victimes

Les vols de vélos



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Les vols de deux-roues motorisés



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Quelles sont les raisons des signalements aux autorités ?

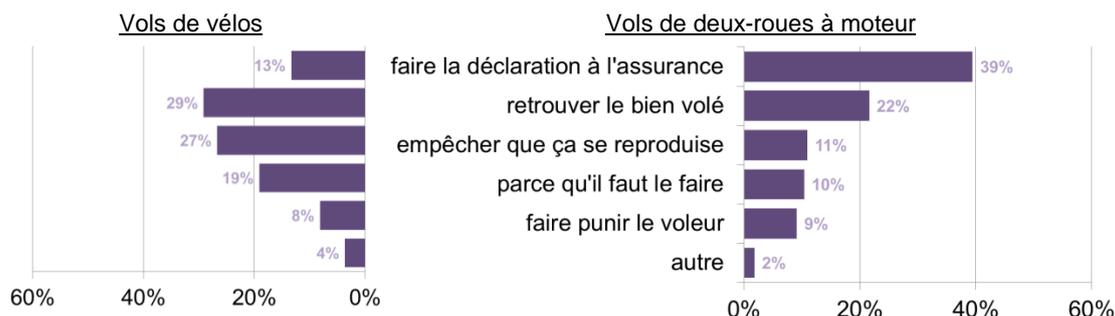
- Les victimes de vols de deux-roues motorisés évoquent le plus souvent la volonté de pouvoir faire une déclaration à l'assurance : 39 % des cas. L'espoir de retrouver le bien volé constitue la deuxième raison la plus citée (22 %, 28 % si seules les victimes de vols réalisés sont prises en compte). Et, effectivement,

³³ Le peu d'écart observé pour les vélos tient à la proportion plus élevée de faits réalisés : 85 % contre 54 % pour les deux-roues à moteur. Et, qu'il s'agisse de vélos ou d'engins motorisés, le constat est le même : les signalements sont environ deux fois plus répandus dans le cadre des vols réalisés que des tentatives.

dans 38 % des affaires, l'engin est récupéré par la victime. Sinon, les notions de prévention (« empêcher que ça se reproduise »), de devoir (« parce qu'il fallait le faire »), et de répression (« faire punir le voleur ») sont, chacune, évoquée par près d'une victime sur dix (entre 9 % et 11 %).

- L'ordre des priorités est différent pour les vols de vélos. Ce qui pousse avant tout les victimes à aller voir la police, c'est la volonté de retrouver le bien volé (29 %) et l'aspect préventif, c'est-à-dire pour éviter que ça se reproduise (27 %). Les notions de devoir et de recours aux assurances sont citées par respectivement 19 % et 13 % des victimes, l'aspect punitif (« faire punir le voleur ») par 8 %.

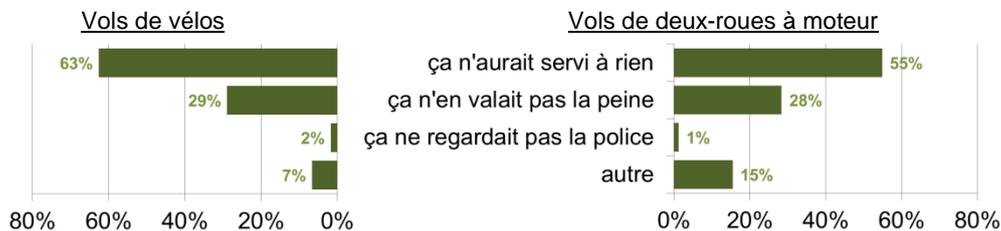
Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Comme pour les autres atteintes envers les véhicules, les non-recours sont justifiés par le sentiment que ça n'aurait servi à rien (55 % des victimes de vols de deux-roues à moteur et 63 % pour les vols de vélos) ou que ça n'en valait pas la peine (respectivement 28 % et 29 % des victimes).

Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Le recours aux assurances est beaucoup moins répandu en cas de vol de vélos que de deux-roues à moteur (14 % contre 60 % des victimes). Cette moindre propension des victimes de vols de vélos à solliciter leur assurance fait d'ailleurs écho à la part peu élevée d'entre elles qui citent comme motivation première pour signaler le vol à la police la volonté de faire justement une déclaration à l'assurance.

Les victimes portent des jugements différents sur les recours mobilisés en fonction de la nature du deux-roues volé.

- Les victimes de vols de vélos sont peu satisfaites de l'action menée par la police dans le cadre de leur affaire (seules 22 % s'en disent plutôt ou très satisfaites) ; Le taux de satisfaction est en revanche doublé (44 %) lorsqu'il s'agit de vols d'engins motorisés.
- Concernant l'assurance, l'écart est moindre : 50 % des victimes de vols de vélos et 57 % des victimes de vols de deux-roues à moteur qui ont sollicité leur assurance s'en déclarent satisfaites.

2.2.5 - Les dégradations et les destructions de voitures

Question posée : « Au cours de ces trois dernières années, a-t-on fait subir à un véhicule quelconque appartenant à votre ménage un acte de vandalisme (dégradation ou destruction) »

a - Indicateurs

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
<i>victimation des ménages franciliens</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	18,9%	17,6%	18,2%	18,4%	16,6%	14,6%
multivictimation	163%	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6
incidence	30,7%	28,8%	30,0%	30,8%	27,0%	24,0%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	23,8%	22,2%	23,0%	23,3%	21,4%	19,6%
<i>victimation des ménages franciliens uniquement en Île-de-France</i>						
<i>ensemble des ménages</i>						
prévalence	18,1%	16,7%	17,4%	17,6%	15,9%	14,0%
multivictimation	165%	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6
incidence	29,8%	27,9%	29,1%	29,8%	26,0%	23,0%
<i>uniquement les ménages équipés de voiture(s)</i>						
risque	22,6%	21,1%	21,9%	22,4%	20,5%	18,8%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

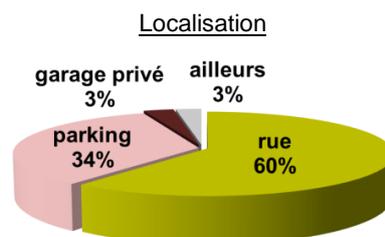
14,6 % des ménages franciliens interrogés (près de 740 000 ménages) disent avoir été victimes au moins une fois en 2008, 2009 ou 2010 d'un acte de vandalisme (dégradation ou destruction) concernant une voiture leur appartenant. Ce taux confirme la tendance à la baisse amorcée lors de la précédente enquête, la proportion de ménages touchés ayant perdu 3,8 points par rapport à 2007. En moyenne, les victimes ont subi 1,6 fait en trois ans, ce qui aboutit à une incidence de 24,0 faits pour cent ménages franciliens.

Le risque pour les seuls ménages équipés de voiture(s) s'élève à 19,6 % et l'incidence à 32,1 %.

En ce qui concerne les faits qui se sont produits en Île-de-France, on estime à 14,0 % la proportion de ménages franciliens concernés. Le nombre de faits moyen par victime est de 1,6 et l'incidence de 23,0 % (près de 1,2 million de faits).

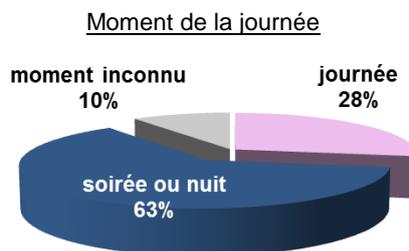
b - Les caractéristiques

Les dégradations et destructions de véhicules constituent une victimation de proximité : 68 % des faits déclarés ont lieu au domicile ou aux alentours. La plupart des atteintes sont commises dans la rue (61 %). Les parkings en concentrent 34 %.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Les dégradations et les destructions de véhicules se déroulent surtout en soirée ou de nuit (63 %).



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011

La quasi-totalité des atteintes consiste en des dégradations de voitures (96 %), les destructions de véhicules représentant 4 % des atteintes détaillées dans l'enquête.

La gravité des dommages matériels subis est assez variable : Parmi les ménages victimes, 38 % estiment avoir subi des dégâts importants contre 55 % pas importants.

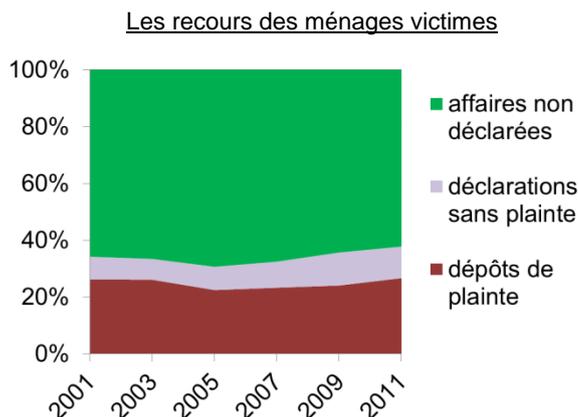
c - Les conséquences

Près d'un ménage victime sur deux (48 %) déclare avoir évité de stationner à certains endroits après.

Mettre le véhicule en lieu sûr est une mesure moins courante en revanche : 28 % des ménages victimes disent avoir adopté ce comportement.

d - Les recours

Le recours à la police ou à la gendarmerie est relativement peu répandu chez les ménages victimes de dégradations ou de destructions de voitures : seule une victime sur trois leur a signalé les faits, le plus souvent en déposant une plainte (26 %), les déclarations sans plainte concernant 8 % des victimes.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Le signalement aux autorités est, le plus souvent, justifié par la volonté de faire une déclaration à l'assurance : raison citée par 52 % des ménages victimes. Les notions de prévention (empêcher que ça se reproduise), de devoir (parce qu'il fallait le faire) et de répression (faire punir le voleur) sont évoquées respectivement par 19 %, 14 % et 10 % des ménages victimes.

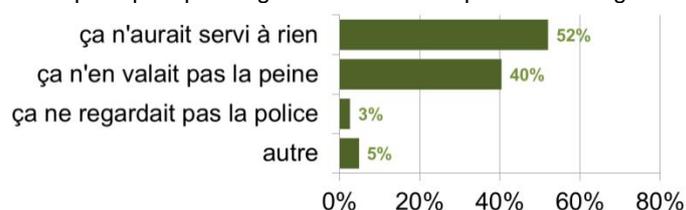
Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Les non-recours s'expliquent généralement par l'impression que ça ne servirait à rien (52 %) ou que ça n'en vaut pas la peine (40 %).

Motivation principale pour signaler les faits à la police ou à la gendarmerie



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

44 % des ménages victimes de dégradations ou de destructions de voitures ont signalé les faits à leur assurance.

En termes de satisfaction, il ressort que :

- 35 % des ménages qui ont eu recours à la police ou à la gendarmerie déclarent leur action satisfaisante ;
- 80 % des ménages ayant sollicité leur assurance s'en estiment contents (assez ou très satisfaits).

Zoom par thème

1 - L'insécurité des femmes dans l'espace public

Selon le genre, des disparités en matière d'insécurité subsistent, et ne sont pas sans conséquence dans la façon dont les femmes investissent l'espace public. Les victimations sont notamment différentes et les femmes s'avèrent bien plus sujettes à avoir peur. Or, cette peur est susceptible d'influencer leur mode de vie, notamment leur usage des espaces publics et des transports en commun. Penser les politiques publiques de sécurité et l'aménagement des espaces nécessite de tenir compte de ces différences, tout en œuvrant à améliorer la mixité des lieux. L'intérêt d'inclure cette dimension genrée est d'ores et déjà bien ancré dans la culture canadienne. En France, elle entre progressivement dans le débat social, notamment grâce aux travaux de recherche de l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'urba) et de la sociologue Marylène Lieber.

La question de l'insécurité à laquelle sont confrontées les femmes s'intègre dans une réflexion globale sur leur place dans la société et les inégalités persistantes par rapport aux hommes dans de nombreux domaines, notamment dans l'accès à la ville ou de « droit à la Cité »³⁴.

La problématique socio-urbaine que pose la dimension genrée de l'insécurité s'inscrit dans les paysages politique, institutionnel et scientifique actuels. La lutte contre les violences envers les femmes est devenue un enjeu pour l'État, les collectivités territoriales, les associations et les chercheurs. Si, d'après les résultats de plusieurs enquêtes³⁵, il s'agit avant tout d'atteintes commises dans le privé, il est néanmoins pertinent de s'intéresser à ce qui se passe en dehors. Car l'insécurité ne disparaît pas une fois le seuil du domicile franchi. L'insécurité dans la sphère privée peut conditionner en partie ce qui se produit dans l'espace public, notamment du point de vue du sentiment d'insécurité. La réciproque s'applique aussi.

L'importance de l'insécurité des femmes, et plus particulièrement des violences commises dans l'espace privé, est acquise. L'espace public interpelle néanmoins lui aussi, notamment au regard :

- des atteintes qui s'y produisent, car d'après les résultats de l'enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », l'essentiel des agressions est commis dans la rue, les parcs ou les jardins publics ; de fait, l'espace public est en tête du classement des lieux les plus criminogènes, pour les hommes comme pour les femmes ;
- de la peur qu'il peut inspirer, en particulier auprès des femmes ; or, cette peur peut impacter la manière dont un individu appréhende l'espace public et son usage.

L'importance de prendre en compte l'insécurité dans l'espace public est d'autant plus avérée, compte tenu des enjeux qui en découlent et qui sont différents pour les hommes et pour les femmes, ne serait-ce qu'en termes de fréquentation et d'usage des lieux. Dès lors se pose la question d'inclure une dimension genrée dans la réflexion sur l'insécurité dans l'espace public. Car associer sécurité et urbanisme ressort comme étant une solution

³⁴ Notion employée dans : A'urba / ADES, *L'usage de la ville par les femmes*, 2011.

³⁵ Notamment l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) réalisée en 2000, l'enquête Cadre de Vie et Sécurité (enquête CVS), annuelle depuis 2007, et l'enquête « victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », biennale depuis 2001.

possible pour renforcer la sécurité des espaces. L'aménagement urbain, y compris les espaces publics, se réfléchit en tenant compte des problèmes spécifiques des lieux : *quelle forme pour quel problème ?* évoque Paul Landauer³⁶.

Une telle problématique entraîne toutefois à la prudence, afin de ne pas proposer des solutions allant à l'encontre de la notion même d'espace public. Certes il paraît important de rendre l'espace public plus sûr et rassurant pour les femmes, mais il faut en préserver les fondements, à savoir un endroit de rencontre, de vie sociale, de mixité, appartenant à tout le monde.

Comment rendre l'espace public plus sûr pour les femmes, afin qu'elles investissent les lieux avec un sentiment de liberté et de bien-être ? Comment tenir compte dans l'aménagement de la dimension genrée, tout en préservant la notion d'espace public pour tous ? Autant d'interrogations qui nécessitent, avant tout, une bonne appréhension de cette insécurité. L'exploitation de l'enquête régionale permet d'apporter de nombreux éléments de réflexion.

1.1 - Définitions

1.1.1 - L'insécurité

L'insécurité des femmes est souvent abordée sous l'angle des violences qu'elles subissent, et plus particulièrement les violences sexuelles et conjugales. Pourtant, leur insécurité ne se résume pas seulement à ces atteintes. Les vols, les peurs, ... sont également à prendre en compte. Les deux composantes que sont les atteintes et le sentiment d'insécurité sont d'ailleurs seulement en partie connectées, l'expérience de victimation n'étant pas l'unique facteur alimentant la peur.

Qu'il s'agisse d'étudier les violences ou plus largement l'insécurité, un même constat s'impose : l'importance de prendre en compte la dimension genrée des phénomènes. C'est déjà le cas pour les violences, et plus particulièrement pour les violences conjugales et les violences sexuelles. Elles sont effectivement au centre de nombreux travaux scientifiques, d'actions et de mesures mobilisant de multiples acteurs ciblés auprès des femmes, telles que des politiques, des collectivités locales ou encore des associations.

Les violences envers les femmes :

L'insécurité des femmes est essentiellement abordée sous l'angle des violences. Cependant, il paraît parfois difficile de définir précisément les faits concernés, et, par conséquent, d'appréhender l'impact qu'ils peuvent avoir physiquement et psychologiquement sur les victimes. Les atteintes peuvent en effet revêtir de multiples aspects : agressions physiques, agressions verbales, comportements menaçants, attouchements, etc.³⁷.

³⁶ LANDAUER Paul, « Sécurité : un nouveau défi pour les concepteurs ? », *Les Cahiers. Les villes face à l'insécurité*, IAU île-de-France, juin 2010.

³⁷ Comme le montre l'article 1er de la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 : « l'expression « violence à l'égard des femmes » désigne tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

D'un point de vue historique, une mobilisation internationale sans précédent autour de la cause des femmes a permis de porter sur le devant de la scène depuis le milieu des années 1990³⁸ le problème des violences auxquelles elles sont exposées.

En France, les recherches se multiplient, en particulier depuis les années 2000, poussées par un plan d'action interministériel lancé par les Assises Nationales contre les violences envers les femmes. Des enquêtes, à des fins qualitatives et quantitatives, ont été menées tant à l'échelle nationale (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) que locale (enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes filles de Seine-Saint-Denis).

En parallèle, la lutte contre les violences faites aux femmes a abouti à plusieurs textes de lois³⁹ et à la mise en place de nombreux dispositifs de recours et d'aide aux victimes, là encore à différentes échelles territoriales. La création en 2002 en Seine-Saint-Denis d'un observatoire des violences envers les femmes est une illustration de la mise en œuvre d'actions locales. Avant tout, cet observatoire se présente comme une structure opérationnelle avec l'expérimentation et la mise en place de dispositifs nouveaux, permettant d'accompagner les victimes de violences (téléphones portables d'alerte, bons de taxi jusqu'au commissariat, aide à l'hébergement d'urgence, etc.). Il vient par ailleurs alimenter la recherche sur cette thématique en produisant des données à l'aide d'enquêtes ciblées sur les violences faites aux jeunes filles et aux femmes dans le cadre du travail.

1.1.2 - L'espace public

L'espace public est une notion relativement récente⁴⁰, dont la délimitation par rapport à l'espace privé varie selon les discours. Si, dans le sens commun, l'espace public est souvent assimilé à l'ensemble des espaces à usage collectif, accueillant du public, d'autres définitions existent, en fonction des domaines (urbanisme, juridique, social...).

En urbanisme, l'espace public est communément défini comme étant « la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics [...]. En tant que composé d'espaces ouverts, ou extérieurs, l'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics. Mais il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières...) ou des espaces plantés (mailles, cours...) »⁴¹. Suivant le contexte, certains urbanistes étendent la définition aux gares, aux transports en commun, ou encore aux centres commerciaux.

L'espace urbain français est structuré par la propriété. Les espaces se déclinent ainsi en propriétés publiques et en propriétés privées. Juridiquement parlant, l'ensemble des propriétés publiques constitue l'espace public. Ainsi l'espace public représente les « lieux, biens, les ensembles physiques qui sont de propriété publique – c'est-à-dire qui appartiennent aux collectivités publiques »⁴². Ces espaces peuvent être ouverts au public, et parfois non, c'est le cas, par exemple, du domaine privé des collectivités territoriales.

Les gares et les transports en commun appartiennent-ils à l'espace public ? Leur situation d'espaces ouverts sur l'espace public conduit effectivement à s'interroger. Les gares revêtent de nombreuses caractéristiques communes avec l'espace public, notamment en matière de pratique : accès libre et gratuit, espaces commerciaux... Cependant, elles

³⁸ La quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin, en 1995 y a notamment fortement contribué.

³⁹ Le dernier en date, adopté le 6 août 2012, concerne le harcèlement sexuel. Suite à l'abrogation par le Conseil Constitutionnel de la précédente loi sur le harcèlement sexuel, ce nouveau texte a pour objectifs principaux d'en clarifier la notion, d'aggraver et harmoniser les sanctions pénales, et enfin de renforcer la prévention dans le monde du travail.

⁴⁰ MERLIN Pierre, CHOAY Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, 2^{ème} édition, 2009.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² AUBY Jean-Bernard, *Droit de la ville. Du fonctionnement juridique des villes au droit à la Ville*, LexisNexis, 2013.

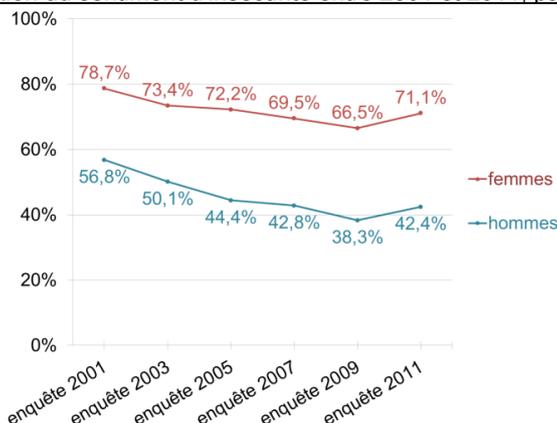
disposent d'un règlement intérieur spécifique⁴³. Les transports en commun sont soumis à une réglementation en matière d'accès (horaires, tarifs), d'où la complexité de les considérer en tant qu' « espaces publics ».

Il peut être difficile pour l'utilisateur de faire la différence entre certains espaces privés et publics, notamment quand l'usage et la gestion de ces espaces sont relativement similaires. L'espace public, tel qu'il est abordé dans le présent chapitre inclut uniquement la partie du domaine public non bâti (la rue ou les parcs et jardins publics). Les transports en commun ne sont donc pas pris en compte, même si les femmes sont les principales concernées par la peur.

1.2 - Le sentiment d'insécurité

Depuis 2001, le sentiment d'insécurité⁴⁴ reste plus fort chez les femmes que chez les hommes. En 2011, 71,1 % des Franciliennes âgées de 15 ans et plus interrogées se sentent en insécurité, contre 42,2 % des hommes. Cet écart est dû principalement à une peur plus fréquente chez les Franciliennes interrogées : 67,1 % des enquêtées ont peur, au moins de temps en temps, dans les transports en commun, à leur domicile ou dans leur quartier le soir, contre 34,3 % des hommes.

Évolution du sentiment d'insécurité entre 2001 et 2011, par genre



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Quel que soit le lieu considéré, les femmes sont les plus touchées par la peur. Elles sont, en proportion, environ deux fois plus nombreuses à avoir peur d'être agressées ou volées dans les transports en commun : 58,7 %, contre 30,7 % des hommes. Le rapport est comparable pour la peur au domicile : 11,5 %, contre 5,7 % des hommes.

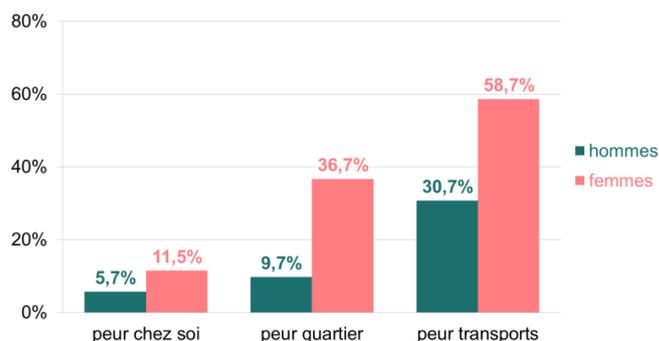
Si la peur dans l'espace public n'est pas abordée telle quelle dans l'enquête régionale, la peur d'être seule dans son quartier le soir permet toutefois d'en donner un aperçu, et la différence selon le genre est édifiante : 36,7 % des Franciliennes contre 9,7 % des

⁴³ Le décret n°730 du 22 mars 1942 identifie un certain nombre de comportements interdits et définis comme une gêne au bon fonctionnement de la gare et des transports en commun.

⁴⁴ Tel qu'il est mesuré dans les enquêtes de victimation : une personne sujette au sentiment d'insécurité est une personne qui déclare avoir peur dans les transports en commun et/ou dans son quartier le soir et/ou à son domicile et/ou qui cite la délinquance en tête des priorités assignées au gouvernement (préoccupation « sécuritaire »).

hommes, soit quatre fois plus de femmes environ. Ces écarts interpellent, et constituent un réel argument justifiant de s'intéresser à la cause des femmes dans l'espace public.

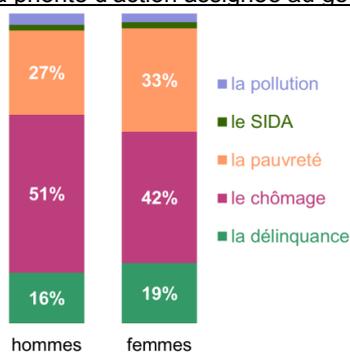
Proportions d'hommes et de femmes sujets à la peur selon les espaces en 2011



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Le sentiment d'insécurité se mesure aussi au travers de la préoccupation « sécuritaire ». Il s'avère qu'elle est également un peu plus répandue chez les femmes que chez les hommes : 19,4 % des Franciliennes interrogées estiment que la délinquance est le problème de société dont le gouvernement doit s'occuper en premier en 2011 contre 16,4 % des Franciliens. Par ailleurs, il est notable que les femmes ont moins tendance à assigner le chômage en tant que priorité : 42 % d'entre elles contre 51 % des hommes.

Répartition des enquêtés selon la priorité d'action assignée au gouvernement en 2011, par genre



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.3 - Les victimations

1.3.1 - Les indicateurs

Plus sujettes à avoir peur, les Franciliennes ne sont pas pour autant beaucoup plus victimes⁴⁵ que les hommes. En 2011, 12,4 % des Franciliennes et 11,6 % des Franciliens

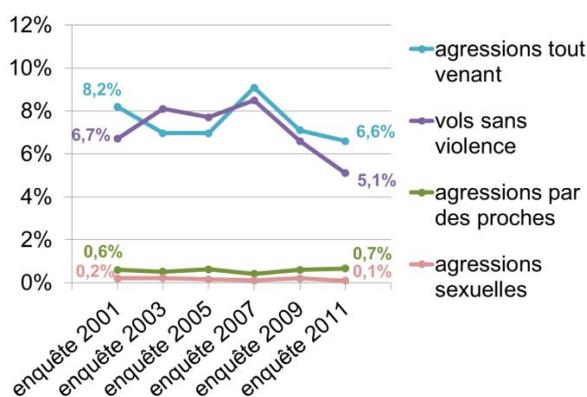
⁴⁵ Pour ce qui est des atteintes prises en compte dans les enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France ».

interrogés déclarent avoir été victimes d'agressions ou de vols sans violence au cours des trois années précédant l'enquête, quel que soit le lieu.

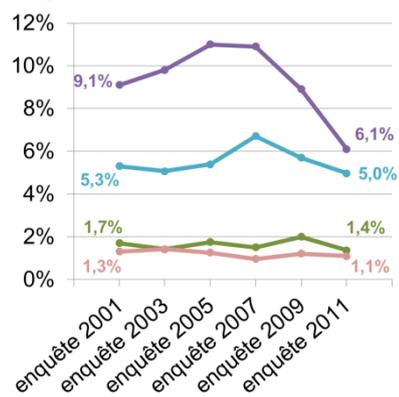
Plus en détail, les constats suivants ressortent.

- Concernant les agressions, 7,0 % des hommes et 7,3 % des femmes déclarent en avoir été victimes (atteintes sexuelles, par des proches ou autres types de violences). Toutefois, si ces taux sont relativement proches, les violences subies diffèrent : les femmes sont davantage victimes d'agressions sexuelles et intrafamiliales (respectivement 1,1 % et 1,4 % contre 0,1 % et 0,7 % pour les hommes). Les hommes sont plus victimes d'agressions tout venant : 6,6 % des Franciliens interrogés contre 5,0 % des Franciliennes.
- Concernant les vols sans violence, l'écart est faible (6,1 % des femmes et 5,1 % des hommes).

Proportion d'hommes victimes d'agressions et de vols sans violence



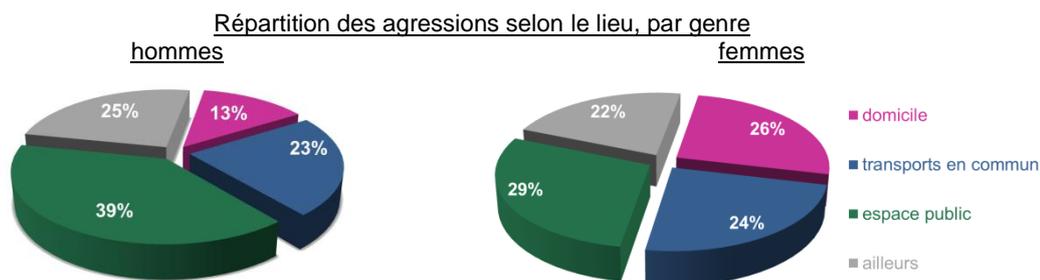
Proportion de femmes victimes d'agressions et de vols sans violence



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

1.3.2 - La localisation des faits

L'espace public est un lieu relativement propice aux agressions. Un tiers (34 %) des agressions déclarées dans l'enquête de 2011 a en effet été commis dans la rue, un parc ou un jardin public. Ce taux varie en fonction du genre : 29 % des Franciliennes victimes de violences contre 39 % des hommes. Pour les femmes, les violences se déroulent plus au domicile : 26 % contre 13 % des hommes victimes, ce qui est à mettre en lien avec leur plus forte propension à être victimes d'agressions familiales qu'eux.



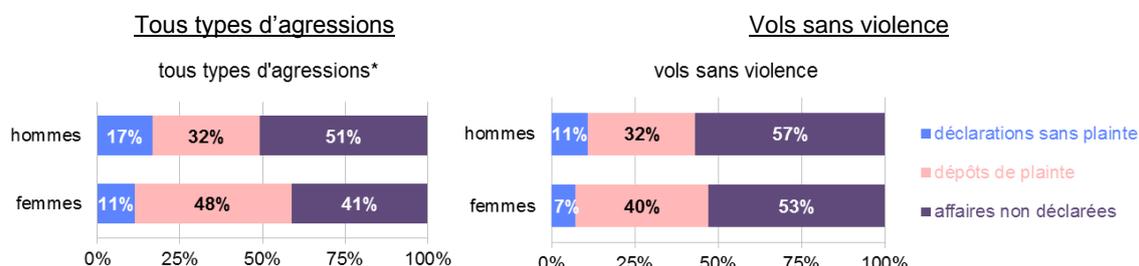
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d’insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.3.3 - Les recours mobilisés

Le recours aux services de police ou de gendarmerie varie selon le genre. Les femmes victimes dans l’espace public, quel que soit les atteintes subies, ont globalement plus tendance à signaler les faits que les hommes. Plus en détail, il ressort que :

- 59 % des femmes victimes d’agressions (agressions sexuelles et agressions tout venant confondues) ont eu recours aux autorités, et 48% vont jusqu’à déposer une plainte, contre respectivement 48 % et 32% des hommes victimes ;
- si les signalements sont moins fréquents en cas de vols sans violence, il n’en demeure pas moins que les femmes victimes ont plus tendance à signaler les faits à la police ou la gendarmerie (47% des victimes féminines de vols y ont recours et 40 % déposent une plainte, contre respectivement 43 % et 32 % des victimes masculines).

Les recours à la police ou à la gendarmerie des victimes dans l’espace public



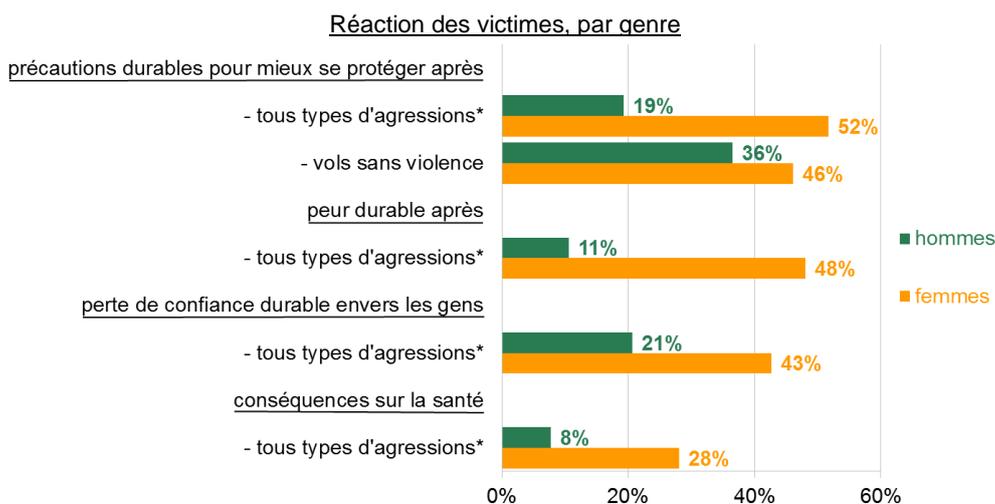
*comprend les agressions sexuelles et les agressions tout venant, y compris les vols avec violence.
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d’insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.3.4 - Les réactions des victimes

Les atteintes commises dans l’espace public ont des répercussions différentes selon le genre. Les femmes victimes, d’après l’enquête, évoquent davantage des conséquences durables sur leur santé et une modification dans leur manière d’appréhender l’espace public et les gens qu’elles côtoient.

- Chez les victimes d’agressions, c’est en termes de peur que l’écart selon le genre est le plus marqué : près d’une femme victime sur deux dans l’espace public (48 %) déclare avoir eu peur durablement suite à son agression, contre près d’un homme sur dix (11 %).

- Les femmes déclarent aussi souvent des conséquences durables sur leur santé suite à une agression (28 % des victimes). Les hommes victimes sont 8 % à l'évoquer.
- Les femmes disent davantage prendre des précautions durablement pour se protéger après les faits, comme changer d'itinéraire ou moins sortir : 52 % des femmes victimes d'agressions et 46 % de vols, contre respectivement 19 % et 36 % des hommes.
- De plus, les femmes évoquent plus une perte de confiance durable envers les gens (43 % contre 21 % des hommes).



*comprend les agressions sexuelles et les agressions tout venant, y compris les vols avec violence.
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.4 - Les causes du sentiment d'insécurité

Le décalage entre la part des femmes exposées aux violences dans l'espace public et la part des femmes sujettes à avoir peur tient, tout au moins pour partie, à la complexité des facteurs qui alimentent la peur.

1.4.1 - La vulnérabilité comme facteur de peur

L'idée selon laquelle la peur, plus fréquente chez les femmes, découlerait de leur vulnérabilité « naturelle » fait débat. Les femmes auraient plus peur que les hommes car elles auraient intériorisé un sentiment de vulnérabilité qui ferait partie de leur culture et de leur nature⁴⁶. Cette vulnérabilité ne serait donc pas seulement physique.

La vulnérabilité peut renvoyer à une socialisation différentielle, c'est-à-dire à une construction sociale spécifique des individus selon qu'ils sont de sexe féminin ou masculin. Dès l'adolescence, la sensibilisation à l'espace public se fait en effet de manière différenciée selon le sexe, avec le plus souvent des recommandations plus appuyées et des restrictions spatiales plus fortes pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes :

⁴⁶ ELCHARDUS Mark, DE GROOF Saskia, SMITS Wendy, *Sentiments d'insécurité – une étude de la littérature*, étude réalisée à la demande de la Fondation Roi Baudouin, Vrije Universiteit Brussel, Octobre 2003.

horaires de sortie limités et lieux à éviter, codes vestimentaires et comportementaux discrets à adopter, etc. La vulnérabilité ressentie par les femmes dans l'espace public est ainsi, en partie, le fruit d'un apprentissage. Et en dépit des avancées sociales et du contexte de promotion de la parité hommes-femmes, des inégalités demeurent.

La plus grande vulnérabilité des femmes découle aussi de l'expérience quotidienne qu'elles ont de l'espace public⁴⁷. Il n'est pas rare qu'elles y fassent l'objet de propos, d'interpellations ou de comportements de la part des hommes pouvant être assimilés à des techniques d'approche. Or, si ces faits ne constituent pas en soi des actes répréhensibles, ils peuvent être considérés comme des intrusions, et faire craindre de dégénérer en violences, notamment en atteintes sexuelles. Pour les femmes, le caractère imprévisible des étrangers et de leur comportement dans l'espace public font accroître cette menace. Ces actes sont alors considérés comme des « rappels à l'ordre sexué ».

Le rôle des médias dans la perception qu'ont les femmes de leur vulnérabilité interpelle. Notamment, dans la culture propagée par le cinéma et la télévision, les femmes sont davantage présentes dans le rôle de la « victime » que les hommes.

1.4.2 - Les caractéristiques personnelles

Certaines femmes semblent devoir être plus particulièrement rassurées, comme en témoignent les résultats d'une régression logistique⁴⁸ portant sur les données de l'enquête de 2011. Plusieurs facteurs, relevant de critères sociodémographiques, mais aussi liés à l'environnement du lieu d'habitation, augmentent en effet chez les Franciliennes la probabilité d'avoir peur d'être seules dans leur quartier le soir.

Le poids du **bagage éducatif** ressort avant tout : plus une femme a arrêté tôt sa scolarité, plus elle a de risques d'avoir peur dans son quartier, à conditions égales.

D'autres critères ont un impact significatif sur le fait d'avoir peur :

- l'**âge** : pour une femme, faire partie de la tranche d'âge des 55 ans ou plus et, dans une moindre mesure, des 15-24 ans augmentent la probabilité d'avoir peur, par rapport à celles appartenant à celle des 25 et 39 ans, *ceteris paribus* ;
- le **revenu** : disposer de ressources plutôt modestes, à savoir moins de 2 300 € mensuel net pour son ménage ;
- et, en termes de **vie sociale**, sortir peu ou pas le soir dans le cadre de ses loisirs.

Certaines caractéristiques du lieu de résidence augmentent aussi la probabilité d'avoir peur toutes choses égales par ailleurs, telles que :

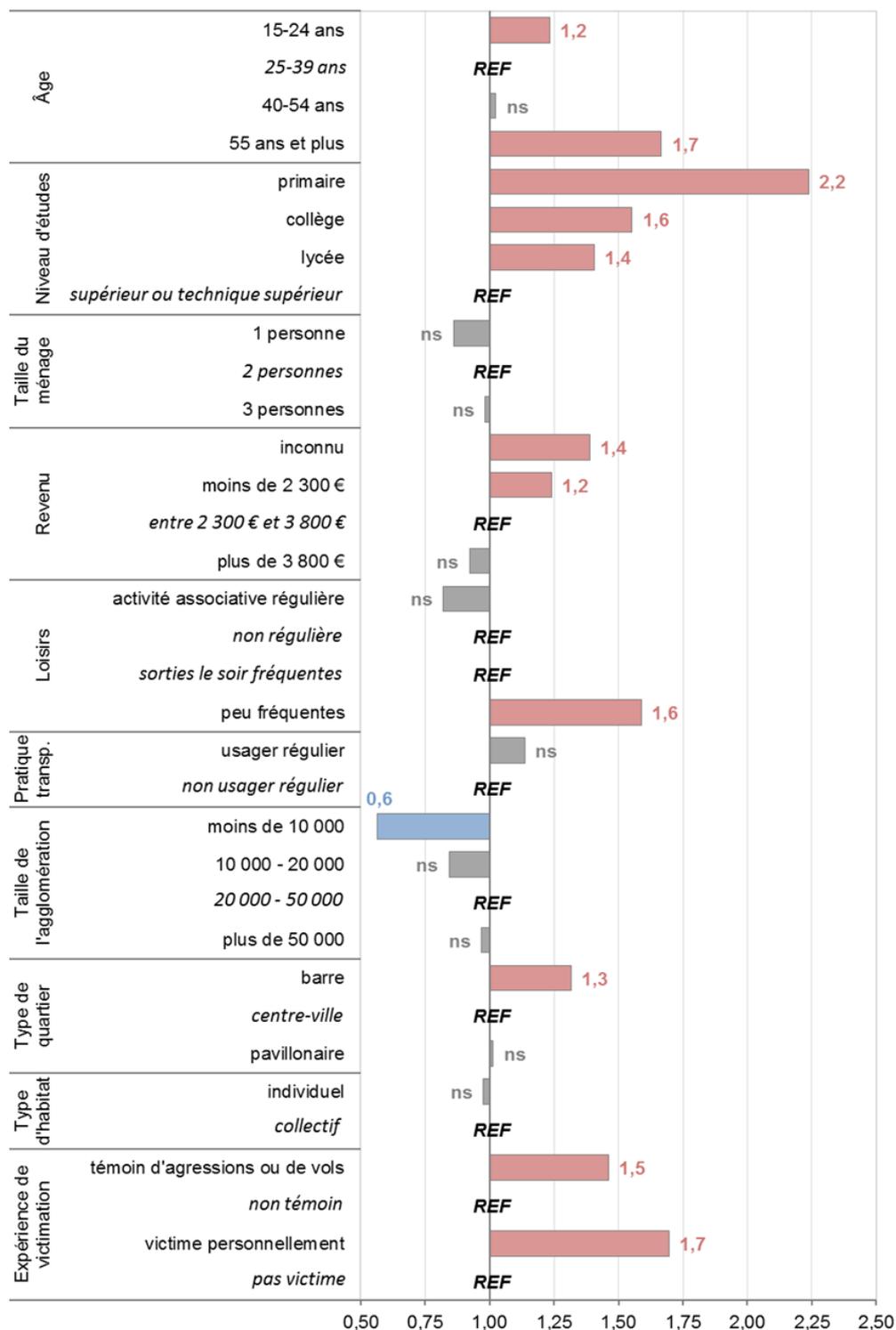
- la **taille de la commune** : résider dans une commune de plus de 10 000 habitants par rapport à une commune plus petite ;
- et le **type de quartier d'habitat** : vivre dans un quartier de type barres ou grands ensembles plutôt qu'en centre-ville.

La relation entre **expérience de victimation** et peur exprimée dans son quartier se traduit, quant à elle, par une probabilité d'avoir peur plus forte chez les femmes qui ont été personnellement victimes d'agressions ou de vols sans violence, à conditions égales. Le simple fait d'en avoir été témoin accroît également ce risque.

⁴⁷ LIEBER Marylène, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Sciences Po. Les Presses, Paris, 2008.

⁴⁸ Modèle statistique qui étudie la relation entre différents facteurs (variables explicatives) et une variable à expliquer comme le fait par exemple d'avoir peur ou d'être victime, dans cette enquête. Les résultats sont donnés « toutes choses égales par ailleurs » et calculés à partir d'une situation de référence.

Peur dans le quartier le soir chez les femmes : résultats (Odds ratios) de la régression logistique



Note de lecture : le graphique permet d'étudier les probabilités de réalisation d'un événement par rapport à une situation de référence, dans un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs ». Par exemple, les femmes ayant plus de 55 ans ont une probabilité multipliée par 1,7 de déclarer avoir peur dans leur quartier le soir par rapport à celles âgées de 25-39 ans.

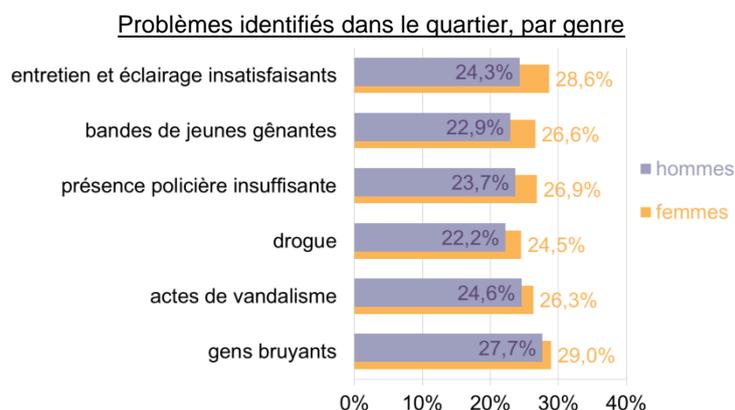
Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.4.3 - Le poids de l'environnement

L'environnement joue un rôle prépondérant dans l'alimentation de la peur. Ce constat vaut aussi pour les transports en commun, où une importance particulière est accordée aux facteurs d'ambiance et d'aménagement pour la sécurisation des lieux⁴⁹.

Il semble ainsi que le cadre de vie ne soit pas tout à fait perçu de la même manière selon le genre. D'après l'enquête, il fait un peu plus souvent l'objet d'appréciations négatives de la part des femmes. Les Franciliennes sont en proportion moins satisfaites de l'entretien des rues, comme le maintien de la propreté et de l'éclairage (28,6 % contre 24,3 % des hommes) et plus nombreuses à juger que le rassemblement de bandes de jeunes pose problème (26,6 % contre 22,9%). Elles déclarent aussi davantage que la drogue, les actes de vandalisme et les gens bruyants sont problématiques dans leur quartier.

Pour ce qui est de la sécurité et de la surveillance, 26,9 % des Franciliennes considèrent que la présence policière est insuffisante, voire inexistante dans leur quartier contre 23,7 % des hommes. Les femmes sont d'ailleurs 68,2 % à être favorables à l'installation de caméras dans les lieux publics pour lutter contre la délinquance alors que c'est le cas de 62,3 % des hommes.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

1.5 - Aménagement et urbanisme

1.5.1 - L'impact de la peur sur les déplacements

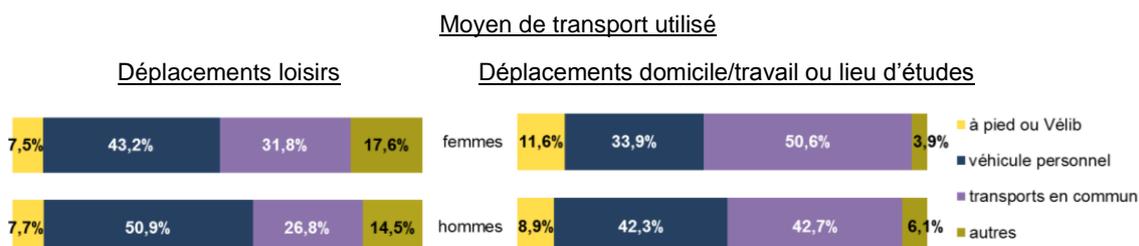
La peur exprimée par les femmes peut s'avérer être un frein à la fréquentation des espaces publics surtout le soir.

D'après l'enquête, 8,0 % des femmes ont trop peur pour sortir, seules, le soir dans leur quartier, contre 1,0 % des hommes. Un écart ressort aussi s'agissant de la fréquentation des transports en commun : selon le mode considéré, entre 1,2 % et 3,4 % des femmes disent ne pas les emprunter car elles redoutent trop d'y être agressées ou volées, contre 0,6 % à 1,2 % des hommes.

⁴⁹ Fussy Fabrice, RIOU Alain, SOMMACAL Josiane, FORT Michèle, ROCHAIX Winnie, SEKHRAOUI Baya et HEURTEL Hélène, « Sécurité dans les transports en commun : les peurs et les faits », *Note rapide Société*, n°602, IAU Île-de-France, août 2012.

En général, les femmes sortent moins, qu'elles soient seules ou accompagnées. L'enquête révèle effectivement que 52,9 % des Franciliennes interrogées ne sortent le soir pour leurs loisirs pas plus de quelques fois dans l'année. À titre de comparaison, les hommes sont 45,1 % à dire peu ou pas sortir.

Paradoxalement, les femmes ne semblent pas privilégier les moyens de transport personnels (voiture, scooter, moto, etc.) pour leurs sorties. Dans l'enquête, c'est chez les hommes que l'usage du transport personnel est le plus répandu (50,9 % contre 43,2 %). Les hommes choisissent aussi en plus forte proportion d'utiliser un moyen de transport personnel dans le cadre des déplacements domicile/travail ou lieu d'études : 42,3 % contre 33,9 % des femmes interrogées.



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

Dans ce contexte, le lien entre sécurité et urbanisme interroge. Quelle réponse urbanistique apporter au problème manifeste de l'insécurité féminine ? S'agit-il de penser l'aménagement urbain en appliquant des modèles standardisés ? Comment tenir compte de la spécificité des lieux (fonctionnelles, sociales, etc.)⁵⁰ ?

1.5.2 - La relation entre aménagement et sécurité

a - Principe et contexte

La relation entre l'aménagement et la sécurité vise essentiellement à réduire les occasions de commission d'actes de malveillance et à améliorer de façon indirecte le sentiment de sécurité des usagers, par des interventions sur l'architecture, l'organisation du bâti et l'occupation des lieux publics.

Initialement, c'est aux États-Unis que la relation entre l'aménagement et la sécurité émerge, en raison notamment de la dépréciation de l'espace public, perçu comme un lieu à hauts risques et désigné comme source des problèmes de sécurité. Au début du 20^{ème} siècle, les chercheurs de l'École de Chicago⁵¹ émettent l'idée que l'environnement urbain influe sur les comportements déviants. En 1961, la journaliste Jane Jacobs, dans son ouvrage « *The Death and Life of Great American Cities* », formalise une relation étroite entre la sécurité et les principes de planification et d'aménagement modernes. À partir de l'étude du contexte dans lequel le crime est commis, elle plaide pour une mixité des usages et des fonctions et pour une co-surveillance des espaces publics ouverts à tous, fondements d'une vie sociale intense. Cette vie sociale étant, elle-même, génératrice de contrôle social et de sécurité.

⁵⁰ LANDAUER Paul, « Sécurité : un nouveau défi pour les concepteurs ? », *Les Cahiers. Les villes face à l'insécurité*, IAU île-de-France, juin 2010.

⁵¹ L'École de Chicago est un courant de pensée sociologique américain apparu au début du 20^{ème} siècle. Véritable référence en la matière, elle s'est notamment penchée sur les sujets de la ville, de l'immigration et de la déviance.

À partir des années 1970, et sur la base des réflexions de Jane Jacobs, les travaux d'Oscar Newman sur l'espace défendable accentuent la mise en cause de l'architecture des grands ensembles en tant que source de problèmes d'insécurité, car elle serait créatrice d'anonymat et de partage des espaces publics et communs par un « trop grand » nombre. Le concept de l'espace défendable proposé par Oscar Newman repose sur des principes architecturaux à respecter, centrés sur la hiérarchisation des espaces et le contrôle des quartiers par les résidents eux-mêmes.

Dans le prolongement de ces réflexions, au début des années 1980, Ronald Clarke théorise en Grande-Bretagne le principe de prévention situationnelle, qui est ensuite érigé en politique publique de lutte contre le crime. Avec la volonté de réduire voire de supprimer les occasions de commettre un délit par l'aménagement, Ronald Clarke propose une série de techniques visant à répondre aux trois objectifs de la prévention situationnelle :

- augmenter l'effort requis par le délit,
- augmenter les risques que doit prendre le délinquant,
- et réduire la gratification.

Ces techniques recouvrent différents répertoires d'actions, parmi lesquels :

- la surveillance humaine des lieux,
- la mise en place de dispositifs techniques de protection des cibles (par exemple la vidéosurveillance),
- et l'instauration de stratégies d'aménagement (lisibilité des espaces, éclairage...).

La prévention situationnelle interpelle donc l'aménagement et l'architecture comme conditions d'occurrence au développement des actes de malveillance et de délinquance. Le principe s'applique à l'espace public, mais pas seulement⁵².

b - Mobiliser l'aménagement dans une démarche de qualité

Depuis 2007, un dispositif législatif rend obligatoire la réalisation d'études de sécurité publique pour les projets urbains de grande envergure⁵³. Reste que la problématique de cette insécurité dans l'espace public n'est pas la même pour les hommes que pour les femmes, ne serait-ce qu'en termes de fréquentation et d'usage des lieux. Dès lors se pose la question d'inclure une dimension genrée dans les plans d'aménagement et d'urbanisme, tout en prenant en compte les enjeux multiples de ces planifications : économiques, écologiques, environnementaux, etc. L'éclairage urbain en est une illustration : perçu comme étant synonyme de sécurité car offrant une meilleure visibilité, son efficacité fait toutefois débat⁵⁴. Car l'articulation du couple éclairage-sécurité dépasse largement la simple idée selon laquelle il suffirait d'augmenter l'intensité lumineuse pour réduire le sentiment d'insécurité dans les espaces publics. Ce qui n'est pas sans poser problème, notamment du point de vue du gaspillage énergétique et de la pollution environnementale.

Interpeller l'aménagement dans un objectif de prévention de la délinquance ne saurait se limiter à des normes techniques à appliquer uniformément. Il est plutôt question de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les concepteurs à la dimension de prévention de l'insécurité, dans une démarche avant tout centrée sur la qualité des espaces. L'enjeu est de créer un environnement de qualité, dont la sûreté constituerait tant une composante qu'une conséquence. Et l'aménagement, source de confort et de qualité de vie des usagers, participe au renforcement de la tranquillité et de la sûreté des espaces.

⁵² La prévention situationnelle intéresse également les transporteurs. Voir GOSSELIN Camille, *De la conception à la gestion des espaces en gare. La prévention au cœur de la stratégie de sûreté*, Paris, IAU île-de-France, novembre 2012.

⁵³ Décret n°2007-1177 du 3 août 2007 - circulaire d'application NOR : I NT/K/07/00103/C du 1^{er} octobre 2007. Le champ d'application des études de sécurité publique a été étendu par la circulaire du 6 septembre 2010 et le décret du 24 mars 2011 (le seuil des surfaces concernées est abaissé à 70 000m², sont dorénavant concernées certains établissements recevant du public et établissements d'enseignement, des gares, des opérations ANRU...).

⁵⁴ MOSSER Sophie, « Eclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs », *Déviante et société*, vol. 31, n°1, 2007, pp.77-100.

Mais comment proposer des espaces de qualité correspondant aux usages attendus, en évitant la création d'espaces fermés et exclusifs ? Car il ne s'agit pas de proposer un espace qui accentuerait des inégalités de genre ou qui développerait de nouvelles discriminations⁵⁵ mais plutôt de promouvoir la sécurité de l'ensemble des usagers et la mixité des espaces.

Pour assurer une démarche de qualité avec des espaces « pour tous », la prévention situationnelle se doit donc d'être mobilisée en amont, dès la conception des projets. D'autant qu'un espace de qualité, confortable et facilement appropriable, peut améliorer le sentiment de sécurité et modifier, de fait, la manière d'appréhender l'espace.

Reste que dans une démarche préventive plus globale, la prévention sociale se doit également d'être développée par le biais d'actions venant traiter les caractéristiques sociales de la délinquance, ce que la prévention situationnelle et l'aménagement de l'espace ne peuvent considérer.

1.5.3 - Le modèle canadien

C'est au Canada, notamment dans les villes de Montréal et de Toronto, que se développe au début des années 1990 une véritable réflexion autour de l'insécurité des femmes dans la ville. Elle s'intègre dans la continuité des actions des féministes et groupes de femmes qui, depuis les années 1970, tentent d'alerter l'opinion sur cette thématique. Elle repose sur une expertise des femmes et promeut, de la sorte, leur participation aux réflexions sur le développement des villes en tant que citoyennes, afin de faire reculer les différentes formes de violence dont elles sont victimes et qui alimentent leur sentiment de peur. Sensibiliser les intervenants municipaux et les professionnels aux principes d'un aménagement sécuritaire pour les femmes dans l'espace public s'inscrit dans une perspective de prévention.

Différents types d'actions se développent.

- À Montréal, le Comité Femmes et Sécurité, fondé par la ville suite à des demandes de citoyennes, intègre les Conseils de quartier, instances locales d'information et de consultation de la population, afin de soumettre aux élus « l'insécurité des femmes » comme principale thématique et de l'adopter en tant que priorité politique du quartier⁵⁶.
- De ces réflexions naît aussi le principe des marches exploratoires, dont l'objectif est de recueillir l'expertise des habitantes le temps d'une marche dans leur quartier afin qu'elles puissent y évaluer l'espace public. Cette démarche vise à rendre les femmes actrices de leur propre sécurité, en les aidant également à s'approprier l'espace qu'elles empruntent quotidiennement. Le principe a été depuis repris dans plusieurs autres villes, notamment en France.
- Par ailleurs, du côté des transports, la Société de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal⁵⁷, a collaboré avec le Comité Femmes et Sécurité, notamment au moment de la rénovation de certaines stations de métro. En 1996, la société

⁵⁵ « L'égalité ne signifie pas traiter tous les groupes de la même façon pour obtenir une véritable égalité ; il faut souvent que les politiques et les programmes traitent des personnes et des groupes différents de façon différente. Toutefois, les buts et les résultats d'une politique devraient être d'assurer l'égalité des femmes et des hommes ». Propos in : *Analyse comparative entre les sexes, guide d'élaborations de politiques*, Condition féminine Canada, Ottawa, 1996.

⁵⁶ PAQUIN Sophie, *Pour un quartier plus sûr, Les interventions en matière d'aménagement sécuritaire du Comité femmes et sécurité de la Petite Patrie*, octobre 1998, p.14.

⁵⁷ Aujourd'hui appelée Société de Transport de Montréal STM

met également en place le service « entre deux arrêts », qui permet aux femmes de descendre sur simple demande du bus le soir et la nuit. Ce dispositif se voit pérennisé les années suivantes. Le processus ayant mené à la mise en place de ce dispositif a d'ailleurs été retenu par les Nations unies comme l'une des « Meilleures pratiques » en matière de développement local en l'an 2000⁵⁸.

En quoi la sensibilisation aux problèmes d'insécurité féminine et la mise en place de dispositifs concrets a réellement joué sur l'insécurité des femmes canadiennes ? Là est toute la difficulté d'évaluer l'efficacité d'une telle mobilisation.

L'expérience canadienne retient certains principes d'aménagement sécuritaire afin de rendre les lieux urbains plus sécurisants pour les femmes :

- la signalisation et l'orientation (savoir où l'on est et où l'on va),
- la visibilité (voir et être vue),
- l'achalandage (fréquenter des lieux animés),
- la surveillance formelle (obtenir du secours),
- l'aménagement et l'entretien (vivre dans un lieu propre et accueillant),
- la mobilisation de la population (agir ensemble).

De quelle manière les divers travaux et actions menés au Canada peuvent-ils être utiles pour réduire l'insécurité des femmes dans l'espace public français ?

En France, les problématiques sous-jacentes à l'insécurité féminine dans l'espace public sont peu prises en considération sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme. Il faut prendre en compte que les contextes urbains et politiques nord-américain et français diffèrent sur de nombreux plans (organisations institutionnelles, gestion urbaine, contexte social, insécurité urbaine,...)⁵⁹.

Les travaux réalisés au Canada ont contribué à introduire la problématique en France. À l'image du dispositif mis en place dans différentes villes canadiennes, les marches exploratoires se sont vues introduites en France. Solliciter l'expertise des femmes peut se révéler pertinent pour aider à mieux cibler les actions. Elles représentent le cœur de cible, et s'avèrent être les plus à même pour identifier les éléments urbains pouvant jouer sur leurs peurs et plus globalement sur leur insécurité. Les marches exploratoires s'inscrivent dans cette perspective. Les marches exploratoires sont reconnues aujourd'hui comme un outil permettant d'identifier les situations anxiogènes.

Les premières marches exploratoires françaises sont apparues au début des années 2000, notamment dans les villes de Paris, Arcueil et Lille. En 2009, le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV) a lancé un appel à projet afin de développer la promotion du dispositif⁶⁰. Quatre villes y ont répondu, dont trois d'Île-de-France, à savoir Dreux, Drancy, L'Île-Saint-Denis et Montreuil. Le dispositif y a été exploité de manière expérimentale dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin d'améliorer leur sécurité et promouvoir la place des femmes dans la Cité.

Devant l'utilité reconnue de la mise en place de ce type de démarche, les marches exploratoires se sont vues adressées à d'autres types de public, comme les personnes âgées.

⁵⁸ La boîte à outils du CAFSU, *Sécurité des femmes : De la dépendance à l'autonomie*, Fiche. 1.

⁵⁹ LOUDIER Céline, *La sûreté dans les espaces publics urbains. L'apport des méthodes nord-américaine à la question française et francilienne*, Paris, PUCA-IAURIF, février 2002.

⁶⁰ « Guide méthodologique des marches exploratoires, des femmes s'engagent pour la sécurité dans leur quartier », *Cahiers pratiques Hors-série*, les Editions du CIV, décembre 2012, p. 8.

2 - Les disparités territoriales : Paris, banlieue et périurbain

Théâtre de profondes mutations, l'espace périurbain fait l'objet de nombreux travaux de recherche. Outre la problématique « durable » que pose son développement⁶¹ (consommation de l'espace qui découle de son urbanisation), le périurbain interpelle aussi du point de vue des caractéristiques sociales de ses habitants, avec notamment une image véhiculée de territoire des classes moyennes⁶² qui ne fait pas l'unanimité. D'ailleurs, les résultats des recherches sur le périurbain sont assez controversées quand il est question de non-durabilité spatiale, de repli sur « l'entre-soi » des habitants, du peu de mixité fonctionnelle ou du peu de mixité sociale pour le décrire⁶³. Si ces caractéristiques peuvent s'avérer discutables, il est nécessaire de s'intéresser aux spécificités existantes afin de proposer une politique publique adaptée, notamment en matière de sécurité.

Les enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » livrent un éclairage précieux sur ce sujet. Elles apportent des éléments sur le sentiment d'insécurité et les victimations auxquels ont été confrontés les habitants des communes périurbaines au cours de la dernière décennie et au regard de ce qui s'est passé ailleurs dans la région, c'est à dire à Paris et en banlieue. Des informations sur le cadre de vie des enquêtés, leurs opinions sociétales, etc. viennent compléter le tableau.

2.1 - Définition

L'espace périurbain, tel qu'il est appréhendé, repose sur le zonage 2010 défini par l'INSEE. Les communes de l'espace périurbain regroupent les communes des couronnes périurbaines⁶⁴ ainsi que les communes multipolarisées⁶⁵ des grandes aires urbaines. Cette définition s'appuie sur les données du recensement relatives à l'emploi et aux déplacements domicile-travail.

⁶¹ L'espace périurbain francilien s'est encore modifié. D'après les dernières données de l'INSEE, il continue en effet de s'étendre (voir LABRADOR Jessica, « Zonage en aire urbaine 2010 : le centre se densifie, le périurbain s'étend », *Insee Île-de-France à la page*, n°374, Octobre 2011).

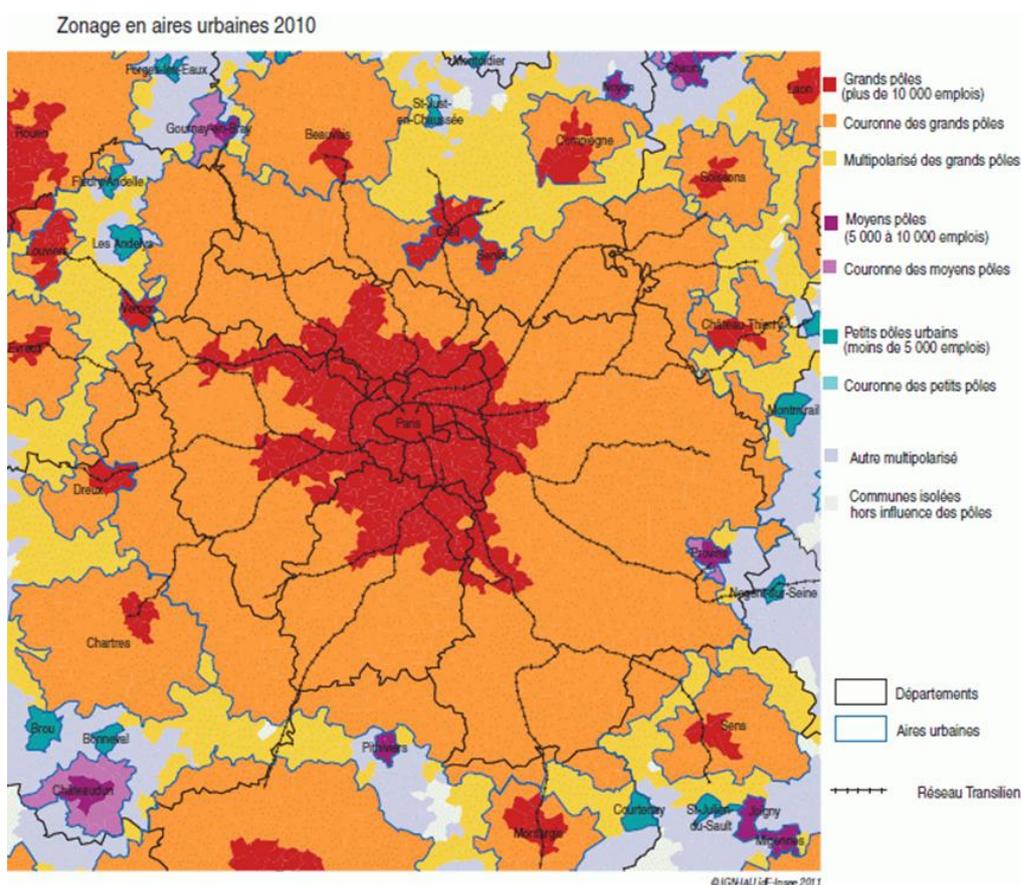
⁶² DONZELOT Jacques, « La ville à trois vitesses. Gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, n°3-4, mars-avril 2009, p.25-35.

⁶³ IAU Île-de-France, « Habiter dans le périurbain », *Les cahiers de l'IAU Île-de-France*, n° 161, février 2012.

⁶⁴ Ensemble des communes ou unités urbaines des grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois) dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle.

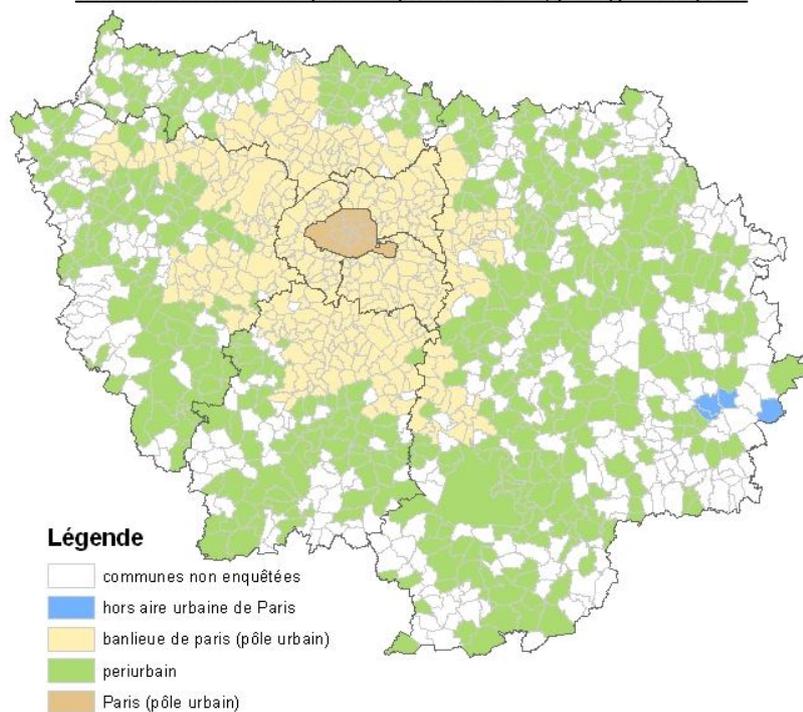
⁶⁵ Communes ou unités urbaines attirées par plusieurs aires urbaines (au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles).

Les aires urbaines de l'Île-de-France et de ses alentours



Sources : IGN - IAU îdF - Insee 2011.

Communes touchées par l'enquête de 2011, par type d'espace



Source : IAU îdF – enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011.

2.2 - Les indicateurs

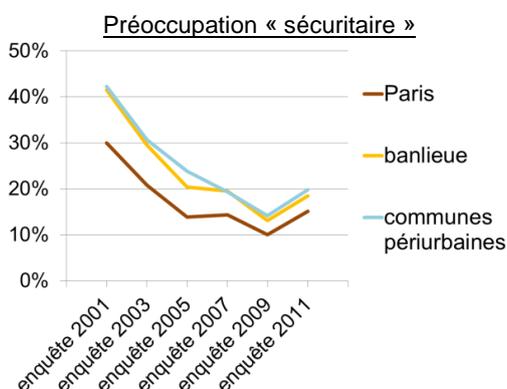
2.2.1 - Le sentiment d'insécurité

a - La préoccupation « sécuritaire »

La préoccupation « sécuritaire » vise l'insécurité comme problème social. Dans le périurbain comme ailleurs, elle s'est fortement réduite entre 2001 et 2009. Et si elle est repartie un peu à la hausse en 2011, elle reste néanmoins à un seuil très inférieur à celui observé lors de la première enquête.

Malgré tout, des écarts subsistent entre les habitants des communes périurbaines et les autres. C'est en zone périurbaine que la préoccupation « sécuritaire » est la plus répandue (19,9 % des enquêtés citent la lutte contre la délinquance comme priorité assignée au gouvernement), avec un taux toutefois assez proche de celui observé auprès des habitants de la banlieue (18,5 %). L'écart est plus marqué pour les Parisiens (15,2 %).

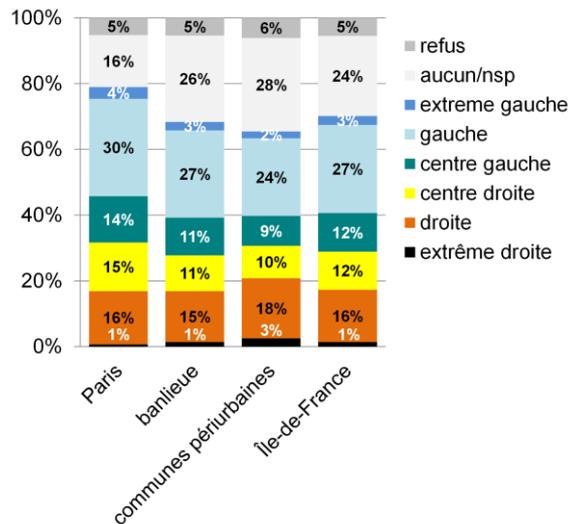
Quelle relation en déduire compte tenu des discours souvent entendus attribuant le vote des ménages périurbain davantage à droite, voir à l'extrême droite ? Car le contexte politique joue : adhérer à une préoccupation « sécuritaire » et se positionner plutôt à droite sur l'échiquier politique sont liés⁶⁶. La dernière enquête montre d'ailleurs que la part de la population qui se positionne à droite, voire à l'extrême droite, est un peu plus forte dans les communes périurbaines qu'ailleurs. À cela s'ajoute une plus grande propension des habitants à ne pas pouvoir se positionner, faute d'adhésion, certains même refusant d'indiquer leur positionnement. Ce comportement de repli est-il plus fréquent au sein des extrêmes ? En tout cas, certaines de leurs opinions (préoccupation « sécuritaire » et rétablissement de la peine de mort) correspondent plus aux profils observés chez les personnes qui se positionnent à droite plutôt qu'à gauche.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

⁶⁶ ROBERT Philippe et POTTIER Marie-Lys, « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? », *Revue française de sociologie*, 2004/2 Vol. 45, p. 211-241.

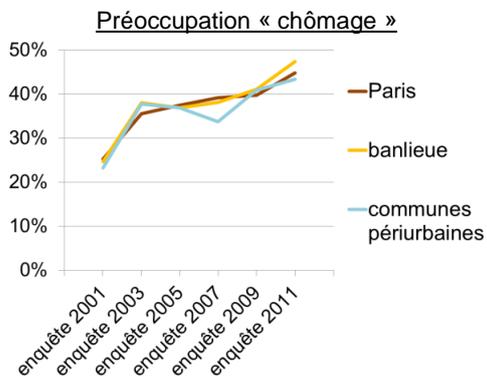
Positionnement politique des enquêtés



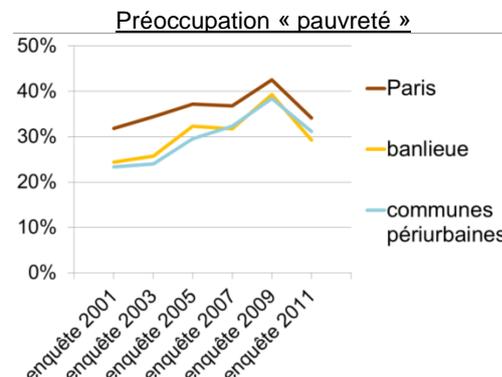
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Concernant la préoccupation envers le chômage, si elle paraît un peu plus marquée en banlieue (47,4 %) qu'à Paris (44,8 %) ou que dans le périurbain (43,4 %), les chiffres s'accordent néanmoins sur le fait que les problèmes d'emploi sont la principale source d'inquiétude, quel que soit le type de territoire.

Quant à la lutte contre la pauvreté, les Parisiens y restent les plus sensibilisés : en 2011, 34,2 % des enquêtés la citent en tête des priorités assignées au gouvernement contre 29,3 % des banlieusards⁶⁷ et 31,2 % des habitants du périurbain.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.



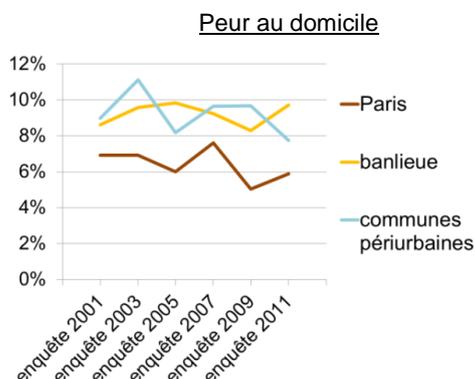
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.2.2 - Les peurs

La peur d'être seul le soir dans son quartier reste moins répandue dans les communes périurbaines qu'ailleurs (14,7 % contre 25,6 % en banlieue et 23,2 % à Paris).

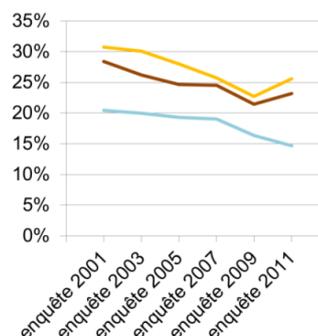
⁶⁷ Personnes qui habitent la banlieue d'une grande ville, notamment paris (def. Dictionnaire Larousse 2003).

Les Parisiens demeurent les moins sujets à avoir peur chez eux (5,9 %), les habitants de la banlieue les plus (9,7 %). En zone périurbaine, la part de la population qui a peur s'élève à 7,8 %.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Peur dans le quartier le soir



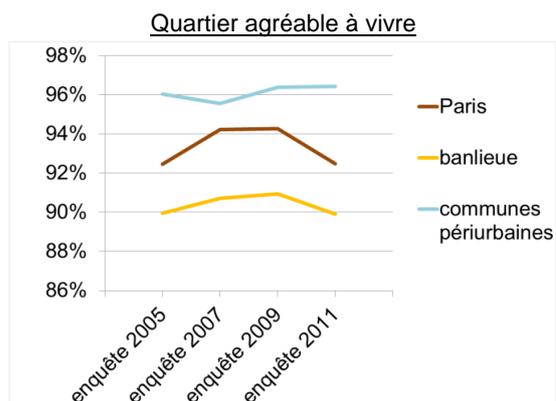
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Selon le mode de transports en commun considéré, les constats sont un peu différents. Qu'il s'agisse du bus, du métro ou du train, les Parisiens restent les moins enclins à redouter d'y être agressé ou volé (respectivement 14,5 %, 25,6 % et 18,8 %). Si les banlieusards sont les plus sujets à avoir peur dans le bus (23,0 %) contre 18,0 % des habitants du périurbain, l'écart est beaucoup moins marqué pour ce qui est de la peur dans le métro (33,6 % contre 32,3 %), voire inexistant dans le cadre de la peur dans le train (respectivement 31,1 % et 31,6 %). Reste la peur dans le RER. Elle se situe à un niveau assez proche chez les habitants de Paris et des communes périurbaines (respectivement 34,5 % et 35,4 %), atteignant 38,2 % des personnes résidant en banlieue.

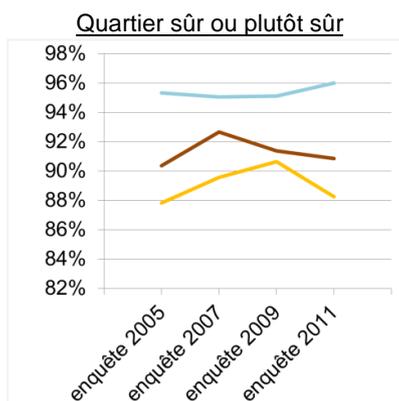
2.2.3 - Le cadre de vie

Si les Franciliens s'avèrent, globalement, satisfaits de leur environnement (91,1 % des enquêtés le jugent agréable à vivre, 89,6 % sûr ou plutôt sûr et 85,0 % pas loin de tout), des écarts ressortent selon qu'ils résident à Paris, en banlieue ou dans le périurbain. Des écarts qui restent néanmoins modérés, témoignant d'une relative satisfaction de la population pour son environnement, où qu'elle vive.

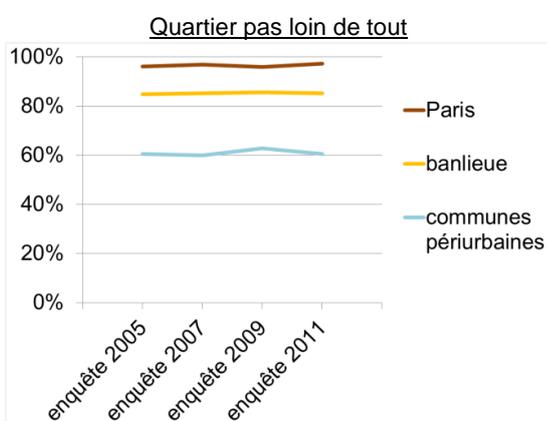
- Ainsi, 96,4 % des habitants des communes périurbaines disent trouver leur quartier agréable à vivre contre 89,9 % des banlieusards. Les Parisiens sont 92,5 % à partager ce sentiment. Et contrairement à la tendance à la baisse qui semble se détacher à Paris et en banlieue, la part de personnes jugeant leur quartier agréable à vivre semble assez stable dans le périurbain.
- Le constat est assez comparable en ce qui concerne le fait de trouver son quartier sûr ou plutôt sûr. C'est en zone périurbaine que ce sentiment est le plus partagé (96,0 % contre 88,3 % en banlieue et 90,9 % à Paris). Et là encore, la part des personnes qui jugent leur quartier sûr est relativement stable chez celles qui résident dans le périurbain.
- Reste la question de l'isolement. Trouver son quartier « pas loin de tout » est un point de vue moins répandu chez les habitants des communes périurbaines (60,6 % d'entre eux) que chez les autres (85,3 % des banlieusards et 97,3 % des Parisiens).



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2005, 2007, 2009 et 2011.



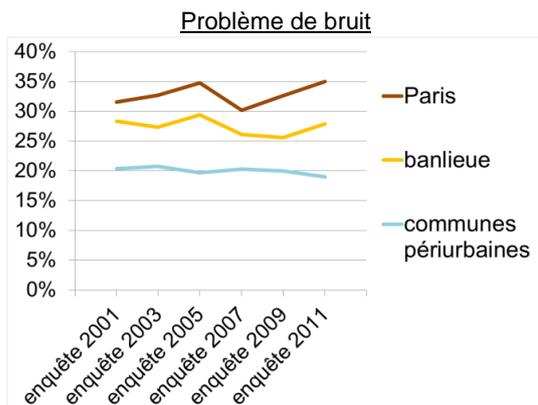
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2005, 2007, 2009 et 2011.



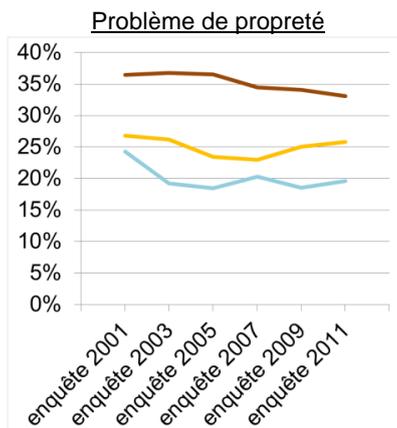
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2005, 2007, 2009 et 2011.

Mais trouver son quartier agréable à vivre ou sûr ne veut pas dire pour autant qu'il soit exempt de tout problème ; la situation paraît, d'ailleurs, être différente selon le type de territoire.

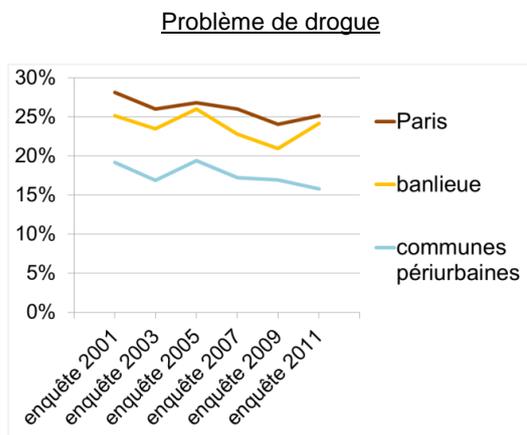
- Les habitants des communes périurbaines évoquent moins que les autres des problèmes de bruit dans leur quartier (19,0 % contre 27,9 % des banlieusards et 35,0 % des Parisiens).
- Concernant la propreté des rue, l'éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts du quartier, les habitants du périurbain sont encore ceux qui évoquent le moins ce genre de problèmes (19,6 % contre 25,8 % des banlieusards et 33,1 % des Parisiens).
- Les problèmes de drogue semblent moins présents ou en tout cas gênent moins la population des communes périurbaines (15,8 %) que celle des autres territoires (24,2 des banlieusards et 25,1 % des Parisiens).
- Quant aux actes de vandalisme, il s'agit là encore d'un problème moins répandu dans les territoires périurbain (17,1 %) qu'ailleurs (26,5 % en banlieue et 26,8 % à Paris).
- Reste le problème des bandes de jeunes gênantes. C'est toujours en zone périurbaine qu'il est le moins évoqué (14,1 % contre 26,3 % en banlieue et 25,7 % à Paris).



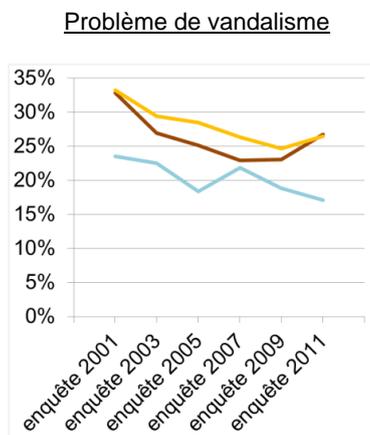
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

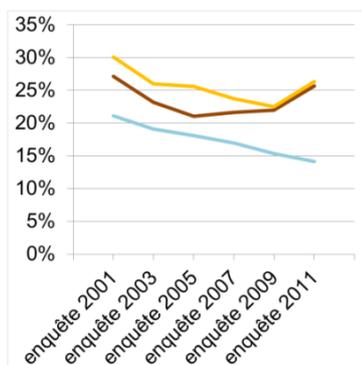


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Présence de bandes de jeunes gênantes



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

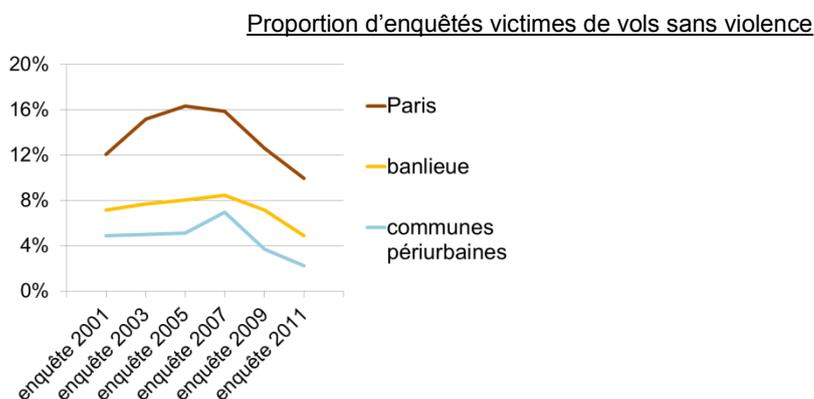
Ces constats mettent en avant une série de problématiques qui ont trait plus à ce qui pourrait s'apparenter à des incivilités voire de la petite délinquance, et dont l'impact paraît en quelque sorte limité compte tenu du fait que la plupart des personnes interrogées jugent leur quartier sûr et agréable à vivre.

2.3 - Les victimations

Les habitants des communes périurbaines sont les moins victimes d'atteintes personnelles.

2.3.1 - Les vols sans violence

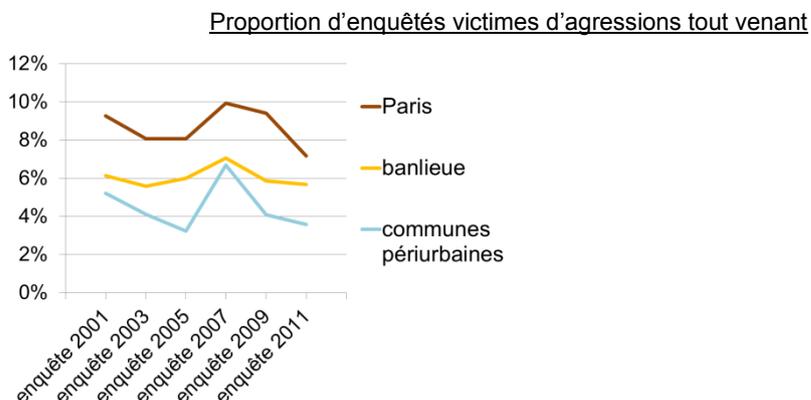
C'est pour les vols sans violence que l'écart est le plus marqué : 2,2 % de la population résidant en zone périurbaine contre 10,0 % des Parisiens et 4,9 % des banlieusards.



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.3.2 - Les agressions

Les agressions tout venant touchent, elles aussi, plus les populations résidant à Paris (7,2 %) et en banlieue (5,7 %) que celles du périurbain (3,6 %).

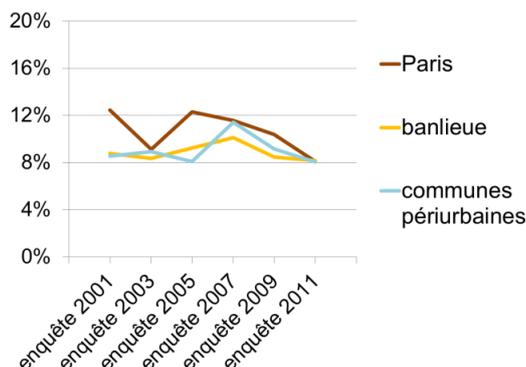


Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.3.3 - Les cambriolages

Pour les cambriolages, l'exposition des ménages est relativement proche selon leur type de territoire de résidence (entre 8,0 % et 8,2 %).

Proportion de ménages victimes de cambriolages



Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

2.3.4 - Les atteintes envers les véhicules⁶⁸

Les vols de voitures font, en proportion, un peu plus de victimes auprès des banlieusards (10,4 %) qu'auprès des habitants des communes périurbaines (7,8 %) et des Parisiens (7,8 %). En termes de localisation des atteintes, c'est surtout au domicile ou à ses alentours qu'elles se produisent, d'autant plus qu'elles visent des ménages résidant à Paris ou en banlieue (respectivement 72,7 % et 76,1 % des vols, contre 62,0 % de ceux commis dans le périurbain).

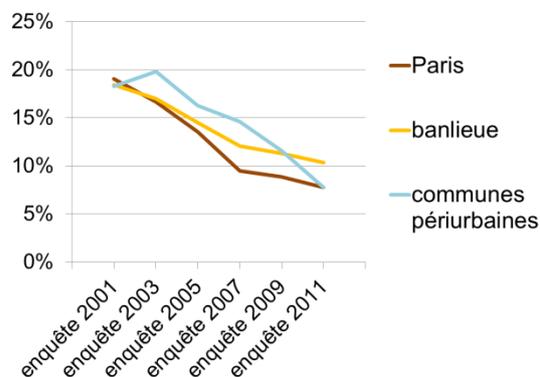
Les vols à la roulotte touchent également plus les Parisiens (15,2 %) mais aussi les banlieusards (15,7 %) que les ménages résidant dans le périurbain (9,9 %). Comme pour les vols de voitures, la localisation des faits varie un peu : pour les ménages habitant Paris ou la banlieue, il s'agit en grande majorité de vols de proximité (68,0 % des vols s'étant produits au domicile de la victime ou aux alentours) ; dans le périurbain, 47,3 % des vols ont eu lieu à proximité de chez la victime, les autres se répartissant notamment entre la gare (11,5 %) les centres commerciaux (9,3 %) et le lieu de travail (9,1 %).

C'est auprès des ménages de la banlieue que les dégradations et destructions de véhicules font proportionnellement le plus de victimes (21,0 % contre 16,9 % pour ceux vivant à Paris et 15,2 % dans le périurbain).

Reste les vols de deux-roues. Les écarts sont importants. Si 25,9 % des ménages parisiens disent en avoir été victimes au cours des trois dernières années, ce taux descend à 15,5 % pour les banlieusards et à 6,9 % pour les ménages vivant dans les communes périurbaines. Quel que soit le territoire, près de deux atteintes sur trois concernent des vélos. Le reste des vols, à Paris, concerne surtout des scooters (27,6 %) tandis que dans le périurbain, c'est plutôt des motos (26,0 %). En banlieue, les vols de scooters représentent 20,7 % des vols et ceux de motos, 11,5 %.

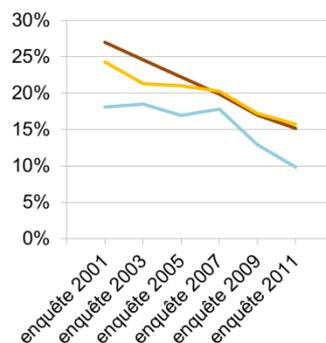
⁶⁸ Pour les atteintes envers les véhicules évoquées ci-dessous, seuls les ménages équipés sont pris en compte.

Proportion de ménages victimes de vols de voitures*



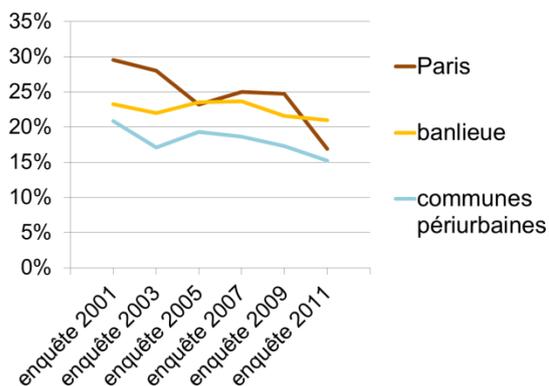
* seuls les ménages équipés sont pris en compte.
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Proportion de ménages victimes de vols à la roulotte*



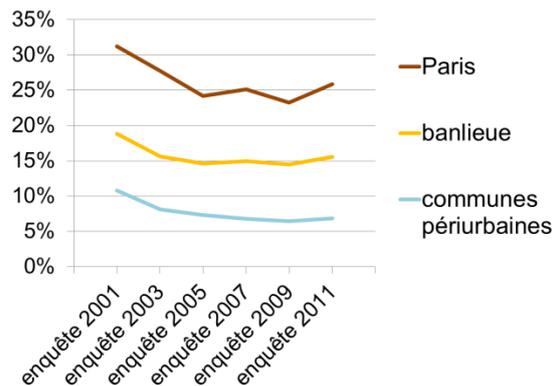
* seuls les ménages équipés sont pris en compte.
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Proportion de ménages victimes de dégradations ou de destructions de voitures*



* seuls les ménages équipés sont pris en compte.
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Proportion de ménages victimes de vols de deux-roues*



* seuls les ménages équipés sont pris en compte.
Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Annexe : Indicateurs départementaux

Le sentiment d'insécurité

La préoccupation « sécuritaire »

Evolution de la préoccupation "sécuritaire" par département

	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	30,0%	20,8%	13,9%	14,4%	10,1%	15,2%
Hauts-de-Seine	38,7%	26,5%	17,7%	18,1%	9,5%	15,3%
Seine-Saint-Denis	40,4%	29,5%	23,5%	24,2%	18,0%	20,3%
Val-de-Marne	40,6%	26,9%	18,4%	18,6%	11,3%	18,6%
Seine-et-Marne	39,1%	30,1%	22,8%	20,3%	15,6%	20,2%
Yvelines	43,0%	29,6%	19,2%	17,2%	12,3%	19,0%
Essonne	44,8%	34,2%	21,9%	18,1%	11,8%	17,8%
Val-d'Oise	46,4%	31,9%	23,4%	20,2%	15,0%	20,2%
Île-de-France	39,2%	27,8%	19,4%	18,5%	12,6%	18,0%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Evolution des autres préoccupations (pauvreté et chômage) par département

	principale préoccupation : la pauvreté						principale préoccupation : le chômage					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	31,9%	34,4%	37,2%	36,8%	42,5%	34,2%	25,3%	35,5%	37,5%	39,2%	39,8%	44,8%
Hauts-de-Seine	26,3%	27,6%	32,3%	31,4%	42,4%	28,6%	25,4%	39,3%	38,5%	39,6%	41,9%	51,3%
Seine-Saint-Denis	24,5%	25,2%	31,1%	29,2%	39,1%	28,4%	25,8%	39,1%	34,1%	38,5%	36,4%	46,5%
Val-de-Marne	24,7%	26,9%	33,1%	33,9%	39,3%	29,5%	23,8%	39,1%	38,0%	36,3%	42,6%	47,0%
Seine-et-Marne	22,5%	25,0%	31,3%	33,4%	36,5%	30,7%	27,2%	38,0%	36,2%	33,6%	41,0%	42,5%
Yvelines	25,6%	24,2%	32,7%	31,0%	38,3%	29,2%	22,4%	39,0%	40,3%	39,4%	42,7%	47,6%
Essonne	22,1%	26,4%	32,7%	33,4%	39,6%	30,6%	23,4%	31,6%	35,4%	37,2%	42,1%	46,3%
Val-d'Oise	23,3%	22,2%	30,2%	31,3%	37,6%	30,3%	23,1%	39,9%	36,2%	37,8%	41,6%	45,5%
Île-de-France	25,9%	27,4%	33,0%	32,9%	39,8%	30,5%	24,6%	37,5%	37,1%	37,9%	40,9%	46,4%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Les peurs personnelles

Evolution des peurs par département

	toutes peurs confondues					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	54,3%	52,3%	49,8%	49,7%	46,0%	48,7%
Hauts-de-Seine	51,0%	53,0%	51,4%	46,9%	46,4%	49,6%
Seine-Saint-Denis	56,9%	59,8%	58,9%	56,4%	53,8%	57,5%
Val-de-Marne	52,4%	49,0%	51,1%	48,8%	46,6%	53,6%
Seine-et-Marne	53,1%	51,5%	51,3%	53,7%	49,7%	49,7%
Yvelines	51,6%	53,0%	50,5%	49,5%	44,2%	48,8%
Essonne	54,9%	50,8%	55,3%	49,0%	48,0%	52,5%
Val-d'Oise	56,7%	56,6%	56,4%	54,2%	53,8%	55,3%
Île-de-France	53,8%	53,2%	52,7%	50,8%	48,3%	51,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Evolution des peurs par département (suite)

	peur chez soi						peur dans le quartier le soir					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	6,9%	6,9%	6,0%	7,6%	5,0%	5,9%	28,4%	26,2%	24,7%	24,5%	21,5%	23,2%
Hauts-de-Seine	6,9%	7,2%	6,7%	6,6%	4,6%	7,1%	29,4%	28,6%	26,2%	22,3%	19,3%	22,3%
Seine-Saint-Denis	10,3%	13,6%	15,1%	14,6%	13,8%	14,9%	37,0%	39,1%	35,6%	34,6%	32,2%	33,5%
Val-de-Marne	7,8%	9,0%	9,9%	8,9%	6,8%	9,0%	29,3%	28,4%	26,9%	25,7%	23,0%	27,2%
Seine-et-Marne	9,4%	10,0%	7,0%	8,8%	10,3%	8,2%	24,6%	22,2%	22,2%	22,5%	19,7%	20,1%
Yvelines	7,2%	8,2%	7,3%	8,7%	6,7%	7,6%	23,2%	22,6%	20,1%	19,6%	16,1%	17,8%
Essonne	8,9%	9,6%	10,4%	7,7%	10,8%	10,1%	28,9%	26,5%	27,3%	22,2%	18,0%	23,2%
Val-d'Oise	10,8%	11,3%	11,0%	9,6%	6,8%	9,2%	31,8%	32,2%	29,3%	27,4%	23,9%	24,2%
Île-de-France	8,3%	9,2%	8,9%	9,0%	7,8%	8,7%	29,1%	28,2%	26,4%	24,8%	21,8%	23,9%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

	peur dans le bus						peur dans le train					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	12,9%	12,5%	11,9%	12,6%	10,6%	14,5%	22,8%	20,3%	19,0%	19,8%	16,3%	18,8%
Hauts-de-Seine	15,3%	17,6%	17,3%	16,9%	12,0%	17,6%	22,9%	26,5%	25,2%	21,9%	18,8%	24,0%
Seine-Saint-Denis	25,7%	27,2%	29,2%	29,3%	22,3%	30,9%	26,8%	31,9%	34,3%	30,2%	27,7%	34,5%
Val-de-Marne	19,7%	17,5%	18,3%	21,0%	15,4%	23,5%	23,6%	22,4%	24,4%	22,4%	20,7%	26,8%
Seine-et-Marne	19,1%	20,0%	20,6%	23,6%	18,0%	21,0%	31,7%	32,9%	32,9%	34,2%	29,9%	31,8%
Yvelines	17,5%	20,7%	15,9%	16,3%	13,4%	17,3%	32,6%	32,8%	31,8%	31,8%	26,1%	30,2%
Essonne	21,9%	20,1%	20,8%	21,3%	18,1%	22,5%	33,6%	30,7%	32,6%	29,3%	27,1%	34,4%
Val-d'Oise	25,8%	25,7%	27,3%	23,3%	19,3%	24,0%	37,2%	37,6%	41,9%	35,6%	36,6%	38,9%
Île-de-France	18,9%	19,3%	19,3%	19,7%	15,5%	20,8%	28,0%	28,3%	28,9%	27,2%	24,3%	28,7%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

	peur dans le métro						peur dans le RER					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	28,2%	27,1%	23,0%	21,6%	20,1%	25,6%	34,1%	33,3%	34,4%	33,6%	32,4%	34,5%
Hauts-de-Seine	28,6%	32,2%	28,8%	24,2%	24,9%	28,5%	29,4%	34,6%	35,2%	30,2%	32,1%	34,9%
Seine-Saint-Denis	31,2%	32,4%	35,4%	30,6%	27,7%	37,0%	31,1%	34,0%	38,1%	33,4%	34,6%	40,9%
Val-de-Marne	30,3%	26,7%	29,3%	27,6%	25,1%	33,0%	31,8%	30,8%	34,1%	31,4%	32,2%	39,0%
Seine-et-Marne	30,3%	34,0%	33,3%	32,3%	28,5%	34,6%	32,0%	34,2%	35,6%	36,8%	34,7%	36,6%
Yvelines	31,5%	34,8%	32,5%	28,8%	26,0%	32,1%	33,7%	34,5%	34,0%	33,2%	30,4%	35,6%
Essonne	31,5%	31,2%	32,4%	28,2%	29,6%	34,5%	38,0%	36,1%	39,4%	35,5%	35,5%	37,9%
Val-d'Oise	31,1%	32,2%	37,3%	29,9%	29,5%	35,4%	36,4%	36,1%	41,3%	36,1%	36,7%	40,3%
Île-de-France	30,1%	30,9%	30,5%	27,2%	25,8%	31,9%	33,2%	34,1%	36,2%	33,6%	33,3%	37,1%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Les victimations

Les victimations personnelles

Evolution des victimations par département

	victimations personnelles					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	21,8%	23,8%	24,7%	24,8%	22,0%	17,7%
Hauts-de-Seine	15,5%	15,4%	14,7%	16,1%	16,4%	12,7%
Seine-Saint-Denis	15,1%	15,0%	18,6%	18,4%	16,9%	14,4%
Val-de-Marne	14,7%	15,0%	15,4%	16,2%	12,0%	12,3%
Seine-et-Marne	11,2%	9,0%	10,1%	12,7%	11,7%	8,2%
Yvelines	11,3%	11,3%	11,2%	15,0%	9,5%	7,8%
Essonne	12,9%	12,6%	13,3%	13,6%	10,9%	8,1%
Val-d'Oise	11,9%	14,0%	13,4%	14,2%	12,7%	9,8%
Île-de-France	15,3%	15,5%	16,2%	17,2%	14,8%	12,0%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

	agressions tout venant						vols sans violence					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	9,3%	8,1%	8,1%	9,9%	9,4%	7,2%	12,1%	15,2%	16,4%	15,9%	12,6%	10,0%
Hauts-de-Seine	6,4%	6,1%	5,9%	6,5%	5,9%	6,2%	8,6%	8,9%	8,6%	9,6%	9,7%	5,7%
Seine-Saint-Denis	7,3%	5,1%	6,6%	8,5%	7,7%	6,9%	7,5%	9,3%	11,3%	10,4%	8,8%	6,9%
Val-de-Marne	6,4%	5,8%	6,0%	7,2%	4,8%	6,1%	7,6%	8,5%	8,9%	9,2%	6,7%	5,2%
Seine-et-Marne	4,5%	3,2%	4,4%	6,2%	6,3%	3,9%	5,3%	5,0%	4,8%	6,5%	4,3%	3,6%
Yvelines	5,5%	4,4%	4,8%	6,8%	4,1%	4,1%	6,8%	6,3%	5,3%	8,3%	4,9%	3,0%
Essonne	6,0%	6,7%	5,1%	6,8%	4,3%	4,6%	5,8%	5,5%	7,4%	6,3%	4,9%	2,8%
Val-d'Oise	5,4%	6,4%	6,4%	7,1%	6,0%	5,7%	5,5%	7,1%	6,5%	6,6%	6,4%	4,0%
Île-de-France	6,7%	6,0%	6,1%	7,6%	6,4%	5,7%	7,9%	9,0%	9,5%	9,8%	7,8%	5,6%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Les victimations ménages

Evolution des victimations par département

	victimations ménages					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	41,7%	37,9%	37,2%	36,3%	33,6%	27,5%
Hauts-de-Seine	45,2%	42,3%	41,8%	40,6%	35,1%	34,8%
Seine-Saint-Denis	44,2%	42,6%	46,3%	46,9%	43,3%	39,9%
Val-de-Marne	47,0%	43,5%	43,7%	43,8%	41,4%	37,3%
Seine-et-Marne	45,1%	42,8%	44,7%	46,5%	35,8%	34,9%
Yvelines	52,3%	46,1%	46,1%	44,9%	38,5%	35,6%
Essonne	52,7%	48,5%	47,6%	44,5%	41,5%	38,3%
Val-d'Oise	54,3%	47,1%	49,2%	45,0%	41,3%	40,4%
Île-de-France	47,0%	43,1%	43,7%	42,5%	38,3%	34,9%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Evolution des victimations par département (suite)

	cambriolages					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	12,5%	9,1%	12,3%	11,6%	10,4%	8,1%
Hauts-de-Seine	7,4%	7,9%	8,3%	9,9%	7,7%	7,8%
Seine-Saint-Denis	7,7%	8,8%	11,0%	11,8%	10,0%	10,2%
Val-de-Marne	8,1%	8,7%	8,5%	10,5%	8,1%	7,1%
Seine-et-Marne	7,6%	9,0%	8,1%	10,9%	7,9%	7,6%
Yvelines	9,6%	7,7%	7,7%	9,4%	8,9%	7,0%
Essonne	10,0%	8,2%	9,9%	10,5%	11,0%	8,3%
Val-d'Oise	11,7%	9,1%	10,2%	8,9%	6,5%	8,9%
Île-de-France	9,5%	8,6%	9,8%	10,6%	9,0%	8,1%

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

	vols de voitures ¹						vols à la roulotte ¹					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	19,1%	16,7%	13,6%	9,5%	8,9%	7,8%	26,3%	24,6%	22,2%	19,9%	17,0%	15,2%
Hauts-de-Seine	15,8%	14,9%	10,6%	9,1%	8,9%	7,3%	24,9%	19,5%	19,5%	18,9%	14,7%	15,1%
Seine-Saint-Denis	17,3%	18,1%	16,5%	15,1%	13,5%	12,5%	24,2%	23,1%	25,8%	23,3%	25,1%	21,7%
Val-de-Marne	19,0%	15,4%	14,3%	12,1%	11,0%	11,3%	23,6%	21,2%	21,2%	21,9%	19,8%	17,5%
Seine-et-Marne	16,7%	17,8%	15,5%	14,4%	10,6%	9,4%	17,8%	17,0%	16,9%	20,9%	12,4%	11,0%
Yvelines	16,9%	15,8%	13,5%	10,5%	10,6%	8,2%	22,3%	20,7%	17,4%	16,9%	13,4%	11,8%
Essonne	21,8%	20,9%	17,1%	13,8%	12,3%	11,4%	23,2%	21,7%	19,9%	17,2%	14,9%	13,2%
Val-d'Oise	22,5%	19,6%	16,4%	13,5%	13,0%	12,1%	24,7%	23,2%	22,9%	21,2%	16,1%	14,4%
Île-de-France	18,5%	17,3%	14,6%	12,0%	11,0%	9,8%	23,4%	21,4%	20,7%	20,0%	16,6%	14,9%

¹: uniquement les ménages équipés

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

	dégradations / destructions de véhicules ¹						vols de 2 roues ¹					
	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011	enquête 2001	enquête 2003	enquête 2005	enquête 2007	enquête 2009	enquête 2011
Paris	28,9%	28,0%	23,2%	25,0%	24,7%	16,9%	31,3%	27,7%	24,2%	25,2%	23,2%	25,9%
Hauts-de-Seine	24,5%	23,1%	23,2%	23,3%	20,8%	20,5%	22,2%	19,4%	15,6%	16,8%	18,6%	18,2%
Seine-Saint-Denis	25,2%	20,5%	22,2%	26,6%	25,9%	21,7%	19,4%	17,1%	18,9%	17,3%	16,2%	16,8%
Val-de-Marne	21,0%	21,8%	24,2%	25,0%	24,8%	21,9%	18,7%	15,4%	14,4%	14,5%	15,7%	16,3%
Seine-et-Marne	20,5%	17,2%	20,3%	22,7%	17,3%	15,6%	12,4%	9,5%	8,8%	10,4%	8,5%	9,9%
Yvelines	23,2%	21,3%	26,2%	21,0%	17,3%	19,7%	18,0%	14,8%	12,3%	13,7%	12,5%	14,3%
Essonne	22,9%	24,1%	20,4%	20,9%	19,8%	19,9%	14,1%	12,7%	11,7%	10,9%	8,9%	10,6%
Val-d'Oise	20,7%	20,1%	23,9%	21,1%	21,2%	22,3%	18,3%	12,3%	13,4%	12,7%	12,7%	12,6%
Île-de-France	23,6%	22,2%	23,0%	23,3%	21,4%	19,6%	19,2%	16,2%	14,9%	15,7%	14,7%	16,2%

¹: uniquement les ménages équipés

Sources : IAU îdF – enquêtes « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2001, 2003, 2005, 2007, 2009 et 2011.

Bibliographie

- C. Gosselin, *De la conception à la gestion des espaces en gare. La prévention au cœur de la stratégie de sûreté*, Paris, IAU île-de-France, novembre 2012.
- H. Heurtel & M. Carrere, « L'expérience au féminin de l'insécurité dans l'espace public », *Note rapide Société*, IAU Île-de-France, novembre 2012, n°608.
- T. Le Goff & V. Malochet, *Insécurité en territoires périurbains. Comparaison de cinq sites franciliens*, Paris, IAU Île-de-France, octobre 2012.
- F. Fussy, Al. Riou, J. Sommacal, M. Fort, W. Rochaix, B. Sekhraoui et H. Heurtel, « Sécurité dans les transports en commun : les peurs et les faits », *Note rapide Société*, n°602, IAU île-de-France, août 2012.
- H. Heurtel, « Victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France : le point en 2011 », *Note rapide Société*, IAU Île-de-France, février 2012, n°588.
- H. Heurtel, *Enquête « victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France » de 2011. Les premiers résultats*, Paris, IAU île-de-France, novembre 2011.
- H. Heurtel, avec la collaboration de R. Zauberman, Ph. Robert et D. Bon (CESDIP) et de T. Le Goff (IAU îdF), *L'insécurité en Île-de-France. Rapport final : enquête « victimation & sentiment d'insécurité » de 2009*, Paris, IAU île-de-France, juin 2011.
- R. Zauberman, Ph. Robert et D. Bon, « La délinquance : entre statistiques de police et enquêtes de victimation », *Note rapide Société*, IAU île-de-France/CESDIP, mars 2011, n°538.
- H. Heurtel, « L'insécurité dans les quartiers d'habitat social : quelles réalités? », *Note rapide Société*, IAU île-de-France, mars 2010, n°497.
- H. Heurtel, T. Le Goff, « Les personnes âgées face à l'insécurité », *Note rapide Société*, IAU île-de-France, novembre 2009, n°493.
- H. Heurtel, « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France : le point en 2009 », *Note rapide Société*, IAU île-de-France, septembre 2009, n°486.
- H. Heurtel, *Victimation et sentiment d'insécurité en île-de-France, les premiers résultats de la 5^{ème} enquête*, Paris, IAU île-de-France, juin 2009.
- H. Heurtel, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France – Résultats de la quatrième enquête 2007*, Paris, IAU île-de-France, avril 2009.
- R. Zauberman, Ph. Robert, S. Névanen, E. Didier, « L'acteur et la mesure. Le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes », *Revue française de sociologie*, 2009, 50, 1, p. 31-62.
- Br Guigou, H. Heurtel, Est. Kessler, *Cadre de vie et sentiment d'insécurité en Île-de-France : Existe-t-il des spécificités chez les habitants des ZUS ?*, Paris, IAU île-de-France, février 2008.
- M. Lieber, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Sciences Po. Les Presses, Paris, 2008.
- S. Mosser, « Eclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs », *Déviance et société*, vol. 31, n°1, 2007, pp.77-100.

M. Darmon, *La socialisation*, Armand Colin, coll. 128 Sociologie, Paris, 2007

C. Loudier, *La sûreté dans les espaces publics urbains. L'apport des méthodes nord-américaine à la question française et francilienne*, Paris, PUCA-IAURIF, février 2002.

M-L Pottier, R. Zauberman, Ph. Robert, *Les victimes et le sentiment d'insécurité en Île-de-France. Première enquête (2001) pour un observatoire de la sécurité*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP, 2002.

Ph. Robert, *L'insécurité en France*, Collection Repères, 2002

S. Roché, « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°2, avril 1998, p. 274-305.



L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960, financée par la Région Île-de-France et par l'État.

15, rue Falguière - 75740 Paris cedex 15 - 33 1 77 49 77 49 - www.iau-idf.fr

20.10.05 - n° d'ISBN 978-27371-1875-3